



**HAL**  
open science

# Étude d'opportunité pour le déploiement d'un Pôle Cirque permanent dans la ville de Biscarrosse (Landes)

Adrien Guillot, François Pouthier

► **To cite this version:**

Adrien Guillot, François Pouthier. Étude d'opportunité pour le déploiement d'un Pôle Cirque permanent dans la ville de Biscarrosse (Landes). [Rapport de recherche] UBIC. 2022. halshs-03821662

**HAL Id: halshs-03821662**

**<https://shs.hal.science/halshs-03821662>**

Submitted on 19 Oct 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UBIC**  
Université Bordeaux  
Inter-Culture



*Accompagnement à Maîtrise d'Usages*  
**Étude d'opportunité pour le déploiement  
d'un Pôle Cirque permanent**  
Ville de Biscarrosse



## ▲ Avant-Propos

En juillet 2021, la Ville de Biscarrosse a sollicité UBIC - Université Bordeaux Montaigne<sup>1</sup> afin d'effectuer une étude d'opportunité pour le déploiement d'un Pôle Cirque permanent dans son territoire, à partir du projet porté depuis bientôt 30 ans, par l'association Centre de Rencontres et d'Animation de Biscarrosse et du Born.

La présente étude d'opportunité est consacrée à une analyse synthétique des enjeux territoriaux et de l'écosystème dans lequel le projet de Pôle Cirque permanent pourrait s'inscrire. Elle se poursuit par des propositions concrètes de développement et se conclut par des scénarii d'investissement, de fonctionnement et de gouvernance.

Les propositions émises s'appuient sur les différents documents recueillis et collectés ainsi que sur une vingtaine d'entretiens réalisés, de visu et à distance, soit bilatéralement soit collectivement auprès des acteurs associatifs comme publics qui œuvrent toutes et tous à leur endroit au développement territorial ou à celui du cirque de création, et a fortiori des deux.

Que toutes et tous soient ici remerciés de leur participation à cette démarche qui ne fait que commencer.

Remerciements très particuliers et appuyés à Didier Lumalé et Jean-Marc Helies pour leur confiance, leur hospitalité et leur soutien organisationnel.

© Photos : Jean-Marc Helies, tous droits réservés

---

1 UBIC (Université Bordeaux Inter-Culture) est un Centre d'Innovation Sociétale en Sciences Humaines et Sociales, labellisé par l'IdEx Bordeaux et hébergé par l'Université Bordeaux Montaigne, ayant pour mission principale le renforcement et le développement des liens entre le monde universitaire et le monde socio-économique, sur la thématique « culture, économies créatives et territoires ».



# Sommaire

▶ <b>Avant-Propos</b> .....	1
▶ <b>Introduction</b> .....	7
<i>L'étude d'opportunité pour le déploiement d'un Pôle     Cirque permanent</i> .....	8
<i>La méthode employée et le panel des entretiens</i> .....	9
▶ <b>Chapitre 1 &gt; Diagnostic du territoire et     état des lieux du cirque de création en     région et en France</b> .....	11
▶ <b>Le(s) territoire(s) biscarrossais</b> .....	14
<i>Une croissance démographique contrôlée à la population         vieillissante</i> .....	14
<i>Une économie présentielle et touristique</i> .....	16
<i>Un territoire « connecté » : réseaux et services publics</i> .....	17
▶ <b>Le contexte culturel biscarrossais</b> .....	18
<b>Focus 1 &gt; Que se cache-t-il derrière le terme de territoire(s) ?</b> ...	22
▶ <b>Les arts du cirque</b> .....	24
<i>De l'Antiquité au cirque contemporain</i> .....	24
<i>L'essor de la pratique des arts du cirque</i> .....	25
▶ <b>La structuration du cirque en France et en         Nouvelle-Aquitaine</b> .....	28
<b>Focus 2 &gt; Les PNC, retour sur une histoire née sur le terrain</b> ....	28
▶ <b>La contribution du CRABB au déploiement         territorial</b> .....	36
<i>La place prise par le cirque contemporain dans son projet         associatif</i> .....	36
<i>Les ressources humaines et financières</i> .....	36
<i>Les missions</i> .....	38
▶ <b>Premières conclusions</b> .....	41

<b>▶ Chapitre 2 &gt; Le périmètre du Projet de Pôle Cirque et ses inters liens partenariaux ...</b>	<b>43</b>
▼ Pour une programmation artistique dédiée au cirque .....	46
<b>PROPOSITION N° 1 &gt; Une « saison inversée » sous chapiteau ...</b>	<b>46</b>
<i>Des « hauts faits d'intensité éphémère » .....</i>	46
<i>Des sorties de résidences dans la saison d'hiver .....</i>	48
<i>L'animation d'un réseau inter territorial .....</i>	48
▼ Pour un soutien à la création par des résidences artistiques .....	49
<b>PROPOSITION N° 2 &gt; Des présences artistiques de moyenne durée .....</b>	<b>50</b>
<i>Une présence artistique au service du territoire Biscarrossais ...</i>	50
<i>Une coopération départementale et régionale .....</i>	50
<i>Une priorité : jeunes compagnies et « accueil » .....</i>	51
▼ Pour une Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie .....	52
<b>PROPOSITION N° 3 &gt; Vers un contrat territorial EAC .....</b>	<b>53</b>
<i>L'Éducation artistique et culturelle, un enjeu politique .....</i>	53
<i>Une thématique nature et culture, sport et cirque ? .....</i>	54
<b>Focus 3 &gt; La territorialisation de l'éducation artistique et culturelle .....</b>	<b>55</b>
▼ Pour une formation des amateurs et des professionnels .....	58
<b>PROPOSITION N° 4 &gt; Enrichir les pratiques artistiques en amateurs .....</b>	<b>59</b>
<i>Les amateurs .....</i>	59
<b>PROPOSITION N° 5 &gt; Partager des formations continues de « niche » .....</b>	<b>59</b>
<i>Des formations professionnalisantes .....</i>	59
▼ Pour des coopérations européennes, voire internationales .....	61
<b>PROPOSITION N° 6 &gt; Des programmes d'échanges avec les villes jumelées (Erasmus+) et la francophonie .....</b>	<b>61</b>
<i>Des mobilités européennes via Erasmus+ .....</i>	61
<i>Cirque et Francophonie ? .....</i>	62
<b>▶ Conclusions intermédiaires et propositions .....</b>	<b>63</b>

<b>▶ Chapitre 3 &gt; Les scénarii et la gouvernance ...</b>	<b>65</b>
<b>▼ Les besoins en équipements : esquisse et plan masse .....</b>	<b>68</b>
<i>Deux espaces chapiteaux de 60 x 60 mètres .....</i>	68
<i>VRD et acheminement .....</i>	68
<b>PRÉCONISATION N° 1 &gt; Un aménagement soutenable des espaces .....</b>	<b>69</b>
<i>Bâtiments annexes : bureaux, sanitaires, catering et loges .....</i>	69
<i>Des scénarii évolutifs .....</i>	69
<b>▼ Les ressources humaines et financières .....</b>	<b>72</b>
<i>L'organigramme idéal-type et son phasage .....</i>	72
<b>PRÉCONISATION N° 2 &gt; Un organigramme en adéquation avec les missions .....</b>	<b>72</b>
<i>Les besoins financiers en fonctionnement .....</i>	75
<b>PRÉCONISATION N° 3 &gt; Une convention triennale d'objectifs et de moyens 2023-2025 .....</b>	<b>76</b>
<b>▼ Le cadre juridique et la gouvernance .....</b>	<b>80</b>
<i>Cadre général de l'analyse juridique .....</i>	81
<i>De nouvelles formes de coopération publiques et privées : des communs ? .....</i>	82
<b>Focus 4 &gt; Les associations en France .....</b>	<b>83</b>
<b>Focus 5 &gt; Entre public et privé, que sont les communs ? .....</b>	<b>89</b>
<b>PRÉCONISATION N° 4 &gt; Une association de préfiguration avec une gouvernance adaptée .....</b>	<b>91</b>
<b>▶ Conclusion .....</b>	<b>93</b>
<b>▶ Calendrier des propositions et préconisations .....</b>	<b>95</b>
<b>▶ Liste des personnes rencontrées .....</b>	<b>97</b>
<b>▶ Bibliographie, sitographie &amp; documents ...</b>	<b>99</b>
<b>▶ UBiC et ses Chercheurs .....</b>	<b>103</b>
<b>▼ Présentation d'UBiC - Université Bordeaux Montaigne .....</b>	<b>103</b>
<b>▼ L'équipe .....</b>	<b>104</b>



## Introduction

Biscarrosse est une ville de 14 000 habitants au nord-ouest du département des Landes. Comme toutes les communes du massif forestier landais, sa « ville centre » se situe à l'intérieur des terres à 10 kilomètres du littoral à l'abri de la protection dunaire et en léger retrait des grands lacs qui lui ont longtemps assuré sa subsistance. Mais la commune est également une cité balnéaire qui voit sa population se multiplier en période estivale, notamment dans sa station, Biscarrosse-Plage, qui depuis les années soixante, dans le cadre de l'aménagement mesuré de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine, côtoie sa plage littorale. Si Biscarrosse n'était encore qu'un bourg dans les années soixante (3 000 habitants), elle est devenue la troisième ville du département des Landes sous l'influence d'un solde migratoire démographique dont la croissance ne se tarit pas.

La politique culturelle de la Ville de Biscarrosse a longtemps été limitée au seul soutien à la vie associative ; ici, pas d'équipement municipal conséquent bâti dans les années 80 ou même 90. Il a fallu attendre la dernière décennie pour que, sous l'impulsion de l'adjointe à la culture (aujourd'hui Maire de Biscarrosse), un centre culturel de proximité (l'Arcanson) puis un service culturel ne se structure. Simultanément, ont été municipalisés la bibliothèque et le Musée de l'hydraviation, qui représente une des spécificités culturelles biscarrossaises.

Sa seconde spécificité réside dans le tissu associatif. Dès le début des années 90, l'association CRABB (Centre de Rencontres et d'Animation de Biscarrosse et du Born) développe une programmation de spectacle vivant et des ateliers de pratiques en amateur. Ce projet culturel associatif a reçu le soutien de la commune de Biscarrosse et, en lieu et place, a assumé durant près de 30 ans la programmation spectacle vivant de la commune. Au fil des années et de l'évolution des contextes locaux comme nationaux, la programmation du CRABB s'est progressivement orientée vers le cirque contemporain dit dorénavant de création. Depuis plus de 20 ans, cette approche circassienne est devenue la « marque de fabrique » du CRABB et de Biscarrosse. Tout en partageant avec le service culturel de la commune des spectacles programmés à l'Arcanson depuis 2012, les propositions circassiennes se déclinent avant tout sous chapiteau, à Biscarrosse ou dans d'autres communes voisines et s'illustrent lors du festival « Rue des Étoiles » que le CRABB a initié et gère depuis dorénavant plus de 10 ans.

Devenue opératrice départementale depuis 2017, recevant le soutien de la DRAC et de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'association a signé avec la Ville, en 2020, une convention pluriannuelle. Le CRABB est aussi membre de nombreux réseaux (Territoires de cirque, Réseau 535...), partenaire de l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA) et du Pôle National des Arts du Cirque de Boulazac. Il entretient des relations pédagogiques et artistiques avec notamment les écoles du cirque de Bordeaux et de La Teste-de-Buch. Une compagnie de cirque, le Cirque Le Roux, est régulièrement associée. Le CRABB a ainsi développé une deuxième spécificité culturelle biscarrossaise, le cirque de création, dans une région où, malgré la présence de deux Pôles Nationaux du Cirque, les esthétiques et la filière ne sont que peu structurées.

Le CRABB participe ainsi au développement local et s'inscrit dans des dynamiques culturelles et artistiques régionales et nationales autour du cirque de création. Sur la base d'une saison et d'un événementiel à fort retentissement, l'association développe également des actions d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et des ateliers en temps extrascolaire. Elle apporte un soutien à la création circassienne, notamment par des résidences.

### *L'étude d'opportunité pour le déploiement d'un Pôle Cirque permanent*

Une nouvelle étape de son projet et conséquemment du projet culturel de la Ville sont susceptibles de s'ouvrir aujourd'hui. La compétence professionnelle du CRABB ainsi que la reconnaissance de son projet artistique et culturel l'encourage, avec le soutien de ses collectifs partenaires et notamment de la Ville de Biscarrosse, à renforcer ses actions et équipements. Un chapiteau permanent, lui permettrait ainsi non seulement d'accroître la diffusion de propositions circassiennes à la croisée de deux départements sans structure adaptée, mais aussi d'approfondir tout autant médiation, création que formation dans le domaine des arts du cirque.

Il y a donc là un enjeu artistique et culturel à la fois local et territorial pour, avec et par les habitants et un enjeu régional et national de contribuer à la structuration d'une filière d'activité. L'équipement projeté pourrait ainsi devenir un maillon essentiel d'un projet plus vaste et ambitieux dont il convient de saisir l'opportunité, d'analyser à quels besoins il est en mesure de répondre et d'en estimer, dans le temps, la faisabilité et les financements. L'étude d'opportunité pour le déploiement d'un Pôle Cirque permanent que la Ville de Biscarrosse a souhaité confier à UBiC - Université Bordeaux Montaigne a pour objets, d'une part d'analyser le projet associatif et municipal aux regards de son territoire d'implantation et des enjeux de la filière circassienne en région et en France, et d'autre part d'étudier et confronter les attentes et volontés des différents partenaires publics et en premier lieu de celles de la commune (Chapitre I : Diagnostic du territoire et du cirque en France en Région, les enjeux).

À partir de ce diagnostic, des forces et faiblesses ainsi que des atouts et menaces repérés, l'étude d'opportunité s'attache à délimiter le périmètre du projet et les grands cadres d'actions susceptibles d'être développés (Chapitre II : le périmètre du Pôle Cirque et ses inter liens partenariaux). Enfin, un dernier chapitre (Chapitre III : les scenarii et la gouvernance) est consacré à l'établissement de propositions concrètes en matière d'équipement (plan masse et esquisse) et de fonctionnement (budgets pluriannuels et ressources humaines). Ce chapitre se conclut par des propositions de gouvernance et des projections juridiques à plus ou moins moyen terme afin d'envisager de manière prospective des scenarii de développement à l'échelle de la commune comme de l'intercommunalité, du département des Landes, voire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

### *La méthode employée et le panel des entretiens*

À partir d'un recollement de données fournies par la ville de Biscarrosse d'une part concernant les caractéristiques sociales, économiques et démographiques de son territoire et d'une analyse de l'environnement circassien local, régional et national, d'autre part, UBIC - Université Bordeaux Montaigne a conduit entre janvier et avril une analyse synthétique présentant l'écosystème dans lequel le projet de Pôle Cirque pouvait s'inscrire. Cette première étape a été présentée à l'ensemble des participants en avril 2022.

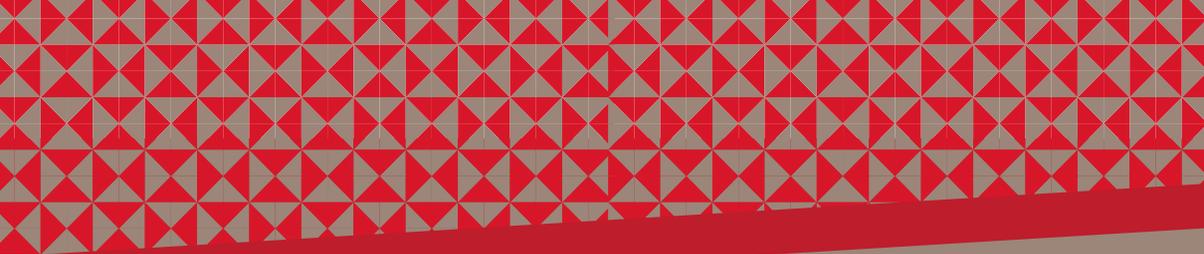
Simultanément, de premiers entretiens semi-directifs auprès de partenaires extérieurs au territoire ont permis de récolter les représentations que ces derniers pouvaient avoir tant de l'action menée que de celle pouvant être développée. Sur la base de cet état des lieux, les chercheurs d'UBIC ont ensuite mené une vingtaine d'entretiens avec les instances du CRABB et de la Ville ainsi que les partenaires publics concernés<sup>1</sup>. Des rencontres formelles et informelles avec les parties prenantes bénéficiaires (artistes, écoles de cirque, acteurs culturels voisins ou déclinant une spécificité cirque...) sont venues compléter l'analyse. Enfin, une table-ronde consacrée à la formation et organisée par le CRABB a permis, concomitamment au Festival Rue des Étoiles, de réunir les principaux acteurs (Fédération Française des Écoles du Cirque, Pôle National du Cirque de Boulazac, compagnies, Écoles du cirque de Bordeaux et La Teste...) et d'apporter de précieuses contributions au sujet abordé.

Durant toute la durée de l'étude d'opportunité, un comité de pilotage a réuni les partenaires publics impliqués (DRAC et Région Nouvelle-Aquitaine, Département des Landes, Ville de Biscarrosse) ainsi que le conseil d'administration du CRABB. Ce comité de pilotage n'a pas participé au design scientifique mais a permis non seulement de faciliter l'accès aux réseaux tout en apportant un regard contributif et critique sur les résultats analysés. La présente étude d'opportunité pour le déploiement d'un Pôle Cirque permanent a été rendue au comité de pilotage le 2 septembre 2022 à l'hôtel de Ville de Biscarrosse.

---

1 Voir « Liste des personnes rencontrées », p. 97.

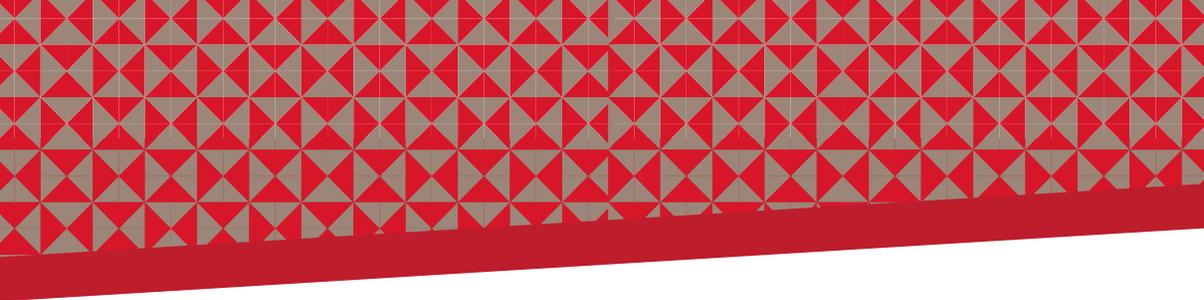




# ▼ **Chapitre 1**

**Diagnostic du territoire  
et état des lieux du cirque de  
création en région et en France**





Située dans le département des Landes, en région Nouvelle-Aquitaine, Biscarrosse compte 14 000 habitants. C'est une commune urbaine, troisième ville du Département derrière Mont de Marsan et Dax, à quasi égalité avec Tarnos et Saint-Paul-Lès-Dax. Elle fait partie de la communauté de communes des Grands Lacs qui compte sept communes pour 30 000 habitants. Elle en représente près de 50 % de sa population. De par son positionnement au nord-ouest du département des Landes, elle jouxte l'unité urbaine du Bassin d'Arcachon Sud - la COBAS dans le département de la Gironde - dont elle est séparée par 25 kilomètres routiers et qui compte 70 000 habitants. La commune de Biscarrosse appartiendrait ainsi « à un pôle faisant entre 50 000 et 200 000 habitants »<sup>1</sup> Reste que ces *territoires institués* sont soumis à l'influence métropolitaine de Bordeaux et peuvent aussi être considérés comme « appartenant à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus »<sup>2</sup>.

Son environnement est celui de la frange littorale qui s'inscrit dans l'importante bande dunaire qui court sur 250 kilomètres de la Pointe de Grave, en Gironde, au Pays Basque, dans les Pyrénées Atlantiques. Si l'océan marque une limite ouest forte et abrupte, sa « tri-polarité »<sup>3</sup> communale se situe à la croisée du plateau forestier landais, des lacs atlantiques et du cordon dunaire littoral qui l'isole de l'océan.

- ▶ Le massif forestier landais forme un vaste triangle qui couvre trois départements (Landes, Gironde, Lot-et-Garonne) sur une superficie de près d'un million d'hectares représentant la plus grande forêt artificielle et industrielle d'Europe. À Biscarrosse, la forêt se réduit progressivement en raison de l'extension urbaine et de l'artificialisation des terres même si sa frange Est demeure exploitée.
- ▶ La commune est également baignée par trois lacs d'eau douce : celui de Cazaux-Sanguinet d'une superficie de 5 600 hectares est le second plus grand de France après celui de Maubuisson en Gironde ; le lac de Biscarrosse-Parentis d'une superficie de 3 400 hectares s'étend lui au sud de la commune. De faible profondeur, il est encore exploité par l'industrie pétrolière ; le petit lac, enfin, établi, avec ses zones de marais, un trait d'union entre les deux précédents. Tous ces lacs sont reliés par le canal Transaquitain qui les traverse depuis 1834 du Bassin d'Arcachon au lac de Mimizan.

---

1 ANCT, *Observatoire des Territoires*, [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr), consulté la dernière fois le 15 décembre 2021.

2 *Idem*.

3 INterland, PhytoLab, In Extensio & Artelia, *Aménagement durable des stations et des territoires littoraux*, Comité de Pilotage du 10 février 2022, Ville de Biscarrosse - GIP Littoral.

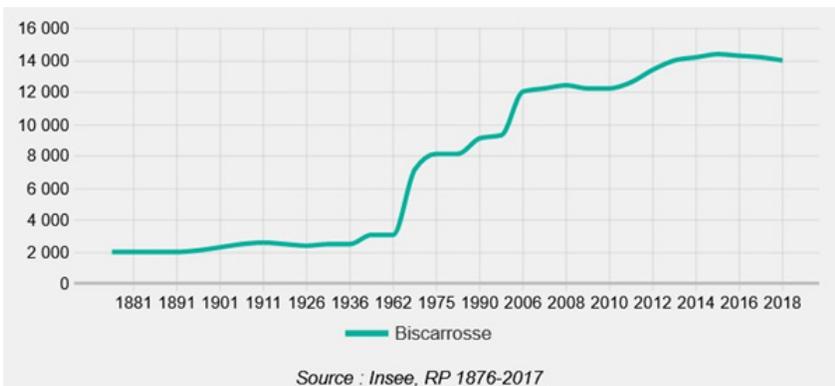
Le cordon dunaire littoral, enfin, a été aménagé en station balnéaire, Biscarrosse Plage, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle mais plus encore dans les années soixante avec l'accompagnement de la MIACA<sup>4</sup>. La dune est la caractéristique Sud du plateau océanique du Golfe de Gascogne. Soumise à de forts transits sableux du fait des courants et de l'orientation de la côte, l'érosion côtière entraîne un recul du trait de côte de près de deux mètres par an. La commune de Biscarrosse est inscrite dans la loi Littorale, entrée en vigueur le 5 janvier 1987, qui estime qu'un recul moyen de 50 mètres pourrait survenir à l'horizon 2050, hors critère climatique de montée des eaux.

À la fois forestier et balnéaire, le territoire biscarrossais est donc marqué tant par l'impact du recul du trait de côte sur son littoral que par l'extension démographique urbaine qui artificialise ses terres dans son intérieur.

## ▼ Le(s) territoire(s) biscarrossais

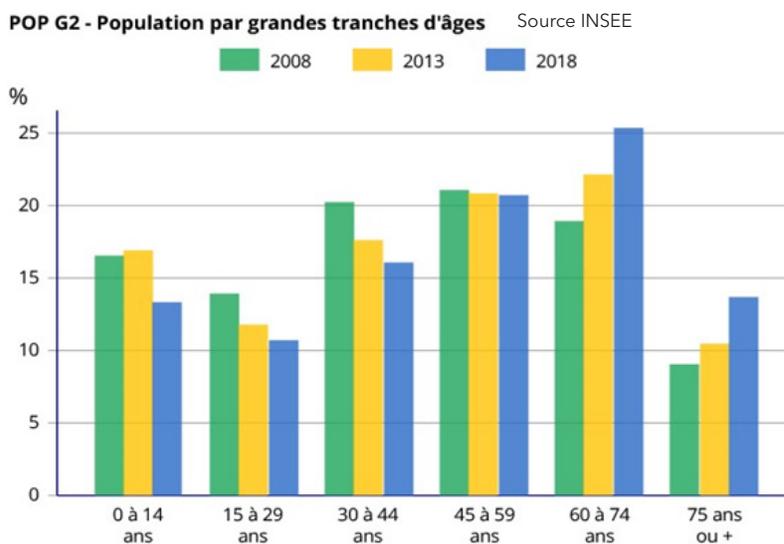
*Une croissance démographique contrôlée à la population vieillissante*

La croissance démographique communale a été importante depuis 1962 : la commune ne comptait alors que 3 048 habitants. Si la population a été multipliée par 4,5, à l'instar d'autres communes du grand ouest, le territoire donné (Landel, 2019) a alterné fort gain puis légère stabilité (-0,1 % depuis 2013). Biscarrosse a d'abord été confrontée à la « renaissance rurale » (+1,8 %) des années 80 (Kayser, 1990) puis à l'extension de l'aire urbaine bordelaise au début des années 2000 et aux mobilités de vie des personnes (+5,5 %). La prospective du taux d'évolution annuel de sa population à l'horizon 2040 la classe parmi les territoires à forte dynamique démographique, conséquence d'un solde migratoire positif. Elle est un espace de « densité dite intermédiaire », à la lisière de communes peu denses.



4 Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine. Voir Myriam Cazemajor-Mongay, *La planification du littoral aquitain : l'héritage de la MIACA à l'épreuve du temps*, Thèse de Doctorat, soutenue le 7 janvier 2019.

La population a plus de 60 ans pour 39 % et les retraités représentent 40,7 % de la population. Ce taux progresse depuis dix ans, là où les moins de 30 ans régressent (24,1 % de la population, -8 % depuis 2008). Les jeunes sont particulièrement peu représentés : 13,4 % de la population a moins de 14 ans. Si cette tendance est générale à la population française, elle est particulièrement accentuée dans la commune de Biscarrosse et dans son intercommunalité. Depuis 10 ans, la population de l'EPCI Grands Lacs augmente néanmoins de 18 %, bien au-dessus de la moyenne landaise (11 %). Elle a engendré une croissance des logements (+6 % pour la commune, +9 % pour la communauté de communes). Le seul solde migratoire explique cette forte implantation avec des arrivées venant pour 56 % d'un département non limitrophe et pour le restant, par ordre décroissant, de La Teste-de-Buch et de Bordeaux. Il concerne en très grande partie des personnes venant prendre leur retraite dans le territoire. La projection des séniors serait ainsi dans les dix ans à venir de +6 545 personnes<sup>5</sup>, là où les plus jeunes rallieraient les métropoles et les grandes villes.



Conséquence, la taille moyenne des ménages se réduit (1,9 personnes) avec une augmentation des adultes vivant seuls. Enfin, immigrés et étrangers sont peu nombreux : moins de 6 % de la population contre 17 % de moyenne française. La commune est donc soumise à des flux entrants conséquents venant d'autres régions françaises, du bassin d'Arcachon et de la métropole bordelaise, par ordre décroissant. Le nombre de constructions neuves y est d'ailleurs quatre fois plus élevé que la moyenne française. Biscarrosse s'inscrit dans une dynamique héliotropique de personnes en recherche d'un cadre et d'une qualité de vie, marquées par un fort vieillissement de la population avec des risques d'isolement.

5 Dossier de candidature, *Aménagement durable des stations et territoires touristiques du littoral de Nouvelle-Aquitaine*, GIP Littoral, 2021.

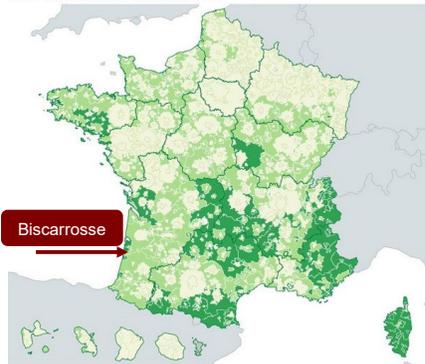
## Une économie présentielle et touristique

Les actifs ne représentent que 42 % de la population à Biscarrosse. Pour les trois quarts, ces actifs sont des artisans, commerçants, employés et professions intermédiaires ; 8,1 % sont des ouvriers et 6 % des cadres et professions intellectuelles supérieures. Il ne reste dorénavant à Biscarrosse que 3 personnes déclarant une activité agricole. 45 % ont un niveau a minima baccalauréat. 63 % des actifs qui habitent le territoire y travaillent, les autres itinèrent entre le bassin d'Arcachon, la métropole bordelaise et au-delà. 91,7 % des personnes possèdent au moins une voiture et 84,4 % l'utilisent pour se rendre au travail. Plus de 91 % des entreprises comptent moins de 10 salariés, avec un taux de création croissant : plus de 300 en 2021, là où en 2013 on n'en comptait moins de 200.

Le niveau de vie médian (22 740 €) est supérieur à celui des Landes et les écarts les plus importants concernent les 50-75 ans avec un taux de pauvreté inférieur à 10 %. Le taux de chômage progresse légèrement. Il s'établit à 13 %. Il concerne avant tout les jeunes (35,9 % des 15-24 ans). Le taux de résidences secondaires demeure important (38,6 %) même s'il décroît (-26 %) depuis dix ans ; les logements vacants faibles (3,3 %). 63,8 % de la population est propriétaire de son logement ce qui représente une part conséquente de logements locatifs.

D'autant que la commune compte 12 établissements hôteliers du 2 au 4 étoiles (259 chambres), 19 terrains de campings (5 432 emplacements) et 6 résidences et villages vacances<sup>6</sup>. Car la ville de Biscarrosse est également une cité balnéaire<sup>7</sup>, au front de mer peu urbanisé. La Ville a été à la fois une capitale de l'hydraviation et un lieu de villégiature prisé notamment pour ses sports de glisse. C'est pourquoi le prix au m<sup>2</sup> augmente (3 700 €/m<sup>2</sup>). L'immobilier commercial connaît une faible vacance et dispose d'un « potentiel de développement économique et commercial significatif »<sup>8</sup>. Le *territoire de vie* est avant tout marqué par une économie présentielle et résidentielle, accentuée par des effets touristiques.

**Résidences secondaires :  
une attractivité saisonnière**



**Part des résidences secondaires et logements occasionnels en 2014**  
En %, par aire urbaine



Sources : INSEE RP 2014 • Réalisation : CGET, 2017

6 INSEE, [www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-40046](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-40046), consulté la dernière fois le 15 janvier 2022. Tous les chiffres indiqués, hors mentions contraires, sont issus du recensement 2018.

7 10<sup>e</sup> rang des stations balnéaires Nouvelle-Aquitaine en matière de notoriété, 41<sup>e</sup> rang national. LHM, *Classement des stations balnéaires françaises*, 29 juillet 2018.

8 AID, *Au défi des pratiques commerciales de demain, Diagnostic et premier enjeu*, 26 mai 2021.

## *Un territoire « connecté » : réseaux et services publics*

Biscarrosse est à 25 minutes des autoroutes A63 (Belin Beliet) et A660 (Mios - La Teste). Même si la ville a perdu sa ligne ferroviaire en 1960 (devenue un axe de la vélOdyssee), les gares d'Arcachon, de Fature ou d'Ychoux sont à moins de 30 minutes ; Bordeaux, son aéroport et sa ligne LGV à moins d'une heure trente. Le territoire n'est donc pas enclavé. Les opérateurs 5G couvrent la commune à 90 % mais elle ne dispose pas encore de la fibre optique Haut débit, à la différence des communes voisines de La Teste (33) ou d'Ychoux (40).

Mais au-delà de ses connexions, la commune dispose de nombreux services et équipements. Il est vrai que l'aménagement du territoire vu par l'État français a longtemps reposé sur une *égalité des droits* (Estèbe, 2015). Cette égalité des droits a été assumée par un État jacobin redistributeur. Il s'agissait de veiller à une répartition équitable sur le territoire des services. Dans beaucoup de territoires français, l'État a substitué cette *égalité des droits* à une *égalité des chances*, mettant en concurrence les territoires entre eux en se désengageant progressivement. Néanmoins, les cadres de la décentralisation ont permis à la commune de disposer de nombreux équipements. En matière de santé, l'indicateur d'Accessibilité Potentielle Localisée souligne la bonne couverture en matière de santé de Biscarrosse ; la commune est en tête des critères avec 5,2 consultations par an et par habitant. En outre, deux EHPAD sont installés dans l'EPCI des Grands Lacs pour 147 places d'hébergement dont 10 en Unité Alzheimer et 12 en hébergement temporaire à Biscarrosse. L'hôpital de La Teste-de-Buch est à 30 minutes. En matière éducative, le maillage est dense : 3 écoles maternelles, 4 écoles primaires et deux collèges regroupent respectivement 283, 819 et 755 élèves. La commune ne dispose d'aucun lycée mais celui de rattachement n'est pas éloigné (Parentis-en-Born) et d'autres sont proches avec des offres multiples (Lycée général et technologique d'Arcachon ou lycée de la Mer de Gujan-Mestras).

En matière sociale, la commune bénéficie de deux crèches, d'un grand nombre d'assistantes maternelles, d'un CCAS en lien avec le CIAS des Grands Lacs et la Maison Landaise des Solidarités du Département. En matière jeunesse, enfin, Biscarrosse est signataire d'un Projet Éducatif de Territoire et compte un Bureau d'Information Jeunesse, un Point Relais Jeunesse et différents centres de loisirs<sup>9</sup>. La situation biscarrossaise peut donc être considérée comme globalement favorable pour les personnes âgées et « pour les familles et les ménages disposant de revenus corrects, qu'il s'agisse de salaires ou de pensions de retraite »<sup>10</sup>.

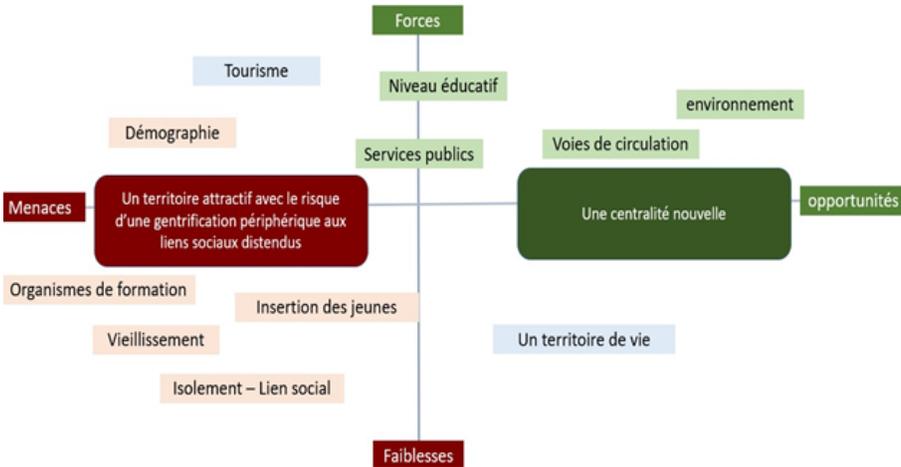
Enfin, le territoire s'inscrit dans un environnement préservé. En matière de paysages, 68,5 % du territoire communal est constitué de forêts et de milieux semi-naturels contre 30,6 % à un niveau national : les lacs d'eau

---

9 Projet Éducatif du Territoire de Biscarrosse 2021-2024.

10 *Analyse des besoins sociaux du CIAS des Grands Lacs et du CCAS de Biscarrosse*, septembre 2021.

douce offrent une certaine sérénité (hors période estivale) ; la forêt en partie gérée par l'Office National des Forêts et les marais présentent une grande diversité ; l'océan et ses dunes côtières procurent une indéniable relation à la nature. En matière d'environnement, le territoire compte cinq Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)<sup>11</sup>, deux sites inscrits à l'inventaire National du Patrimoine Géologique et deux Natura 2000 (Dunes et zones humides en arrière-dunes).



## Le contexte culturel biscarrossais

L'association **CRABB** (Centre de Rencontres et d'Animation de Biscarrosse et du Born) se crée à la fin des années 90 pour développer une activité de pratiques et de loisirs culturels. Cette émanation de la société civile s'inscrit dans une des deux grandes logiques historiques d'action culturelle municipale : celle qui puise dans le tissu associatif et le local pour construire une dynamique et un projet d'animation conçus comme élément de construction de la sociabilité. Basée sur l'implication des habitants, l'action s'inscrit dans le courant de l'éducation populaire et de la démocratie culturelle au croisement d'un réseau complexe d'acteurs culturels, socio-culturels, éducatifs, socio-éducatifs et sociaux. Le CRABB le revendique au même titre que sa laïcité afin de « contribuer à l'émancipation collective et individuelle, créer du lien social, de l'échange et lutter contre toute forme de discrimination »<sup>12</sup>. Aux ateliers de pratiques, sous l'impulsion de jeunes issus de la commune, le CRABB adosse dès l'origine une programmation de spectacle vivant pluridisciplinaire. Avec la complicité de l'association

11 Rives de l'étang de Cazaux-Sanguinet, Petit étang de Biscarrosse, rives marécageuses de l'étang de Biscarrosse-Parentis, Zones humides d'arrière-dune du pays de Born, dunes littorales du banc de Pineau à l'Adour. Source : *Inventaire National du Patrimoine Naturel*, [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr), consulté la dernière fois le 15 janvier 2022.

12 Statuts et document de présentation du CRABB, 2018.

Musiques de Nuit, un temps fort est organisé avec l'accueil d'un concert de Carlos Santana (32 000 spectateurs) au stade municipal au début des années 90. Ce projet culturel associatif a reçu très rapidement le soutien financier de la commune de Biscarrosse et assumé durant près de vingt ans la programmation spectacle vivant de la commune en lieu et place.

Mais le tissu associatif biscarrossais ne se limite pas au CRABB. 32 associations culturelles sont répertoriées par la ville, même si toutes ne peuvent se prévaloir du même périmètre : musiques traditionnelles, ateliers de mosaïque ou de sculptures, association philatélique, ateliers de danse contemporaine, modern jazz et street dance, groupes folkloriques... Dans cette dynamique associative, il convient de souligner le rôle de **l'École de musique biscarrossaise**. Créée en 1996 sous forme associative mais sous l'impulsion de la commune, l'École de musique compte 13 enseignants en formation musicale, instruments et ensembles collectifs dont un orchestre junior. Au même titre que le CRABB, les élus municipaux (quatre statutairement) siègent au conseil d'administration. Elle reçoit un soutien financier conséquent de la commune (subvention annuelle de 125 K€) qui couvre les deux tiers des frais d'inscription (de 61 à 78 %). Elle est installée aujourd'hui au port du lac de Biscarrosse-Parentis. La ville dispose également un **cinéma, le Jean Renoir**. Récemment rénové et agrandi (2019), il compte dorénavant quatre salles. Propriété d'une entreprise familiale sous forme de Société par Actions Simplifiée (SAS), il est classé art & essai et est membre du réseau CINA (Cinémas Indépendants Nouvelle-Aquitaine). Il reçoit le soutien du Centre National de la Cinématographie et de la Région Nouvelle-Aquitaine, via son dispositif de soutien aux médiateurs cinématographiques.

La ville de Biscarrosse possède également différents équipements en régie municipale.

Le **Musée de l'hydravation**, créé en 1992, perpétue l'histoire de Pierre-Georges Latécoère qui, en 1930, installe sur le plan d'eau de Biscarrosse une base aéronautique destinée au montage et aux essais d'hydravions. Le musée est constitué de photographies, de documents historiques, de pièces de collections et de différents appareils qui retrace l'histoire de l'hydravation et plus précisément le rôle historique du lac biscarrossais, du premier vol en 1910 à l'exploitation récente, en passant par les vols transatlantiques. Le musée est classé Musée de France. L'équipe professionnelle est épaulée par une Association des Amis du Musée qui, avec des bénévoles, recueille et restaure pièces et appareils. Chaque année est organisé un rassemblement international aérien. Le Musée de l'Hydravation est le deuxième musée du Département par sa fréquentation. Avec le festival Rue des Étoiles du CRABB, il constitue une « polarité culturelle » et un « site culturel d'envergure en devenir ».<sup>13</sup>

La ville gère également une **médiathèque communale**, constituée de plus de 21 000 documents (livres, disques, DVD, magazines...) et installée en proximité du centre-ville. La médiathèque fait partie du réseau de

---

13 INterland, PhytoLab, In Extenso & Artelia, *op. cit.*

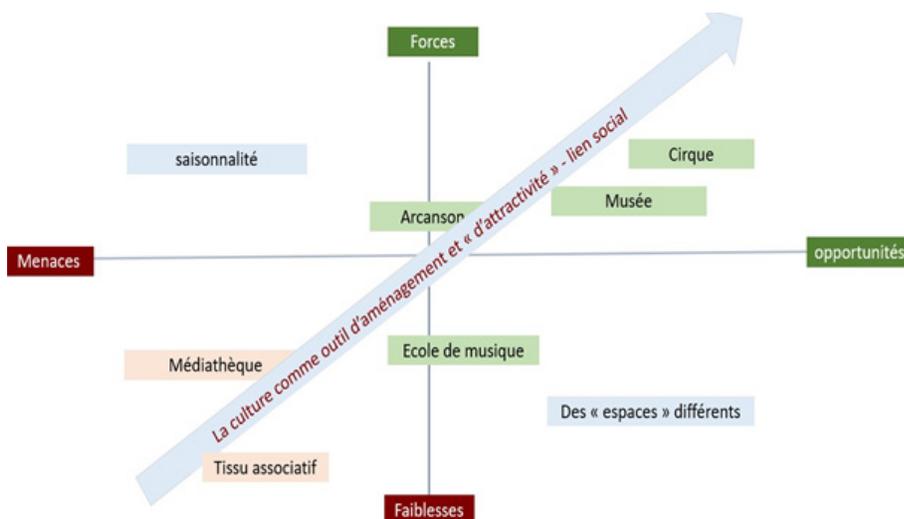
la médiathèque départementale des Landes. Ses horaires d'ouverture au public (13h30 par semaine) sont modestes et son lieu actuel d'implantation peu adapté à une possible extension. Une association, les Amis de la médiathèque, participe avec les bibliothécaires à l'animation de l'équipement.

Depuis 2012, la ville de Biscarrosse s'est dotée d'un **centre culturel et sportif, l'Arcanson** puis plus récemment, compte tenu de l'évolution des services municipaux et de la dynamique associative, d'une **direction des affaires culturelles**. Cette direction accompagne et soutient les associations locales, organise ou co-organise différents événements (Rassemblement International d'Hydravions, Fêtes de Noël...) et « coordonne l'ensemble des manifestations qui ont lieu sur le territoire biscarrossais tout au long de l'année »<sup>14</sup>. Elle a également en gestion la Galerie de l'Orme (dessin, peinture, sculpture, bande dessinée, photographie, design...) qui est destinée à des expositions d'artistes et/ou de collectifs mais qui peut être également louée ponctuellement pour des ateliers de pratiques artistiques. Le service culturel gère techniquement l'Arcanson et programme 1/3 de ses spectacles, les deux autres tiers étant respectivement attribués aux manifestations associatives de la ville et du CRABB.

L'équipe municipale est animée par une Adjointe au Maire, Roselyne Aubert, 8<sup>e</sup> adjointe en charge des Affaires culturelles, de la Communication, de l'Animation et des Relations publiques. Elle est également conseillère communautaire. Techniquement, le service culturel est composé de trois personnes (direction, chargée de mission projets culturels, régisseur) auquel s'adjoint un chargé de l'animation et de la vie associative. L'équipement dispose d'une configuration modulable de 300 places assises à 720 debout. C'est un centre culturel de proximité récent, disposant d'un grill technique et d'un plateau scénique bien équipé.

---

14 Site internet de la Ville de Biscarrosse, consulté la dernière fois le 16 janvier 2022.



La commune de Biscarrosse compte donc un bon niveau d'équipements culturels qui correspond à une ville de cette taille<sup>15</sup>. Certains toutefois demanderaient des aménagements nouveaux, d'autant plus en tenant compte de son déploiement urbain. Comme l'indique *l'analyse des besoins sociaux*, « la qualité de vie à Biscarrosse peut être considérée comme satisfaisante voire très satisfaisante pour 83 % des répondants »<sup>16</sup>. Dans les points forts du territoire, il convient de souligner les paysages, la « tranquillité », les offres de services, privés comme publics, de proximité, les mobilités quotidiennes hors période estivale et les services à la population.

La commune de Biscarrosse est donc sans conteste un territoire attractif. C'est aussi sa faiblesse. En matière d'urbanisation, le territoire est dorénavant dans une orbite métropolitaine. Or, l'extension de son périmètre urbain est limitée par la non artificialisation des sols. La forte demande immobilière pourrait engendrer une « gentrification » du territoire communal avec comme corollaire une augmentation des prix de l'immobilier. Conséquences : la croissance démographique prend de vitesse les services et les équipements ; les personnes de moins de 35 ans, en couple ou non, rencontrent dorénavant des difficultés pour se loger.

Toutes les études et observatoires consultés pointent ainsi différentes menaces.

- ▶ La première est le risque d'isolement familial, social et résidentiel ;
- ▶ La deuxième concerne l'emploi : l'insertion professionnelle des jeunes est complexe - d'autant s'ils ne peuvent résider dans le territoire - et les emplois proposés sont peu durables avec une différence de dynamisme entre la saison estivale et le reste de l'année ;

15 ANCT, *Observatoire des Territoires*, [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr), op. cit.

16 *Analyse des besoins sociaux*, op. cit.

- ▶ La troisième enfin, cause ou conséquence, note la faiblesse des équipements, lieux et services favorisant la rencontre et la mixité sociale et intergénérationnelle<sup>17</sup>.

Si la commune offre aujourd'hui des atouts et atours séduisants, il devient néanmoins nécessaire d'anticiper et maîtriser l'impact de son attractivité tant touristique que résidentielle tout en faisant évoluer son aménagement et déploiement de son territoire.

#### ▶ FOCUS 1 : Que se cache-t-il derrière le terme de territoire(s) ?

Dans la pensée des géographes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le *territoire* est absent. La géographie est alors la science des lieux et non celle des humains. Elle prolonge le double visage acquis dès l'antiquité : celui de la connaissance physique d'une terre et celui plus géopolitique de la description des « contrées » explorées, de leurs particularités physiques et de leurs « peuplades » parfois étranges. Dans la géographie contemporaine, le territoire est, pour une part métrique et cartographiable, délimité par des frontières tirées au cordeau comme dans le découpage des départements ou dans celui des pays nés de la colonisation. Il est un espace disposant d'une identité, souvent imposée, parfois subie, qui détermine une appartenance que l'on ne peut qu'accepter et défendre contre « l'autre ». Pour une autre part, marginale et périphérique, il renvoie dans la géographie humaine française à la pertinence des limites, à la reconnaissance de *pays*, qui par leur nature géomorphologique, leur histoire religieuse ou militaire et leurs traditions vernaculaires sont susceptibles de faire rimer le mot de *territoire* avec celui de *terroir*. Enfin, parce qu'il est habité, il ne peut être réduit à un seul objet matérialisé, cartographié et administré. Il est le produit d'un système de ressources vivantes qui lie le milieu naturel et les personnes qui l'habitent dans des relations étroites et toujours en transformation. Mais comment faire coïncider le territoire *donné*, celui de la géographie physique et du territoire *institué* des élus qui y œuvrent, et les territoires *construits* (Landel, 2019), ceux *vécus* des personnes qui l'habitent en passant par les *territoires de vie* des forces culturelles et sociales qui l'animent ? Et par « gros temps » de réforme territoriale, la naissance des métropoles ou de communes nouvelles, l'extension des périmètres intercommunaux comme le redécoupage des régions et de l'État montrent que la délimitation territoriale française demeure une source non tarie de tensions ou d'opportunités.

En sciences politiques, le *territoire est avant tout un construit politique* d'une communauté qui « revendique le monopole de l'usage légitime de la force physique » pour Max Weber et qui encourage une « volonté nationale populaire » à se construire, s'imposer et se faire instrumentaliser selon les mots d'Antonio Gramsci. Le territoire ne vaut donc que s'il y a une domination institutionnelle d'un pouvoir. Nos *territoires* ont été définis par des puissances publiques, indépendamment de leurs struc-

17 « Les répondants expriment un manque de lieux de rassemblement destinés aux associations, aux jeunes et aux seniors », *idem*.

turations physiques, historiques, sociales et humaines. Le découpage « à la serpe » relève d'une tradition bien française où la circonscription délimite le projet, comme s'il était encore nécessaire de quadriller le pays pour s'en assurer la fidélité (Estèbe, 2015). Les nouveaux territoires *institués* des EPCI s'inscrivent ainsi dans les interstices - sans en avoir le statut - des découpages de collectivités supra : les circonscriptions définies par l'État (électives, pédagogiques, administratives...) ou par d'autres collectivités (Pôle des Solidarités ou Jeunesse des Départements pour exemple). Un premier constat est donc de prendre conscience que ces territoires, entre ceux historiques et morphologiques et ceux définis préalablement par la puissance publique - communes, départements, régions et ex-intercommunalités - ne se recoupent pas. Et ne se recoupant pas, peuvent rencontrer quelques difficultés à converger et à coopérer.

Les territoires *donnés*, géographiquement comme politiquement, se confrontent au surgissement de la mobilité et à l'abolition des distances que permettent les couloirs de circulation physiques comme virtuels. C'est pourquoi scruter un territoire ne peut faire fi *des territoires de vie de leurs habitants*. S'ils ont longtemps correspondu aux parcours quotidiens pour manger, dormir, travailler, ces bassins de vie sont confrontés à de nouvelles mobilités qui s'étendent bien au-delà d'horizons considérés comme indépassables. Par les modes de circulation, de consommation, de travail et de loisirs, les parcours de vie, qu'ils soient diachroniques - une distance habitat-travail-loisirs qui ne cesse de progresser - ou synchroniques - des flux touristiques, des lieux de vie évolutifs suivant l'âge - accroissent les périmètres spatiaux et temporels. Le territoire *institué*, celui de l'ancrage spatial des pouvoirs publics, s'opposerait alors aux territoires *construits* avec leurs réseaux, leurs flux, leurs rapports et leurs mobilités y compris virtuelles, et aux parcours de vie de leurs habitants.

*D'autant que ces territoires de vies génèrent des vécus*. Ce rapport vécu aux territoires passe par une mémorialisation de lieux de vie familiaux, sociaux et spatiaux. Il influe sur le regard que chacun porte à l'espace qui l'entoure. Il ne peut s'absoudre d'une construction identitaire croisant dimension historique et symbolique, sociale et familiale, addition de valeurs patrimoniales et mémorielles, renforçant ou non un sentiment d'appartenance aux territoires *institués* et *de vie*. Selon le joli mot d'Alain Lefebvre, « les territoires qui nous habitent ne se réduisent pas aux territoires que nous habitons » ; ils sont le résultat de la somme des territoires vécus de ses habitants. L'enjeu, et sa difficulté, devient alors de faire coïncider tous ces territoires. Et plus que la pertinence du territoire, c'est la pertinence du projet territorial à construire avec les personnes qui habitent, fréquentent et s'impliquent dans le territoire, qui est alors à rechercher. Cette dernière renvoie à la territorialisation par l'ensemble des processus engagés par les systèmes d'acteurs, par les rapports de force et les tensions qu'elle génère, par des déterminants géographiques, économiques, sociaux et structurels qui lui crée une spécificité spatiale. D'où l'importance de la nature du projet culturel qui participe à faire et fabriquer les territoires et non le seul découpage institutionnalisé, qu'elle que soit sa pertinence.

## ▀ Les arts du cirque

### *De l'Antiquité au cirque contemporain*

Si le cirque, tel que nous le connaissons, est une création récente, les arts du cirque ne datent pas d'hier. En Chine, des traces archéologiques attestent que des acrobates et des jongleurs maîtrisaient déjà ces arts 4 500 ans avant J.C.

Le terme cirque est un héritage de l'empire romain et du latin *circus* (le cercle). Dès cette époque, de petites ménageries ambulantes circulent sur les routes. Les jeux du cirque déchaînent les passions laissant dans l'histoire la célèbre maxime « du pain et des jeux » offerts au peuple par les empereurs romains. Le plus grand cirque de l'Antiquité, le *Circus Maximus*, est construit à Rome, en 599 avant J.C., et peut accueillir 150 000 spectateurs (81 338 au Stade de France). Au Moyen-Âge, des troupes de jongleurs, funambules et mimes voyagent à travers l'Europe. Ce sont les *saltimbanques*, terme italien signifiant « *saltare in banco* » (sauter sur l'estrade). Ils se produisent au moment des foires et des marchés, mais aussi lors des réceptions dans les châteaux.

Le cirque moderne naît en Angleterre en 1768. Philip Astley, un ancien militaire britannique, crée une piste circulaire pour présenter ses numéros de voltige à cheval. Perfectionnant son spectacle, il ajoute des bateleurs, des funambules, des jongleurs et d'autres cavaliers. Il organise la salle de spectacle en dur avec des sièges et un toit. Le mot cirque est utilisé pour la première fois en 1872. Cette année-là, Charles Hughes et Charles Dibdin créent à Londres leur amphithéâtre équestre et le nomment « *Royal Circus and Equestrian Philharmonic Academy* ». Ils font référence à l'allée circulaire de Hyde Park dans la capitale, appelée *Ring* ou encore *Circus*, où les aristocrates se promènent à cheval.

En France, un dresseur de canaris italien, Antonio Franconi, lance en 1807 le cirque Olympique ou l'on pouvait lire le mot « *Cirque* » à l'entrée. Le cirque connaît dans les années 1890 un grand succès à Paris. Les spectacles et numéros attirent un public de plus en plus nombreux dans des endroits comme l'Hippodrome ou encore les Folies-Bergère avec des éléments récurrents :

- ▶ le spectacle a lieu sous un chapiteau, autour d'une piste circulaire ;
- ▶ un Monsieur Loyal présente chaque numéro ;
- ▶ le spectacle est une succession de numéros indépendants ;
- ▶ plusieurs types d'artistes se succèdent sur la piste : acrobates, jongleurs, trapèze, clowns ;
- ▶ il y a des numéros avec des animaux ;
- ▶ le spectacle est mis en musique par un orchestre ou une fanfare qui fait partie de la troupe.

À la Libération, profitant du développement des mobilités et de nouvelles technologies qui permettent le déplacement de chapiteaux itinérants, les cirques fleurissent partout en France. Ils proposent alors un spec-

tacle populaire par excellence, qui itinère à la rencontre des gens pour leur apporter rêve, exaltation et exotisme : la fonction éducative des ménageries est alors prépondérante.

À partir des années 1960, le monde des entreprises de cirque connaît toutefois une profonde crise artistique et économique, suivie par de nombreuses faillites tout au long des années 1970. Des difficultés à renouveler les numéros, la désaffection croissante du public – la télévision se généralise –, des normes de plus en plus contraignantes sont les causes principales de cette récession.

Entre la fin des années 1970 et dans les années 1980, une nouvelle génération d'artistes, issue du théâtre, de la danse ou des arts de la rue, s'approprie et détourne les codes traditionnels : le chapiteau, le cercle, l'exploit. Délaissant les numéros classiques, notamment ceux avec les fauves et autres pachydermes, des précurseurs (*Gosh*, *le Cirque plume*, *Archaos...*) explorent les croisements entre disciplines, soignent particulièrement la mise en scène, quittent la piste circulaire pour aller jouer sur des scènes frontales ou bien à ciel ouvert. Ils affirment ainsi des démarches artistiques originales, donnant naissance à ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler le « *cirque de création* » ou le « *cirque nouveau* » dans lequel le spectacle est conçu comme étant une seule et même histoire et non plus une succession de numéros indépendants. Réfractaires à ce courant qui bouscule la tradition, les anciens prennent néanmoins conscience de la nécessité d'évoluer. Dès les années 1970, quelques professionnels (dont Gruss et Fratellini avec Sylvia Montfort en 1974) entreprennent d'enseigner leur métier à des personnes non issues de familles circassiennes. Pour la première fois, le cirque devient accessible et peut s'apprendre en dehors de la transmission générationnelle.

Art en perpétuel mouvement, le cirque d'aujourd'hui se nourrit des héritages classiques et des innovations contemporaines. Tout en conservant le public familial qui a toujours fait son succès, il a su séduire au fil des dernières décennies de nouveaux spectateurs. Autrefois considéré comme un art mineur, le cirque est devenu en 1979 une mission confiée au ministère de la culture<sup>18</sup>, qui a créé en 1985, le CNAC, Centre National des Arts du Cirque.

### *L'essor de la pratique des arts du cirque*

Deux facteurs essentiels expliquent ce succès. Le premier est celui de la pratique avec un triple enjeu dont s'empare la majorité des écoles de cirque : un enjeu corporel, par le biais des apprentissages moteurs ; un enjeu artistique, par un travail de créativité et par les rencontres avec le monde du spectacle ; un enjeu éducatif par ses formes pédagogiques (essai/échec/réussite) et par le rapport à l'autre (son partenaire, le public). La pratique des arts du cirque véhicule des notions d'effort, de dépasse-

---

18 Il était auparavant sous la tutelle du ministère de l'Agriculture pour des questions sanitaires et vétérinaires liées à la présence d'animaux.

ment de soi, de socialisation et de coopération (absence de compétition). Le second repose sur sa pluridisciplinarité. Par le nombre des activités à disposition dans le domaine de l'aérien, des équilibres sur objets, de l'acrobatie, du jonglage et du clown, le cirque s'adresse à un large public où chacun peut trouver son terrain de jeu : adresse, force, tonicité, souplesse, goût du risque, etc.

À partir de 2007, on constate plusieurs phénomènes concomitants :

- ▶ un ralentissement de la croissance des nouveaux inscrits dans les écoles de cirque ;
- ▶ le développement de formes spontanées, pratiquées hors cadre : jonglerie, monocycle, slackline (sangle élastique s'accrochant entre deux points fixes, arbres ou poteaux) ;
- ▶ un essor vigoureux des activités proposées à des publics spécifiques : petite enfance, public handicapé, séniors... ;
- ▶ une tendance à l'« ubérisation », avec le développement d'activités à partir d'un individu isolé créant son emploi, sans qu'il soit associé à une démarche collective.

On estime cependant en 2008, à 800 le nombre d'écoles et d'ateliers de loisirs proposant une formation aux 5 disciplines du cirque : acrobatie, jonglerie, aérien, expression, équilibre sur objet qui représentent 300 000 pratiquants occasionnels ou réguliers<sup>19</sup>.

Amorcée à la fin des années 1970, la reconnaissance par le ministère de la Culture de ce que l'on nomme désormais « les arts du cirque » s'est renforcée significativement depuis 2001. À la fin des années 70, le transfert du cirque au ministère de la Culture cherche à remédier à deux problèmes essentiels du cirque : le risque économique et la relève artistique. Dès le début des années 1980, se créent une Association Nationale pour le Développement des Arts du Cirque (Andac), chargée de récolter et de redistribuer un fonds, alimenté par des subventions du ministère de la Culture et des apports provenant des recettes de billetterie versées par les cirques adhérents à l'association.

En 1985, est inauguré le Centre national des arts du cirque (Cnac), délivrant un diplôme des métiers des arts du cirque. 10 ans après, une mission de promotion et de développement du secteur des arts de la piste est confiée à l'association Hors les murs avec le lancement de la première revue institutionnelle sur les Arts de la piste. En 1998, le ministère de la Culture et ses Directions Régionales ouvrent les dispositifs consacrés au théâtre aux compagnies d'arts du cirque : conventionnement, aides à la production dramatique. Simultanément, un premier accord-cadre entre le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse et des Sports institue une Charte de qualité établie par la Fédération française des écoles de cirque (FFEC) comme texte de référence pour la pratique en amateur des arts du cirque.

<sup>19</sup> Le Monde, 28 mai 2008.

Les années 2001 et 2002 sont identifiées comme les années des arts du cirque par le ministère de la Culture. Elle marque le renforcement des politiques publiques en faveur du cirque en augmentant les aides pour la création, la diffusion et l'enseignement :

- ▶ aides à l'itinérance pour les cirques travaillant sous chapiteau et l'aide à la résidence attribuée aux théâtres accueillant des compagnies pour des temps de création ;
- ▶ identification de pôles pour le cirque en région (Pôles Nationaux des Arts du Cirque puis Pôles Nationaux Cirque - PNC), ayant pour mission de soutenir la création (par le biais de résidences, de coproductions), de programmer des spectacles, de sensibiliser les publics et d'accompagner la structuration de la profession.

Les évolutions des deux dernières décennies concernent principalement la formation et la reconnaissance des compétences professionnelles, notamment par la création :

- ▶ du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS) spécialité activités du cirque en 2006 ;
- ▶ du diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque créés par le décret 2007-1678 du 27 novembre 2007 et l'élaboration de son référentiel en 2011, au même titre que les musiciens, les danseurs et les comédiens. La même année, le ministère de la Culture met en œuvre un processus d'habilitation des écoles préparatoires à l'entrée dans les écoles supérieures de formation professionnelle ;
- ▶ du diplôme d'État (DE) de professeur de cirque par un décret du 22 mars 2011. Créé en 1994, le baccalauréat option arts du cirque connaît un essor depuis 2010 ; il permet à des jeunes de s'initier aux arts du cirque et de découvrir les métiers du spectacle vivant.

La filière des arts du cirque se structure, les professionnels se regroupent. Le Syndicat des cirques et compagnies de création (SCC), créé en 1997, se renforce durant cette période, avec une importante augmentation du nombre de ses adhérents, surtout à partir de 2014. En 2004 se crée Territoires de cirque (TDC). Ce réseau, lieu d'échanges, de rencontres et de concertation des professionnels, est un interlocuteur pour représenter les arts du cirque auprès des institutions.

En 2016 naît Artcena, le Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre, issu de la fusion de Hors-les-murs et du Centre national du théâtre, dont les missions sont le partage de connaissances, l'accompagnement des professionnels et le soutien au rayonnement des arts du cirque, de la rue et du théâtre. Dernièrement, en 2018, la charte Droit de cité a été renouvelée. Elle vise à renforcer et à améliorer les relations entre les structures pratiquant l'itinérance sous chapiteau et les collectivités. Elle propose des repères méthodologiques pour l'accueil d'un chapiteau.

## ► La structuration du cirque en France et en Nouvelle-Aquitaine

### Les Pôles Nationaux des Arts du Cirque (PNC)

Ces lieux bénéficient de conventions pluriannuelles avec l'État et les collectivités territoriales. Les pôles nationaux des arts du cirque (PNC) participent au renouvellement des formes artistiques et des esthétiques du cirque. Ils organisent leurs activités principalement autour des missions d'accompagnement et de soutien à la création et à la diffusion. Ils rassemblent 14 établissements nationaux en faveur du soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts du cirque. Ils constituent un réseau en faveur du rayonnement du cirque, ainsi que du renouvellement de ses formes artistiques et de ses esthétiques au profit du public le plus large.

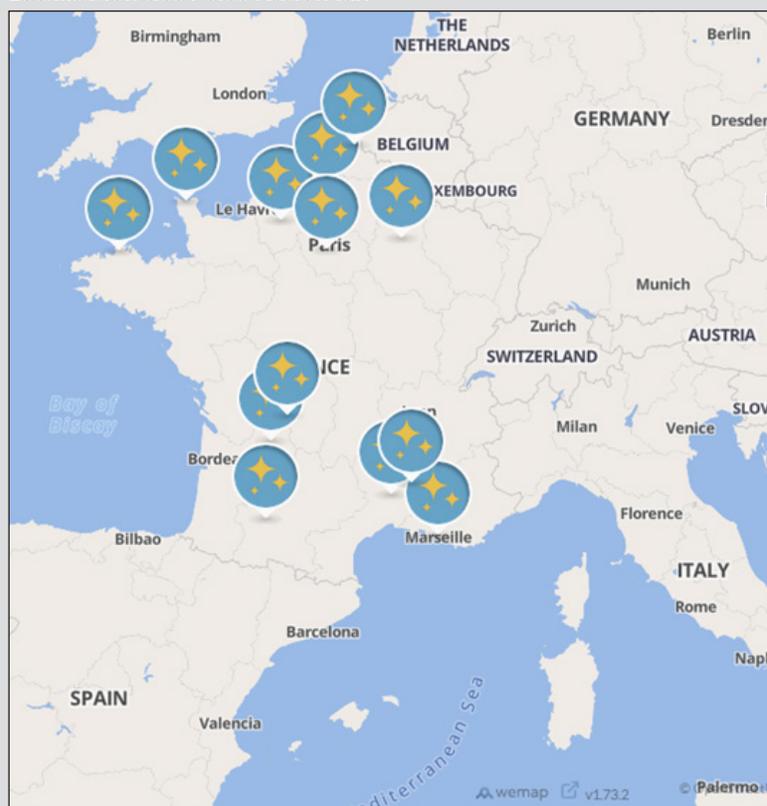
#### ► FOCUS 2 : Les PNC, retour sur une histoire née sur le terrain<sup>20</sup>

« *Des lieux pérennes pour le cirque* » : c'est en ces termes que le projet des pôles cirque a été formulé, comme le rappelle l'expression utilisée dans le cahier des missions et des charges pour les Pôles Nationaux des Arts du Cirque. Quel trajet a donc été accompli, pour que l'on passe d'un art nomade - dont l'itinérance a fait les belles heures et symbolisé par le chapiteau, édifice de l'éphémère - à un art institué et perpétué dans des lieux dédiés ? On peut remonter aux années 90, quand cet art est devenu « contemporain » et a sérieusement creusé de nouveaux sillons esthétiques, faisant émerger d'autres besoins chez les circassiens. Une explosion artistique, l'émergence d'un nombre important de jeunes artistes issus des formations, et une diffusion qui n'était pas à la hauteur des nouveaux enjeux, ont conduit les professionnels à réclamer plus de reconnaissance. Ce sera chose faite lors de l'Année des Arts du Cirque, décrétée en 2001 par la ministre de la Culture Catherine Trautmann. Parmi tous les événements et actions, elle pose les premières pierres en identifiant à ce moment-là onze pôles en région, soient onze structures portant déjà un projet emblématique pour le cirque en lien avec les collectivités territoriales. À partir de 2009, la reconnaissance tant attendue devient nationale avec la labellisation et la clarification de leurs missions (circulaire du 31 août 2010). Aujourd'hui, ils sont douze lieux labellisés Pôles Nationaux des Arts du Cirque (PNAC). La création et la production sont leurs missions premières, suivies de près par la diffusion dans le territoire et l'accompagnement des publics. Ils doivent également contribuer à la structuration de la profession. De tels objectifs doivent faire appel à des moyens, liés notamment au bâti, et passant parfois par la réhabilitation, l'aménagement ou la construction de locaux. C'est un chantier coûteux qui a débuté il y a plus de dix ans, et qui reste encore inachevé. Le label n'est pas un modèle. Même s'il annonce un plancher de 150 000 € annuels de subventions de l'État par structure, on constate de grandes

20 Nathalie Yokel, in *La Terrasse* du 11 novembre 2014.

disparités au sein du réseau : au cœur de territoires urbains ou très ruraux, avec des collectivités plus ou moins impliquées, les projets mis en œuvre sont considérés par les professionnels comme sous-dotés. De plus, si la logique de décentralisation et de maillage du territoire a constitué un préalable à la dynamique de labellisation, on reste encore très loin d'un aménagement du territoire équitable. Moins de la moitié des régions françaises reste concernée, avec un réel déficit sur certaines zones. Les Pôles Nationaux des Arts du Cirque, fruits d'une histoire et d'un long processus, ont, hier, répondu à des besoins pour, aujourd'hui, créer de nouvelles attentes »<sup>21</sup>.

#### Localisation des Pôles Nationaux<sup>22</sup>



- 21 Les PNC sont : **L'Agora à Boulazac**, La Brèche à Cherbourg-Octeville, Le Carré Magique à Lannion-Trégor, Le Cirque-Théâtre d'Elbeuf, La Verrerie à Alès, Le Théâtre Firmin Gémier / La Piscine à Antony / Chatenay-Malabry, **Le Sirque à Nexon**, CIRCa à Auch, Le Prato à Lille, Le Cirque Jules Verne à Amiens, Le CREAC à Marseille, et La Cascade à Bourg Saint Andéol, le PALC à Chalon en Champagne et le Séchoir à la Réunion (en préfiguration).
- 22 Site internet du ministère de la Culture, consulté la dernière fois le 12 février 2022. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Theatre-spectacles/Le-theatre-et-les-spectacles-en-France/Cartes-des-structures-de-la-creation-artistique/Carte-des-poles-nationaux-cirque#/search@46.5890654,3.9990208,5.33>.

### Les Pôles Nationaux en « voisinage » de Biscarrosse

- ▶ **Sirques à Nexon (87).** À l'été 1987, Annie Fratellini installe sa caravane à Nexon, dans le parc du château. Son enseignement marque un tournant fondamental dans l'histoire du cirque : il rompt avec la transmission familiale traditionnelle et ouvre ainsi la pratique du cirque à des jeunes venant d'autres horizons et nourrissant le cirque d'influences artistiques nouvelles. Il participe à l'apparition de formes circassiennes contemporaines. Ces stages d'été ont vu débiter un certain nombre d'artistes professionnels que l'on retrouve aujourd'hui en scène et en piste. Cette activité a fait de Nexon un lieu où le cirque s'est développé, construit, transformé. Elle a donné naissance à un festival puis à une structure permanente devenue un des 14 Pôles nationaux des arts du cirque. Cette aventure artistique et humaine poursuit son développement en élargissant le champ des esthétiques, en présentant des spectacles du répertoire cirque tout en se tournant vers les nouvelles générations pour faire découvrir ce qu'est le cirque aujourd'hui.
- ▶ **Agora à Boulazac (24).** Agora est une association loi 1901 à but non lucratif qui a vu le jour en 1987. Labellisé Pôle National Cirque en 2010, Agora Pôle National Cirque a pour mission de contribuer au développement de l'activité culturelle et artistique, à la diffusion et au développement d'œuvres circassiennes sur le territoire, en favorisant la création et la diffusion d'œuvres régionales dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, musique, arts du cirque) et facilite l'accès au spectacle à des publics éloignés des circuits habituels de diffusion et de création culturelles. Agora entend inscrire la présence des arts du cirque sur l'ensemble du territoire.
- ▶ **Circa à Auch.** Dédié à son origine aux écoles de cirque, CIRCA (l'évènement et l'association éponyme) a vu le jour en 1988. Les membres de la Jeune Chambre Économique, souhaitant mettre en œuvre un projet innovant, et d'intérêt à la fois social, économique et culturel autour du cirque, créent avec le soutien de la Ville d'Auch un lieu de rencontre pour fédérer les Écoles de Cirque en France. Au fil des années, les rencontres des écoles s'étoffent et les structures formatrices, proposant formations et actions pédagogiques, investissent des chapiteaux qui se font toujours plus nombreux. En 2001, Circa et la saison culturelle d'Auch fusionnent leurs activités sous une même structure associative dénommée CIRCUITS scène conventionnée pour les arts du cirque. En 2011, CIRCUITS devient CIRCa, pôle national des arts du cirque et s'installe au CIRC, le Centre d'Innovation et de Recherche Circassien à Auch en août 2012.  
Rendez-vous incontournable en matière d'arts du cirque, le Festival du cirque actuel accueille chaque année en octobre durant une dizaine de jours entre 15 et 20 spectacles de compagnies professionnelles se produisant au cours d'environ 80 représentations et mobilise 350 professionnels nationaux et internationaux. Il continue d'accueil-

lir les écoles de cirque (Fédération Française des Écoles de Cirque / Fédération Européenne des Écoles de Cirque) qui s'y donnent aussi rendez-vous et présentent leurs travaux.

### **Les formations artistiques**

Respectant une logique de parcours et de progression, l'accès au métier d'artiste passe fréquemment en France par les Centres de formation adhérents et reconnus par la Fédération française des Écoles de Cirque qui offrent des formations professionnelles initiales :

- ▶ Arc en Cirque, centre régional des arts du cirque de Chambéry (73) ;
- ▶ Association Française de Cirque Adapté (AFCA), Aire sur l'Adour (40) ;
- ▶ Balthazar, centre des arts du cirque de Montpellier(34) ;
- ▶ École de cirque de Bordeaux (33) ;
- ▶ École de cirque de Lyon (69) ;
- ▶ École du Cirque Jules Verne, Amiens (80) ;
- ▶ Et vous trouvez ça drôle ? centre régional des arts du cirque de Lomme Lille (59) ;
- ▶ Le Samovar, Bagnolet (93) ;
- ▶ Piste d'Azur, centre régional des arts du cirque Provence Alpes Côte d'Azur.

Ces formations non diplômantes développent leur propre projet pédagogique. Chacune avec ses spécificités, elles proposent sur un ou deux ans des enseignements principaux dans les domaines artistiques et techniques mais aussi l'ouverture à toutes formes d'expression et de créativité. Elles ont souvent pour vocation d'amener les étudiants dans les meilleures conditions aux cycles d'enseignement supérieur.

Trois écoles d'enseignements supérieurs qualifiants délivrent le Diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque (DNSP) :

- ▶ Centre National des Arts du Cirque de Châlons en Champagne (CNAC) ;
- ▶ Académie Fratellini (St Denis, Ile de France) ;
- ▶ L'EsacTo' Lido, École supérieure des arts du cirque Toulouse-Occitanie(31) depuis 2019.

Ces établissements d'enseignement artistique supérieur habilités sont partenaires d'une Université permettant la constitution de parcours de formation conduisant à l'obtention, en parallèle du DNSP d'artiste de cirque, d'une licence pour les étudiants remplissant les conditions d'accès à l'université. Ce cursus allie formation pratique et théorique ; les étudiants ont la possibilité de faire des propositions artistiques dans leur spécialité ; ils sont encadrés par l'équipe pédagogique ainsi que par des professionnels reconnus et sont confrontés au regard du public dans diverses mises en situation.

### Les écoles en « voisinage » de Biscarrosse

► **École de cirque de Bordeaux (33)**. Née en 1981, l'École de Cirque de Bordeaux (ECB) est une association œuvrant à la découverte des arts du cirque et à la formation d'artistes. Installée sous un chapiteau dans le quartier Bordeaux Maritime, proche des Bassins à Flots, l'École de Cirque de Bordeaux intervient sur deux activités principales, et des activités annexes :

- > la pratique amateur avec des ateliers et stages pour petits et grands, des master-class jonglage, aérien, duo de portés toute génération, clown ;
- > la formation initiale : classe préparatoire aux écoles supérieures des arts du cirque ;
- > la formation professionnelle : parcours individualisés afin d'affiner son projet professionnel et d'entrer sur le marché du travail ;
- > la formation continue : master-class techniques, individualisées, intégrant les cours de la classe préparatoire sur certaines disciplines et certification nationale Art et technique du grand volant (CNAC) (première session prévue en 2023), master-class techniques courtes.

L'École de Cirque de Bordeaux travaille aussi au développement d'une scène d'artistes émergents et développe des partenariats avec divers organismes associatifs, culturels et d'enseignements.

► **Association française de cirque adapté<sup>23</sup> - Aire sur Adour (40)**. L'AFCA a été créée en 1993 et poursuit 3 buts : développer le cirque adapté ; former des personnels au cirque adapté ; aider aux recherches théoriques et pratiques à travers des ateliers et des rencontres de différents professionnels du secteur médicosocial et circassien. L'AFCA est domiciliée à Aire sur l'Adour, dans les Landes, où travaille son équipe, et où elle dispose d'une structure d'accueil, relayée dans différents départements par une structure itinérante. L'association est agréée Éducation Populaire (ministère de la Jeunesse et des Sports), « Pratique Amateur » et « Centre de Formation » de la Fédération Française des Écoles de Cirque (FFEC) ; Organisme de formation ; Entreprise solidaire, Éducation Nationale.

► **EsacTo'Lido, École supérieure des arts du cirque Toulouse-Occitanie (34)**. L'école supérieure des arts du cirque Toulouse-Occitanie (Ésacto'Lido) est l'une des trois écoles en France habilitée à délivrer un diplôme qualifiant le métier d'artiste de cirque (DNSP-AC). Initiée en 1994, la formation professionnelle de l'école avant d'être reconnue en 2019 par l'État a formé et accompagne de nombreux artistes qui ont créé ou participé par la suite aux compagnies suivantes : *Les Acrostiches*, *la Cie 111/Aurélien Bory*, *Prêt à porter*, *Cridacompagny*,

23 Le cirque adapté utilise le cirque comme outil « au service d'un projet éducatif ou thérapeutique, (...) visant l'émancipation de la personne à travers ses expérimentations et la vie de groupe ». Source : [www.ffec.asso.fr/pratiquer-les-arts-du-cirque/cirque-adapte/](http://www.ffec.asso.fr/pratiquer-les-arts-du-cirque/cirque-adapte/), consulté la dernière fois le 28 août 2022.

*Subliminati Corporation, My Laïka, Cie d'Elles, Happy Face, Cirque Pardi, Étienne Saglio/Cie Monstre(s), Yann Frisch/Cie l'absente...* La création de l'école supérieure a dissocié les cursus en pratiques amateurs et professionnelles. L'école supérieure des arts du cirque Toulouse-Occitanie (Ésacto'Lido) regroupe désormais l'ensemble des activités liées à la formation professionnelle et à l'insertion. En parallèle, le Lido poursuit l'enseignement des arts du cirque auprès des amateurs.

### **Les compagnies artistiques et les lieux de programmation**

315 compagnies de cirques sont comptabilisées à un niveau national. Seules 53 sont basées en Nouvelle-Aquitaine contre 131 en Occitanie. Cette faiblesse de la représentation artistique régionale se retrouve également dans le nombre de compagnies conventionnées. Sur les 38 compagnies conventionnées à l'échelle nationale, la Nouvelle-Aquitaine n'en compte que 2 pour 7 en Occitanie. 596 structures artistiques et culturelles accueillent en France des compagnies mais elles ne sont que 50 en Nouvelle-Aquitaine, 16 programmateurs identifient en région le cirque comme axe principal parmi les 137 à l'échelle nationale<sup>24</sup>.

Fondée en 2004 dans l'élan de *l'Année des Arts du cirque* par ceux qui deviendront les premiers Pôles Nationaux des Arts du Cirque, l'association Territoires de Cirque rassemble près de cinquante structures engagées dans le soutien à l'émergence, la création, et la diffusion du cirque. Ouvertes à toutes les esthétiques du spectacle vivant ou spécialisées, elles sont des Scènes Nationales ou conventionnées, théâtres de ville, services culturels, lieux de patrimoine, ou établissements de production. La force de Territoires de Cirque est son ouverture incarnée par la diversité de ses membres répartis sur des territoires aussi bien urbains, péri-urbains que ruraux. La compréhension des enjeux territoriaux est l'un des moteurs de son action. Les principes qui gouvernent l'association sont le partage et la concertation, dans le respect de la pluralité des points de vue artistiques et la recherche d'un équilibre dans les relations avec les artistes et les compagnies indépendantes. D'où une approche de la production qui se veut éthique et prospective pour accompagner au mieux les évolutions de l'économie du secteur.

Le cirque appelle en effet une attention particulière car ses moyens demeurent faibles. Or ses spécificités – dont la création sous chapiteau – demandent à repenser les modèles économiques pour lui garantir un développement pérenne. Combat urgent dans lequel Territoires de Cirque s'est engagé avec passion. Le réseau Territoires de cirque réunit 53 structures engagées dans le soutien à l'émergence, la création et la diffusion du cirque en France, dont le CRABB de Biscarrosse.

---

24 Données Arcsena - L'A Agence culturelle Nouvelle Aquitaine, 2019.

### Les autres membres à spécificité cirque en « voisinage » de Biscarrosse

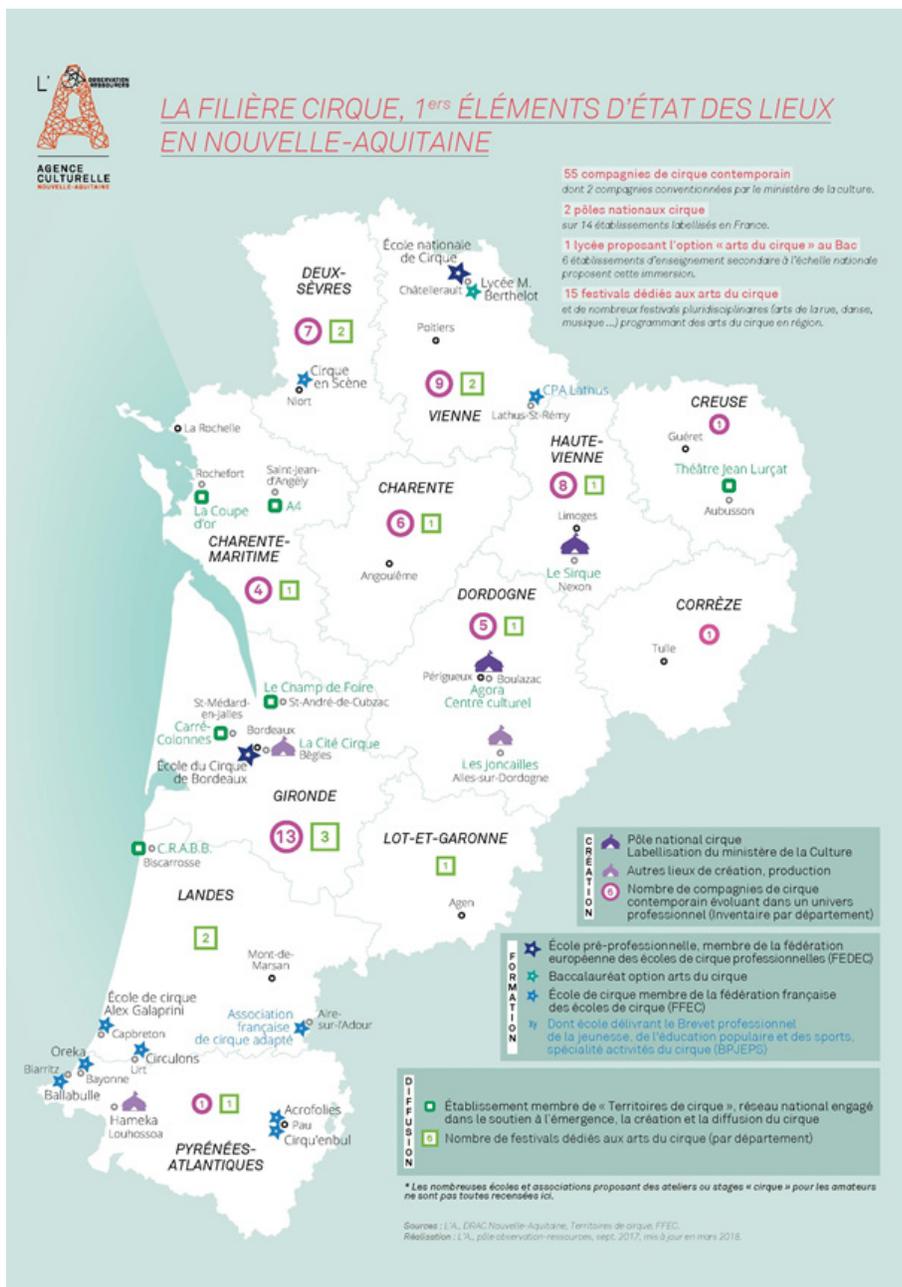
► **CitéCirque - Bègles (33)**. La **CitéCirque** est le nom donné à la politique culturelle de Bègles en faveur du spectacle vivant et plus particulièrement du cirque. Alors que la création contemporaine nationale sous chapiteau connaît des freins importants, la citéCirque ose depuis plus de 14 ans installer des chapiteaux en cœur de ville, sur l'Esplanade des Terres Neuves. Depuis sa création, elle a accueilli près de 38 compagnies circassiennes de renom françaises et internationales. La citéCirque s'oriente autour de quatre axes :

- >la diffusion de spectacle sous chapiteau, en salle et en plein air,
- >le soutien apporté aux compagnies en création,
- >le développement de projets de médiation culturelle destinés à différents publics,
- >la participation à des réseaux professionnels, nationaux et internationaux.

Le savoir-faire de la citéCirque fait d'elle un acteur incontournable du territoire, avec près de 9 000 spectateurs Béglais et Métropolitains réunis chaque année et plus de 2 000 élèves mobilisés autour des spectacles. Son action est accompagnée par la Ville de Bègles, Bordeaux Métropole, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine. Elle reçoit par ailleurs, sur des projets ponctuels, le soutien des villes de Floirac, de Pessac et Bordeaux, du Théâtre des Quatre Saisons de Gradignan et du Festival International des Arts de Bordeaux.

► **Le Champ de Foire - Saint André de Cubzac (33)**. Place du marché, salle de spectacle, projet de territoire, Le Champ de Foire est le projet culturel de territoire du Cubzagais porté par l'association CLAP depuis 1993. Structure référente dans le domaine des arts de la piste, le Champ de Foire organise au mois de février-mars, sur l'ensemble des Communautés de Communes du Grand Cubzaguais et Latitude Nord Gironde, *Péripé'cirque*, temps fort cirque en Cubzaguais Nord Gironde.

## La filière cirque en Nouvelle-Aquitaine<sup>25</sup>



25 L'A - Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, 2019.

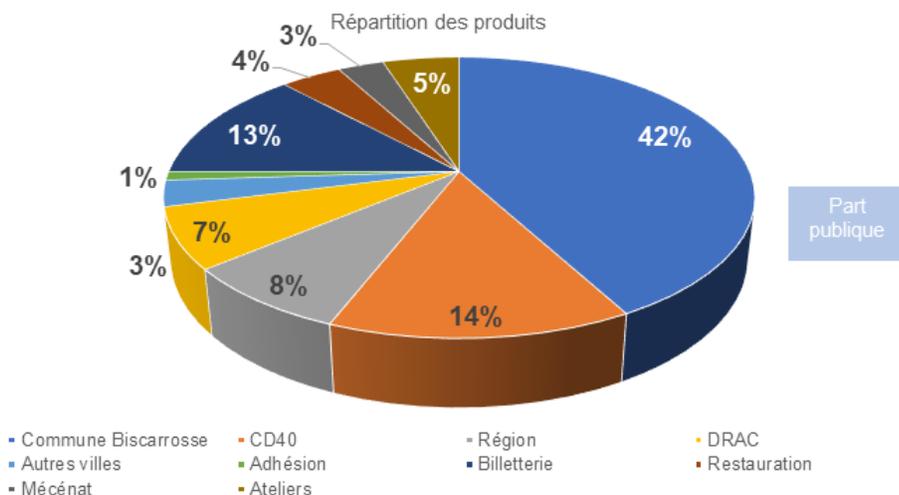
## ▼ La contribution du CRABB au déploiement territorial

### *La place prise par le cirque contemporain dans son projet associatif*

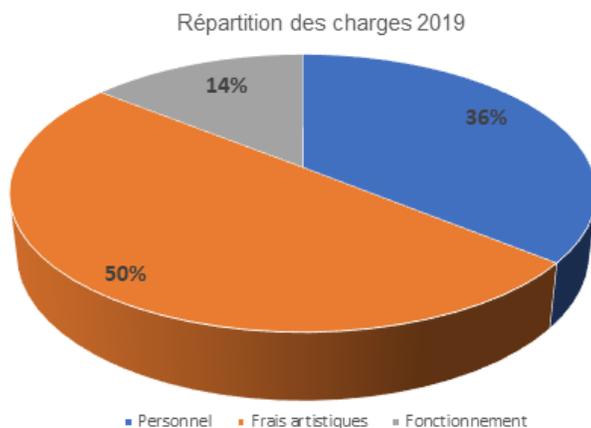
Au fil des années et de l'évolution des contextes locaux comme nationaux, l'action du CRABB s'est progressivement orientée vers le cirque de création. Depuis plus de 20 ans, cette approche circassienne est devenue la « marque de fabrique » du CRABB et de Biscarrosse. Tout en partageant avec le service culturel et d'autres associations des spectacles programmés à l'Arcanson, les propositions circassiennes se déclinent avant tout sous chapiteau, à Biscarrosse ou dans d'autres communes voisines (Sanguinet) et s'illustrent lors du festival « Rue des Étoiles » que le CRABB a initié et gère depuis dorénavant plus de 10 ans. Si ses statuts indiquent toujours que l'association « contribue au développement culturel Intercommunal, départemental et régional par la diffusion et la production d'œuvres vivantes (...) soutient la création et la diffusion artistiques dans l'intérêt général et favorise l'éveil et l'éducation artistique de tous ses publics », la convention pluriannuelle d'objectifs qui la lie dorénavant à la Ville de Biscarrosse s'articule avant tout sur la programmation, le soutien à la création et l'organisation d'un évènement annuel « Rue des Étoiles », dédié au cirque de création. C'est également dans ce cadre qu'elle reçoit le soutien du département des Landes ainsi que de la Région et de la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

### *Les ressources humaines et financières*

L'association compte 3 salariés permanents (direction, administration, médiation) pour 2,25 ETP, recrute des personnels intermittents et compte une centaine de bénévoles lors du festival « Rue des Étoiles ». Le CRABB est membre de nombreux réseaux (Territoires de cirque, Réseau 535...), partenaire de l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine (OARA) et du Pôle National des Arts du Cirque de Boulazac et entretient des relations pédagogiques et artistiques avec notamment les écoles du cirque de Bordeaux et de La Teste-de-Buch (Komono Circus). Une compagnie de cirque, le Cirque Le Roux, est régulièrement associée. Le CRABB est devenu une structure culturelle professionnelle à dominante cirque.



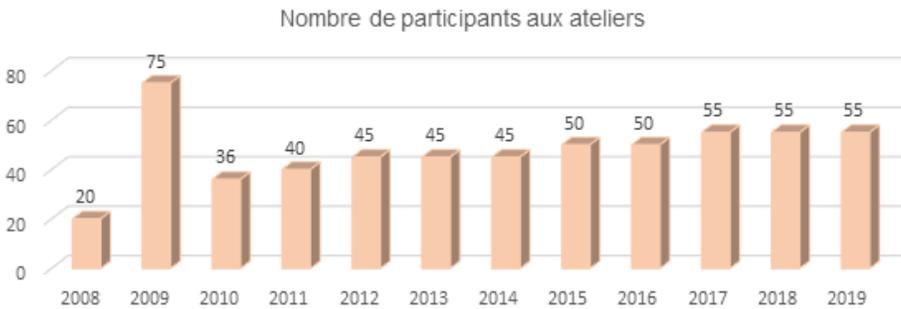
Le budget annuel du CRABB s'élève à 250 000 € (2019). Il a progressé depuis 2012 de +15 %. La structure dispose d'une situation financière saine. Les produits financiers se répartissent, selon un ratio correct, entre 71 % de recettes publiques (contribution de toutes les collectivités hors EPCI) et 29 % de recettes privées (ateliers, billetterie, restauration, mécénat). En matière de produits, deux nuances peuvent être apportées : la part de billetterie est stable mais ne couvre que 14 % des apports (« Rue des Étoiles » et saison) ; la part monétarisée de la ville ne représente qu'un tiers du budget général de la structure.



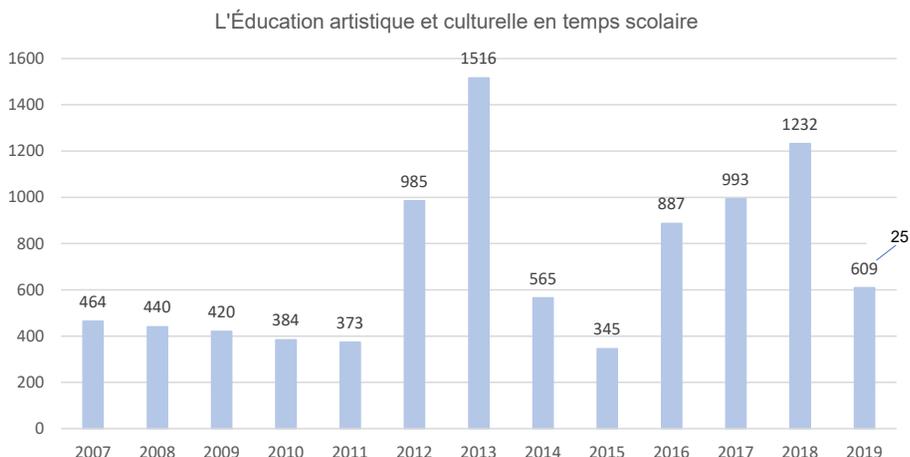
En matière de charges, le ratio frais artistiques / frais de personnel est excellent : les frais artistiques représentent la grande majorité des dépenses, la masse salariale ne s'élevant qu'à un tiers du budget. Quant au nombre d'adhérents, il est stable (entre 150 et 200 adhérents/an).

## Les missions

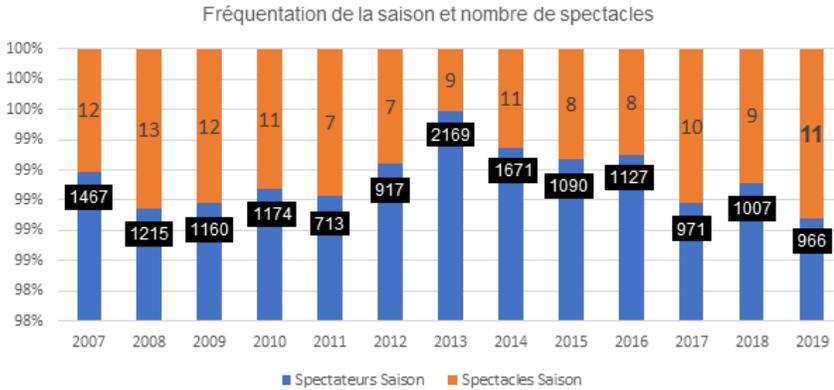
L'action du CRABB en direction de l'éducation et des pratiques artistiques en amateurs se décompose entre, d'une part, les ateliers « historiques » en direction des amateurs et, d'autre part, les actions d'éducation artistique et culturelle en direction de scolaires, de la petite enfance au lycée. Pour les premiers, leurs points forts sont d'être animés par des intervenants compétents avec un financement entièrement absorbé par les contributions des participants. Toutefois, le nombre de participants ne progressent plus et le renouvellement des thématiques est inexistant. Les ateliers de pratiques sont identiques à ceux qui avaient prévalu à la création de l'association sans lien avéré avec l'inflexion donnée au cirque contemporain.



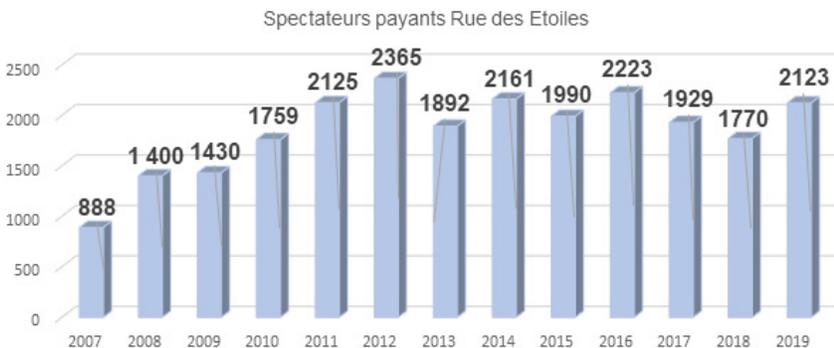
L'éducation artistique et culturelle s'est quant à elle démultipliée et généralisée. Un grand nombre d'enfants et de jeunes a dorénavant accès à la programmation annuelle (hors festival du mois de juillet) et le partenariat est bien établi avec d'autres communes de l'EPCI (Sanguinet et Ychoux) et le lycée de Parentis-en-Born. Ce constat positif peut être nuancé car hors venue aux spectacles, il semblerait que le référentiel de l'éducation artistique et culturelle ne soit que peu pris en compte : les ateliers de pratique n'existent pas ; la notion de parcours de la petite enfance à l'adolescence comme en temps scolaire et périscolaire n'est pas efficiente ; les apprentissages tout au long de la vie - même si l'on trouve trace d'actions 2010 et 2011 en direction des seniors avec le CCAS de Biscarrosse - ne sont pas valorisés.



Sur l'axe « saison culturelle », le CRABB a bénéficié de la construction de l'Arcanson, avec son plateau et un confort du spectateur conforme à des exigences professionnelles et n'est donc plus la seule structure de programmation. Malgré ce nouvel équipement, la fréquentation semble s'être érodée : on ne comptabilise plus en 2019 que 88 personnes par spectacle programmé par le CRABB pour un nombre de représentations en baisse. En outre, seuls deux de ces spectacles en 2018/2019 et quatre (prévus) en 2019/2020 relevaient d'une esthétique circassienne, la majorité pouvant être qualifiée de pluridisciplinaire et somme toute assez proche des choix effectués par le service culturel. Une clarification des missions et des objectifs partenariaux communs est donc nécessaire. Depuis 2014, le CRABB apporte son soutien à des résidences de création notamment circassiennes qui alimentent les saisons suivantes et s'inscrivent dans des dynamiques régionales et nationales. Ces résidences se mènent, en coopération avec les Pôles Nationaux du Cirque de la Région Nouvelle-Aquitaine et des structures culturelles non labellisés (Le Champ de Foire à Saint-André de Cubzac, La Cité Cirque à Bègles), formant une première « communauté informelle ». Plus récemment, une compagnie professionnelle, le cirque Le Roux, a été associée à son projet d'établissement. Tous ces éléments ne sont pas comptabilisés dans les bilans du CRABB comme « représentations », car non monétarisés, mais génèrent pourtant des temps de monstration, partagés avec le public.



Enfin, le festival « Rue des Étoiles » a acquis une notoriété tout aussi bien locale que régionale et nationale. L'événement et l'équipe, notamment sa direction, « ont acquis une vraie légitimité dans les réseaux professionnels circassiens (...) Rue des Étoiles est bien repéré »<sup>26</sup>. Malgré des météos capricieuses, des temps de crise sanitaire, des télescopages de calendrier, le festival est aujourd'hui bien identifié et fréquenté. « Rue des Étoiles », ce sont cinq jours de spectacles, trois chapiteaux implantés sur l'esplanade Latécoère au port et à la plage du lac de Biscarrosse-Parentis, 9 compagnies pour 29 représentations gratuites et payantes assurées par plus de 70 artistes. « Rue des Étoiles » revendique 10 000 spectateurs sur l'ensemble de la manifestation, ateliers et spectacles gratuits compris. Le nombre de bénévoles est important – plus de 100 par édition – et a été volontairement limité pour conserver une gestion à taille humaine. Pour toutes ces raisons, le Festival et avec lui le CRABB ont bénéficié du soutien « plan de relance des Festivals » de l'État en 2021 : « l'important était de conforter le pôle cirque du CRABB dans un Département où nous n'avons que peu de points d'appui et dans une Région qui, malgré deux Pôles nationaux, demande encore à se structurer en réseau et filière »<sup>27</sup>. Cette reconnaissance se traduit localement et régionalement par un nombre de spectateurs payants a minima stable voire croissant.



26 Entretien avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, février 2022.

27 *Idem*.

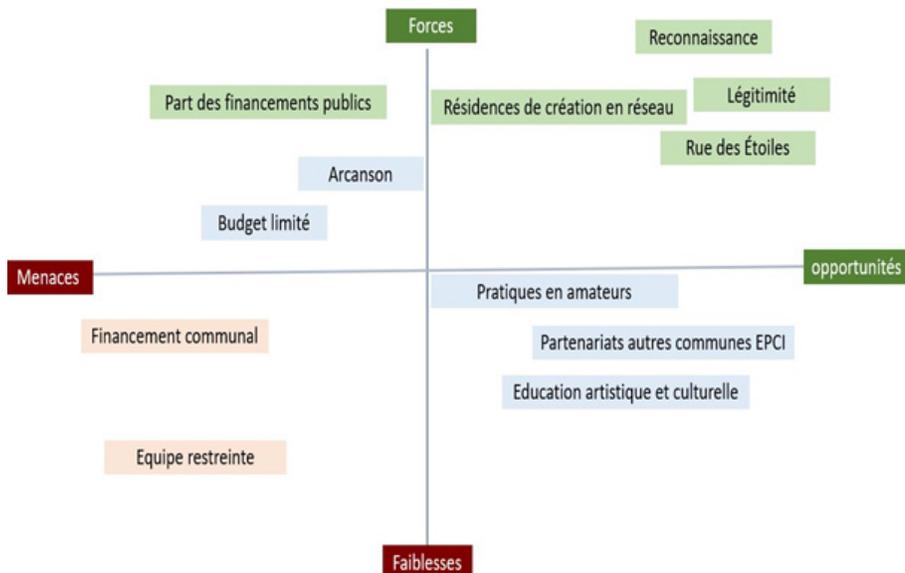
## ▴ Premières conclusions

Au fil des années, de ses crises comme de ses élans, y compris dans sa relation avec sa commune d'implantation, le Centre de Rencontres et d'Animation de Biscarrosse et du Born s'est donc imposé comme un acteur du développement culturel local. Il s'inscrit et contribue aux dynamiques culturelles et artistiques régionales et nationales autour du cirque de création. Sur la base d'une saison culturelle et d'un événementiel à fort retentissement, l'association développe également des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et périscolaire et des pratiques en amateurs en temps extrascolaire. Elle apporte un soutien à la création circassienne, notamment par des résidences d'artistes. Le CRABB est ainsi devenu une structure locale, culturelle et artistique de première importance pour la ville de Biscarrosse, faisant « du cirque, l'élément principal qui peut donner lieu à un projet ambitieux », souligne l'Adjointe au Maire aux Affaires culturelles<sup>28</sup>.

La structure, enfin, est saine et volontariste : saine, car les résultats enregistrés ces dernières années et les années de crise sanitaire lui ont permis de consolider ses financements et d'accroître son report à nouveau. Elle dispose ainsi d'un fonds de roulement et d'une trésorerie conforme à ses besoins ; volontariste parce que son directeur reconnaît « qu'un rêve est en passe de se réaliser » et que ses équipes dirigeantes ont passé et accepté le « cap à suivre » tout en soulignant, par la voix de sa Présidente, que « l'association est désormais prête à « partager le pouvoir » et à s'engager dans une « nouvelle gouvernance en adéquation avec cette volonté de pôle cirque ». Des points de vigilance demeurent, notamment sa faiblesse en matière de ressources humaines comme financières.

---

28 Entretien préparatoire, juillet 2021.



Mais un nouveau déploiement semble envisageable tant pour l'opérateur culturel que pour la Ville de Biscarrosse. Les premiers entretiens avec les différents partenaires publics laissent entrevoir de possibles soutiens et coopérations. Néanmoins, cette nouvelle phase de développement nécessite trois préalables qui sont tout autant des menaces que des opportunités :

- ▶ pour l'opérateur culturel, il s'agit de clarifier et structurer son projet associatif autour des pratiques et des formes circassiennes l'éloignant (ou non) de son but statutaire originel ;
- ▶ si le partenariat public est bien existant, la coopération demeure encore à formaliser de manière pérenne ;
- ▶ pour la commune de Biscarrosse enfin, cette amplification ne peut se concevoir que dans le cadre de son aménagement et développement urbain au service de ses habitants et de ceux qui, demain, souhaiteraient y habiter. « Le besoin d'accéder à davantage d'équipements et de lieux de rencontre intergénérationnelle »<sup>29</sup> se fait ressentir dans les diagnostics sociaux et économiques.

À ce titre, les pratiques circassiennes, professionnelles comme amateurs, deviennent un maillon essentiel d'un projet social, économique et politique de ville plus vaste avec lequel il conviendra, dans le temps, de bien articuler les différents espaces et les différentes dimensions.

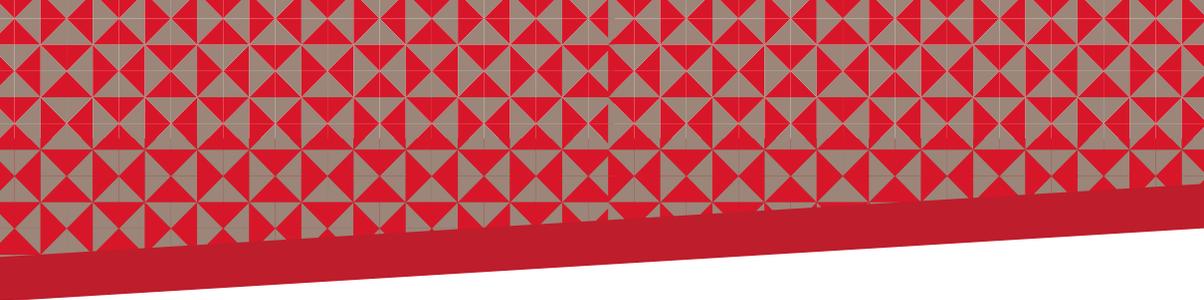
29 Analyse des besoins sociaux du CIAS des Grands Lacs et du CCAS de Biscarrosse, septembre 2021.



## ▼ **Chapitre 2**

Le périmètre du Projet de  
Pôle Cirque et ses *inter* liens  
partenariaux





Le Centre de Rencontres et d'Animation de Biscarrosse et du Born (CRABB) a été, à son origine, une émanation d'habitants de la commune. Basée sur leur implication « militante », l'action se revendiquait de l'éducation populaire au croisement d'une « société civile » et de besoins « intuitifs » et « volontaristes » d'un réseau d'acteurs culturels, socio-culturels, éducatifs, socio-éducatifs et sociaux. Tout en conservant dans ses statuts ce souhait de lutter contre les discriminations et de créer du lien social, l'évolution culturelle et artistique du projet (l'intensification de ses relations partenariales avec les collectivités, les mutations du contexte territorial comme de ses relations avec le réseau culturel professionnel) ont naturellement modifié le périmètre de ses activités et de ses interventions.

Le projet associatif demeure encore ouvert (...). Certes, cela a été compliqué de se voir déposséder de certaines choses [la saison culturelle] et de se voir recentrer sur le cirque. Cela a été assez brutal mais aujourd'hui nous sommes en adéquation avec cette volonté de Pôle Cirque. C'est admis et intégré dans le projet associatif.<sup>1</sup>

À l'aube d'un nouveau déploiement et d'une redistribution également des rôles et missions entre l'association et la ville, tout en ayant conscience des moyens humains et financiers actuels et à venir, la présente étude d'opportunité ne peut s'absoudre d'un périmètre d'actions au Pôle Cirque Permanent Biscarrossais. D'autant que de nouveaux besoins ont été identifiés par les partenaires publics, qui ressentent la nécessité de créer des « points d'appuis durables » et « structurants » dans les Landes.

Le CRABB, c'est un investissement dans une niche avec une vraie capacité d'émergence et de développement. Le cirque est dans ma « carte mentale » du territoire.<sup>2</sup>

Les propositions qui suivent, puisent donc dans les différents entretiens avec les acteurs publics et privés et cherchent avec pragmatisme, réalisme mais aussi ambition à définir le cadre d'action du CRABB. Ce dernier pourrait se décliner en cinq orientations qui ne pourront voir le jour simultanément. Elles demanderont à être phasées tout aussi bien en équipement et fonctionnement qu'en moyens dédiés.

---

1 Entretien avec la Présidente et le Bureau de l'Association CRABB, mai 2022.

2 Entretien avec Madame la Maire de Biscarrosse, mai 2022.

## ► Pour une programmation artistique dédiée au cirque

Le CRABB participe à la pérennisation et au renforcement d'une spécificité artistique et culturelle - les arts du cirque - qui, comme constaté, demeure en retrait en Nouvelle-Aquitaine au regard ne serait-ce que de la région voisine. Ce lieu ressource doit assurer son ancrage et son devenir dans son territoire, en étant facteur d'identité, d'identification et de distinction. Il pourrait contribuer, par des partenariats départementaux et régionaux à transcender le modèle des « pôles rayonnants » des labels et à créer de nouvelles circulations des esthétiques et des propositions circassiennes, notamment sous chapiteau.

La programmation artistique circassienne du CRABB se concentre sur huit dates cirques en moyenne par saison et un événementiel conséquent « Rue des Étoiles » en juillet. Au regard des besoins, tant d'identification locale que de filière régionale, il semble important d'accentuer l'aide à la diffusion. Mais compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'équipement de la Ville<sup>3</sup>, une *saison inversée*<sup>4</sup>, de Pâques à Toussaint, afficherait la spécificité cirque de Biscarrosse tout en répondant à des enjeux régionaux, départementaux et territoriaux.

### ► PROPOSITION N° 1 : Une « saison inversée » sous chapiteau

#### *Des « hauts faits d'intensité éphémère »*

Cette *saison inversée* permet tout d'abord d'identifier la vocation circassienne du CRABB et de Biscarrosse, tout en intégrant le festival Rues des Étoiles. Elle pourrait s'ouvrir, à l'image de 2022, par une « clôture » de saison d'hiver commune avec l'Arcanson, puis être rythmée par des « hauts faits d'intensité éphémère »<sup>5</sup> qui caractérisent les petites et moyennes villes :

- en partenariat avec La Villette, la promotion sortante du CNAC peut ouvrir la *saison*, pendant la période des vacances de Pâques, dans une logique de série. Cette diffusion pourrait être construite en partenariat avec le Pôle culturel du Marsan, le Théâtre Olympia d'Arcachon, l'École de cirque de Bordeaux et l'Agora PNC de Boulazac, entre autres ;

3 L'Arcanson, ce sont 93 propositions dans l'année, 270 jours d'utilisation, deux mois estivaux de fermeture. Entretien avec le service culturel de la ville de Biscarrosse, mai 2022.

4 On nomme « saison », une programmation théâtrale ou musicale d'un établissement culturel. Elle épouse traditionnellement l'année scolaire. Les « saisons inversées » s'inscrivent dans l'année civile dans le rythme grandement élargi de la saison touristique estivale. Voir François Pouthier, « Les "ailes de saison" sont-elles désirables pour le territoire et l'animation culturelle ? », in Luc Greffier (dir.), *Les Vacances et l'animation*, Toulouse : L'Harmattan, 2010.

5 Jean-Marc Offner, in « Quel horizon pour les petites villes », *Le Un Hebdo*, 10 novembre 2021.

- ▶ cette diffusion serait le coup d'envoi de mois dédiés aux pratiques amateurs qui se réuniraient à Biscarrosse dans les semaines suivantes avec une mise en visibilité des ateliers de pratiques du Département, des programmations scolaires dans et en dehors de Biscarrosse, la constitution de « classes vertes » avec les PEP 40 ; la dernière promotion du CNAC pourrait être accueillie en diffusion.

En terme EAC, sur le modèle des rencontres théâtrales de tout le département qui concernent les collèges et lycées, il pourrait être envisageable de faire une rencontre des ateliers cirque des scolaires de tout le département des Landes à Biscarrosse.<sup>6</sup>

- ▶ Rues des Étoiles ;
- ▶ une clôture de saison dans le cadre de la Nuit du Cirque avec l'Arcanson fin octobre qui ouvrirait la saison d'hiver de l'établissement municipal.

Si la programmation trouve son point d'appui sur le site Latécoère sous forme d'une saison sous chapiteau, des formes plus réduites peuvent également être développées en espace public, tant au sein de la commune (Biscarrosse Plage) que de l'intercommunalité.

Le cirque, c'est aussi une itinérance et elle pourrait s'intégrer dans les opérations d'aménagement des centres bourgs.<sup>7</sup>

Cette *saison inversée* sous chapiteau et en espace public répond à plusieurs objectifs et/ou contraintes très différentes mais complémentaires, identifiés tant localement que régionalement :

- ▶ Touristiquement, Biscarrosse est très marqué par la saisonnalité ; une saisonnalité en expansion en raison des « excursionnistes » en provenance aussi bien de la métropole bordelaise que d'une « grande » région<sup>8</sup>.

L'office de tourisme est un vaisseau amiral de l'intercommunalité que nous finançons à hauteur de 800 K€. Nous travaillons sur une « marque de territoire » et une identité. Avec l'arrivée de notre manager de territoire, nous avons dorénavant la volonté d'étendre et d'animer un réseau d'acteurs dans toute l'intercommunalité au-delà des seuls mois de juillet et d'août pour faire vivre le territoire toute l'année.<sup>9</sup>

- ▶ Éducativement et en matière de jeunesse, le territoire du pays de Born concentre un grand nombre de jeunes scolarisés qui y vivent.

6 Entretien avec le Conseil départemental des Landes, mai 2022.

7 Entretien avec le DGS et le manager de territoire de l'EPCL, mai 2022.

8 Entretien avec la chargée de mission territoriale, Région Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.

9 Entretien avec le DGS et le manager de territoire de l'EPCL, mai 2022.

Nos collégiens viennent de Sanguinet, de Biscarrosse, nos lycéens de Parentis-en-Born... Mais il faut que nos propositions ne se limitent pas au temps scolaire.<sup>10</sup>

Culturellement, une saison sous chapiteau ouvre d'autres possibilités de diffusion et de rencontres avec les publics, tout en répondant aux enjeux économiques d'une filière cirque.

Cela permettrait des séries de représentations comme à Bègles car le bassin de population, s'il n'est pas aussi imposant que la métropole, s'agrandit dès le mois d'avril.<sup>11</sup>

- ▶ Techniquement, enfin, cette présence artistique dans un chapiteau permanent engagerait la ville dans une programmation toute l'année au-delà des deux mois de fermeture de l'Arcanson, soulagerait les techniciens du service municipal événementiel, pourrait générer des billetteries mutualisées, implifie les partenariats avec l'Office de Tourisme mais aussi avec les animations dans l'espace public du Komono Circus...

### *Des sorties de résidences dans la saison d'hiver*

Cette « saison inversée » n'empêche pas le CRABB d'être bien présent toute l'année par des propositions circassiennes. Ainsi, sous formes de sorties de résidence<sup>12</sup>, deux à trois programmations pourraient s'inscrire dans la saison de l'Arcanson.

Le CRABB programme à l'Arcanson des temps forts ou des sorties de résidence. Mais l'équipement est très demandé. Nous souhaitons que le CRABB continue de programmer avec nous. Nous voulons gagner en matière de densité de programmation.<sup>13</sup>

Le lien n'a pas été facile mais le service tend de plus en plus vers ce que nous faisons avant, sans reproche d'élitisme. La clôture de saison commune cette année a été une réussite.<sup>14</sup>

### *L'animation d'un réseau inter territorial*

Le CRABB s'inscrit d'ores et déjà dans une filière circassienne « verticalisés ».

10 Entretien avec Madame la Maire de Biscarrosse, mai 2022.

11 Entretien avec l'OARA, agence culturelle régionale Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.

12 Voir proposition n° 2, pages suivantes.

13 Entretien avec le service culturel de la ville de Biscarrosse, mai 2022.

14 Entretien avec le Directeur du CRABB, mai 2022.

Il y a un axe Bègles - Saint-André de Cubzac - Biscarrosse qui existe mais serait à creuser. Cela peut passer par des calendriers de tournée comme c'est déjà un peu le cas du fait de la bonne entente des trois dirigeants. Cela pourrait aller plus loin avec Saint-Jean d'Angély ou encore Châtellerault sans oublier bien sur les Pôles Nationaux, Nexon et Boulazac (...). À l'interface des Landes et de la Gironde, le CRABB peut porter des alliances nécessaires.<sup>15</sup>

Ce réseau pourrait également « s'horizontaliser » avec des structures départementales et/ou voisines de nature et de fonction différente.

Le Pôle du Marsan peut être un partenaire du CRABB mais notre rôle s'arrête là. Le conventionnement est d'Intérêt national Art en Territoire. Nous avons donc mission à travailler avec notre proximité géographique, ensuite à une échelle plus large et notamment départementale.<sup>16</sup>

Avant les élus avaient une vision autocentrée. Pas les habitants car ils circulaient déjà. J'ai donc engagé un travail relationnel avec les communes du Sud-Bassin mais nous manquons de temps. Pourtant, moi, j'aime travailler en réseau et en maillage, d'autant plus quand nos enfants le démontrent pour nous.<sup>17</sup>

Ces réseaux, « communautés poreuses » constituées d'une réunion d'acteurs qui souhaitent travailler ensemble dans une vision commune et non hiérarchique, sont des espaces de concertation, de partages et de capitalisations de savoirs, qu'aucun ne maîtrise et ne possède, tout en étant indispensable à lui. Favoriser le rapprochement, la mise en réseau, la synergie autour de projets communs de diffusion, est aujourd'hui une nécessité pour s'adapter aux mutations profondes des pratiques et aux enjeux économiques de la filière circassienne. Mais pour se faire, un animateur-facilitateur disposant tant de la ressource humaine que du « volume » artistique est nécessaire : le CRABB peut être ce dernier.

## ► Pour un soutien à la création par des résidences artistiques

Aujourd'hui, le CRABB accueille 3 à 4 projets artistiques par an pour des « résidences » courtes allant de 7 à 10 jours. Leur objet est multiple :

15 Entretien avec l'IDAC, agence culturelle départementale de la Gironde, mai 2022.

16 Entretien avec la Scène conventionnée Pôle du Marsan, mai 2022. Cette labellisation est également celle de la Scène Conventionnée Olympia d'Arcachon qui cherche à développer l'interdisciplinaire danse et cirque. Entretien (informel) avec la Scène Conventionnée d'Arcachon, mai 2022.

17 Entretien avec Madame la Maire de Biscarrosse, mai 2022.

- ▶ accompagner les artistes dans leur processus de recherche et de création, en apportant des moyens matériels (limités en raison de l'exploitation de l'Arcanson) et financiers ;
- ▶ permettre des interventions artistiques dans le(s) territoire(s) au travers d'actions de médiation, tout en sachant que, dans des temps courts, recherche, création et médiation font rarement bon ménage.

L'enjeu d'un Pôle Cirque, tout en s'appuyant sur les initiatives existantes, est ainsi de permettre une présence plus longue des artistes en résidence - de 15 à 30 jours - pour :

- ▶ permettre à des compagnies une « implantation » et de disposer d'apports logistiques et financiers ;
- ▶ soutenir l'innovation et l'émergence de « jeunes » compagnies ou projets ;
- ▶ faciliter la rencontre avec les publics et au-delà avec les personnes habitant le territoire ;
- ▶ articuler la présence artistique avec la formation en amateur ;
- ▶ expérimenter, voire « crash-tester », les créations sur le territoire à l'occasion de sorties de résidence.

### ▶ PROPOSITION N° 2 : Des présences artistiques de moyenne durée

#### *Une présence artistique au service du territoire Biscarrossais*

Sans augmenter la voilure de compagnies accueillies (trois à quatre par an), il s'agit d'augmenter leur temps de présence pour adapter la création aux spécificités du territoire (expérimentation - nature - grands espaces - éco-responsabilité) et construire une relation régulière qui dépasse les logiques ponctuelles de diffusion pour rencontrer les amateurs et les scolaires, le territoire et ses espaces publics. Cette présence artistique accrue permet d'augmenter le désir des publics autour de « créations en train de se bâtir ». Pour l'hébergement des circassiens, le CRABB peut également bénéficier de l'appui de la Ville de Biscarrosse qui possède un parc de meublés inoccupés hors période estivale.

#### *Une coopération départementale et régionale*

Les résidences de création renforcent également le positionnement départemental du CRABB en se positionnant comme « tête de réseau » pour établir des partenariats avec les structures de diffusion désireuses de programmer du cirque. Compte tenu de la nature des acteurs landais, qui, hormis le Pôle culturel du Marsan, ne sont que peu en capacité d'accueillir de grandes formes circassiennes, de petites et moyennes formes sont à privilégier pour optimiser une diffusion territoriale adaptée.

L'Adda 40 avait engagé un plan chorégraphique. L'idée a été de le poursuivre par un plan cirque qui a débuté lors de Cirque en 5 départements mais sans modélisation. Il est nécessaire que le CRABB se voit confier la coordination départementale pour être force de proposition sur tout le

Dans une répartition qui reste à déterminer, cela n'empêcherait toutefois pas le CRABB d'accueillir en résidence des propositions circassiennes sous chapiteau de plus grande taille qui l'inscrirait dans une « communauté régionale » féconde, proposant un « parcours » résidentiel en création et successivement dans un « calendrier de tournée » assurant aux compagnies retenues leurs premières dates de diffusion. Les créations soutenues sont alors programmées dans une saison N+1 ou à l'occasion des temps forts organisés par le CRABB : Le Mai des amateurs, Rue des étoiles, La nuit du cirque.

Il convient de privilégier une « politique d'hospitalité » des compagnies en région si nous voulons accroître une présence circassienne durable. Pour cela, il faut privilégier des projets qui s'emboîtent et qui sont complémentaires (...). Si un réseau de diffusion s'organise avec des séries de représentations, l'agence régionale mettra des moyens en production.<sup>19</sup>

### *Une priorité : jeunes compagnies et « accueil »*

Le cirque est devenu un véritable marqueur identitaire de la commune de Biscarrosse, au même titre que l'hydraviation. Mais si le projet circassien porté par le CRABB bénéficie d'un véritable succès d'estime public, professionnel et institutionnel, il manque encore de visibilité, tout en devant éviter d'entrer en « concurrence » avec les missions des Pôles Nationaux dont il ne dispose ni du Label ni des moyens adossés. Une priorité peut alors être donnée à de jeunes compagnies en émergence qui bénéficieraient à la fois des moyens nécessaires à leurs premières créations et d'un accompagnement à une meilleure prise en compte et connaissances de l'environnement dans lequel elles évoluent, comme cela a pu être précisé lors de la « table ronde professionnelle formation » organisée par le CRABB le 18 juillet 2022. De manière complémentaire, le CRABB pourrait également proposer des espace-temps de travail et d'entraînement pour des circassiens manquant souvent de lieux de travail.

Le CRABB peut être un incubateur pour de jeunes compagnies. Les jeunes qui sortent des écoles de cirque, s'ils maîtrisent souvent bien leur art, maîtrisent mal l'environnement social, économique et institutionnel dans lequel cet art s'exprime.<sup>20</sup>

18 Entretien avec le Conseil départemental des Landes, mai 2022.

19 Entretien avec l' OARA, agence culturelle régionale Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.

20 *Idem*.

► **NOTA BENE : La temporalité du festival Rue des Étoiles**

Nonobstant les questions climatiques (tempêtes, orages, canicule...) auquel le festival est confronté de manière dorénavant régulière, la temporalité de Rue des étoiles pourrait se révéler en inadéquation avec ses missions de programmation. Il entre en effet en collision avec de nombreux festivals estivaux qui mobilisent le public professionnel à commencer par le festival Avignon ou celui d'Alba-la-Romaine. Or la présence de professionnels et de programmateurs à la recherche de nouvelles découvertes artistiques est essentielle aux jeunes compagnies. Plusieurs hypothèses peuvent être mises en réflexion : « avancer » le festival à la fin juin ou le « reculer » à la fin août sans pour autant perdre la mobilisation des bénévoles et des publics mais en gagnant en visibilité dans les « ailes de saison ». L'événement national de la Nuit du Cirque, porté par l'association Territoires de cirque pour célébrer le cirque de création, peut être également une « vitrine » pour le CRABB et les équipes accueillies en résidences qui y présenteraient leurs créations.

## ▼ Pour une Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie

Le CRABB développe une éducation artistique et culturelle en direction des jeunes scolarisés en primaire et dans une moindre mesure dans le secondaire. Un grand nombre d'enfants et de jeunes ont accès à la programmation circassienne (1 232 individus pour la dernière saison de référence) et cela au-delà de la seule commune de Biscarrosse. Le CRABB reçoit des dotations spécifiques ou globalisées de la DRAC Nouvelle-Aquitaine (aides fléchées), de la Région Nouvelle-Aquitaine (aides globalisées dans le dispositif Scènes de Territoire) et du Département<sup>21</sup>. Toutefois, nous avons pu constater que les trois « piliers » de l'éducation artistique et culturelle – fréquenter (voir, entendre, visiter, rencontrer œuvres et artistes), faire (pratiquer, s'intégrer dans un processus collectif), comprendre (s'approprier des connaissances, réfléchir, interpréter)<sup>22</sup> – ne sont que peu respectés.

Sans remettre en question ce cadre ni le contester, le référentiel demeure peu équilibré pour l'association. Indépendamment de la rencontre avec les œuvres et avec les artistes qui est au cœur du dispositif du CRABB, la pratique en ateliers collectifs est rare<sup>23</sup> ou assurée dans un autre cadre

21 À noter que le Département des Landes, hors son opération Culture en Herbe, ne dispose pas d'un registre d'aide spécifique aux structures culturelles en partenariat avec les collèges. C'est pourquoi il ne s'inscrit pas dans les Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle de son territoire. Entretien avec le Conseil départemental des Landes, mai 2022.

22 Voir Focus 3.

23 Ce qui est surprenant pour une association relevant de l'éducation populaire et qui propose différents ateliers de pratiques pour le tout public. Le modèle de la démocratisation culturelle semblerait l'avoir emporté sur la logique de démocratie culturelle. Voir

et pour certains établissements scolaires par Komono Circus. Quant au « comprendre », il semble être laissé à l'enseignant sans qu'un cadre ou des outils ne lui soit transmis. Le CRABB agit donc aujourd'hui avant tout sur le « voir », dans une moindre mesure, et de manière inégale, sur le « faire », enfin est en tension sur le « comprendre ». Il est donc fait proposition ici, sous réserve de disposer de nouveaux moyens tant financiers que surtout humains<sup>24</sup>, de renforcer, amplifier et accroître les actions d'éducation artistique et culturelle du Pôle Cirque à l'échelle de toute son intercommunalité.

### ► PROPOSITION N° 3 : Vers un contrat territorial EAC

#### *L'Éducation artistique et culturelle, un enjeu politique*

On pourrait bien évidemment ici rappeler que l'accès à des ressources culturelles, et notamment l'accès des plus jeunes, est un des pivots essentiels d'une politique interministérielle éducation et culture. Il est vrai que dans un monde en fortes mutations, arts, cultures et savoirs sont au cœur des enjeux de société. L'éducation artistique et culturelle entend répondre à ces derniers car ses fonctions doivent permettre à chacun de se construire en tant que sujet du monde, héritier de patrimoines dont il perçoit les enjeux, capable de comprendre le présent et d'en inventer l'avenir. L'éducation artistique et culturelle, c'est permettre à tous de préciser que les lieux, leurs ressources culturelles se partagent, pour que chacun puisse sortir de ses représentations, s'émanciper et se construire.

Mais de manière pragmatique, on pourrait également identifier de nombreuses volontés politiques des partenaires du CRABB, la Direction Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN) des Landes, le Rectorat de Bordeaux et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, en premier lieu. Mais cette détermination croise aussi des constats régionaux et départementaux. La nouvelle Direction Générale Adjointe du Département regroupe ainsi culture, jeunesse et éducation et la mission d'aménagement du territoire de la Région souligne la faiblesse de l'offre faite aux jeunes dans le territoire communautaire.

La Communauté de communes des Grands Lacs et au-delà le PETR Landes Nature Côte d'Argent connaît une dynamique démographique positive. Mais la place octroyée pour les, et aux, jeunes repose sur une offre limitée. Le cirque peut y avoir un vrai rôle.<sup>25</sup>

François Pouthier & Christophe Miqueu, *La fabrique territoriale de l'EAC cinq ans de pratiques partagées dans les intercommunalités engagées de Nouvelle-Aquitaine*, Sarrant : La Librairie des Territoires, 2019.

24 Rappelons que le CRABB ne dispose que de 2,8 postes. Aucun n'est attribué à la médiation.

25 Entretien avec la chargée de mission territoriale, Région Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.

Enfin, territorialement et localement, la communauté de communes des Grands Lacs comme la commune de Biscarrosse démontrent l'importance de propositions coordonnées et contractualisées à destination notamment des jeunes.

Nous devons signer avec la CAF notre premier Contrat Territorial Global cette année. Pour l'instant, il est un peu « vide » car nous ne disposons pas de la compétence jeunesse et nous avons surtout compulsé l'action communale des communes de Sanguinet, Biscarrosse, Parentis (en lien avec Ychoux). Mais nous avons un fort enjeu sur la jeunesse et toutes les communes ne disposent pas de service. Il serait important de disposer d'une action à l'échelle de toute l'intercommunalité.<sup>26</sup>

J'ai une vraie volonté d'approfondir les apprentissages et tous les formats d'éducation. Pour cela, je veux sanctuariser budgets et financements avec des engagements pluriannuels.<sup>27</sup>

### *Une thématique nature et culture, sport et cirque ?*

C'est pourquoi envisager un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle à l'échelle de la communauté de communes des Grands Lacs paraît cohérent. Il demeure bien évidemment à construire dans le temps tout autant avec les services culturels (et notamment l'Arcanson et son pôle médiation), éducatif et jeunesse du territoire qu'avec les acteurs qui interviennent d'ores et déjà et qui apportent leurs ressources à l'image de Komono Circus.

Nous intervenons dans bon nombre d'établissements scolaires y compris du nord des Landes. Nous apportons tout le matériel nécessaire aux ateliers.<sup>28</sup>

D'autres ressources sont également disponibles ne serait-ce que l'environnement paysager et naturel des Grands Lacs. Un Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle croisant ainsi nature et culture, sports et cirque, peut apparaître comme porteur.

Lier environnement, nature, cirque pour des jeunes proches des sports de glisse, c'est déjà un récit fédérateur.<sup>29</sup>

26 Entretien avec le DGS et le manager de territoire de l'EPCI des Grands Lacs, mai 2022.

27 Entretien avec Madame la Maire de Biscarrosse, mai 2022.

28 Entretien avec Komono Circus, mai 2022.

29 Entretien avec L'OARA, agence culturelle régionale Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.

► **FOCUS 3 : La territorialisation de l'éducation artistique et culturelle**

Le terme éducation artistique et culturelle apparaît à la suite du Protocole d'accord national du 25 avril 1983 signé conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture. Il établit de plein droit les réflexions et expérimentations qui puisent leur inspiration dans le colloque d'Amiens de 1968 « pour une école nouvelle ». Le protocole de 1983 permet de bien dissocier éducation artistique et culturelle et enseignements des arts, complétés par la loi du 6 janvier 1988 sur les enseignements artistiques. Il insiste déjà sur la nécessité d'ouvrir l'école à son environnement culturel et artistique et de prendre en compte la totalité du parcours scolaire de la maternelle à l'université. Mais il faut attendre le tournant des années 2000 pour voir s'exprimer avec ampleur un nouveau souffle. Le Plan pour les Arts et la Culture à l'École (2000) des ministères Lang et Tasca repose sur une volonté : celle de la généralisation avec la formule des classes à PAC (Projet Artistique et Culturel) systématisant le partenariat enseignant-artiste ou opérateur culturel et un programme de formation croisée. Si le plan est abandonné dès 2003 sur l'autel d'autres priorités politiques pour le système éducatif, l'impulsion crée une véritable dynamique s'appuyant sur des collectivités aux politiques culturelles dorénavant structurées et aux financements en expansion, sur une professionnalisation accrue des opérateurs et des réseaux actifs et une implication renforcée des rectorats et inspections académiques. De nombreux rapports émaillent la décennie suivante dont on pourrait dire que le volume se révèle inversement proportionnel aux montants des crédits d'État accordés à l'éducation artistique et culturelle.

Et comme un « éternel retour »<sup>30</sup>, le Grand Plan pour la Jeunesse donne naissance d'une part au *Plan pour l'éducation artistique et culturelle* (2013), d'autre part à *la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République* (2013). Si ce dernier texte n'a pas pour seul objet l'éducation artistique et culturelle, il décline l'enjeu de réussite scolaire et de réduction des inégalités. Deux points sont primordiaux : le premier instaure que « l'éducation artistique et culturelle concourt directement à la formation de tous les élèves » comme l'éducation physique et sportive (article 10) ; le second engage la création d'un Parcours d'éducation artistique et culturelle. Ce Parcours a pour objectifs de mettre en cohérence enseignements et actions éducatives et de les relier aux expériences personnelles. Le parcours EAC conjugue l'ensemble des connaissances acquises, des pratiques expérimentées et des rencontres organisées dans les domaines des arts et de la culture, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Sa mise en œuvre résulte de la concertation entre les différents acteurs afin de construire une offre éducative à destination des jeunes, qui aille au-delà de la simple juxtaposition d'actions. Ces parcours ont été précisés par plusieurs circulaires interminis-

30 Marie-Christine Bordeaux & François Deschamps (2013), *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse : éditions de l'Attribut.

térielles<sup>31</sup>, complétées par un Guide qui indique que « les ressources de l'Éducation nationale seront articulées avec celles du ministère de la Culture, des réseaux culturels et des collectivités locales afin d'accompagner la progressive autonomie des jeunes dans leurs pratiques culturelles ». Il propose une progression des acquis de l'EAC par cycle scolaire et par champ artistique et culturel et décline certains dispositifs pour atteindre un 100 % EAC pour tous les jeunes.

Pour atteindre cet objectif, les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale ont choisi cinq priorités concrètes : chanter, lire, regarder, s'exprimer et développer son esprit critique. Cet objectif est décrit dans une feuille de route<sup>32</sup> et s'appuie sur une Charte de l'EAC.

Cette charte s'appuie sur un référentiel dorénavant stabilisé de trois piliers.

Le « **VOIR** » (ou l'entendre, le visiter) en constitue le premier point d'appui. Fondées sur la force de l'expérience artistique, la fréquentation, la pratique et la rencontre avec les œuvres renvoient à une conception de la médiation où l'art est en quelque sorte en lui-même sa médiation. C'est le moment de la rencontre avec l'inattendu, l'expérimentation de l'émotion et de la sensibilité. Mais au rebours de l'immanence un peu magique de l'œuvre - dont le musée imaginaire de Malraux n'est pas exempt - le voir implique du « regardant » qu'il maîtrise a minima les codes et qu'il puisse les contextualiser pour accéder au sens. Pilier de la conception française de l'éducation artistique, le « voir » est « dans les gènes » de l'Éducation nationale et fonde le principe de démocratisation culturelle du ministère de la Culture.

Le « **FAIRE** » (ou le pratiquer) fait écho à la pratique personnelle et individuelle dans un cadre collectif. Ce pilier pose que l'œuvre, sa complexité, sa compréhension, doit être abordée par l'acte créateur de chacun. C'est cette meilleure connaissance du processus de création par la pratique qui d'une part rend l'œuvre plus accessible, parfois même en la désacralisant, et d'autre part permet collectivement de s'en nourrir pour valoriser la communauté et acquérir de nouvelles compétences. Vivre communément cet instant partagé de création est le mode de médiation prôné par l'éducation populaire et les pédagogies actives : c'est en vivant une expérience concrète de pratique que l'on s'approprie l'art et la culture et que l'on acquiert des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ; c'est en vivant pleinement et collectivement un processus de création que l'on transforme le jeune spectateur en jeune acteur.

Le dernier pilier s'intitule alternativement le « **COMPRENDRE** », le « réfléchir » ou « l'interpréter ». Sa dénomination plus indéfinie reflète son ambiguïté. Il peut désigner la nécessité de saisir les références

31 Circulaires des 3 mai 2015, 10 mai 2017 et « À l'école des arts et de la culture » du 17 septembre 2018, consultés la dernière fois, le 25 janvier 2022. [www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo18/MENE1311045C.htm?cid\\_bo=71673](http://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo18/MENE1311045C.htm?cid_bo=71673) - [www.education.gouv.fr/l-Ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723](http://www.education.gouv.fr/l-Ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723).

32 Le 100 % EAC, [www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Reussir-l-objectif-100-EAC-a-l-Ecole](http://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Reussir-l-objectif-100-EAC-a-l-Ecole), consulté la dernière fois le 25 janvier 2022.

culturelles - et politiques - qui participent de l'artistique et d'acquiescer ainsi une distance critique établissant réflexivité, voire éléments de langage. En ce sens, le « comprendre » participe à l'élaboration d'un jugement esthétique et alimente un « droit à la culture » autour d'un héritage commun. Mais il peut également offrir une capacité à se nourrir d'expériences et à acquiescer des compétences expressives et créatives. Ces dernières - « l'interpréter » - permettent au jeune de se construire des repères tout au long de la vie et de développer autonomie, dignité et émancipation : « *L'EAC participe à la construction de l'individu qui ne repose pas seulement sur les savoirs mais également sur l'être sensible. Les principes de l'EAC peuvent ainsi se placer sous l'égide des « droits culturels (...)* »<sup>33</sup>.

L'éducation artistique et culturelle territoriale ne peut donc être qu'un nœud essentiel et évident de coopération. Cette politique territoriale ni purement éducative ni exclusivement culturelle ou artistique repose fondamentalement sur un partenariat étendu et une co-construction active : entre collectivités, d'abord, afin d'éviter fragmentation et morcellement, entre acteurs éducatifs, sociaux et culturels, ensuite, car la totalité des « temps de vie » doivent être couverts, et enfin entre organismes culturels et éducatifs présents dans le territoire du projet d'éducation artistique et culturelle. Il y a là une naturelle interculturalité à construire entre tous les acteurs territoriaux, qu'ils soient collectivement organisés ou singuliers, comme les parents et les jeunes. C'est pourquoi l'éducation artistique et culturelle se décline également en contrats territoriaux co-signés par les Rectorats, les DRAC, parfois les Départements, plus rarement les Régions, et les communes ou l'EPCI dans lesquels ils se développent. Un coordonnateur (issu de la commune ou de l'EPCI) anime la gouvernance (comités de pilotage et de suivi) et les actions de formation continue transverse.

L'éducation artistique et culturelle devient ainsi une responsabilité exercée conjointement d'une compétence, en générant « un espace de coopération publique entre institutions et opérateurs culturels, artistiques, sociaux... d'un territoire, nécessitant un diagnostic partagé, l'agrégation des activités culturelles et éducatives préexistantes et la définition commune de valeurs, d'objectifs et de finalités »<sup>34</sup>. Cet espace est la première pierre d'une culture commune, le labour nécessaire pour élaborer conjointement les objectifs opérationnels d'un contrat territorial et définir les partenaires en présence engagés dans leurs responsabilités propres. Le processus de co-construction doit se faire naturellement avec l'ensemble des parties prenantes, les partenaires institués (EPCI, communes, département, région, État) comme les institués territorialisés (enseignants, chefs d'établissements, médiateurs culturels, artistes, animateurs...). Ce faisant, on entre dans

33 Françoise Liot (2016), *Rapport de synthèse de la 1<sup>re</sup> Université de l'éducation artistique et culturelle des 25 et 26 septembre 2014 à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon*, janvier 2016.

34 François Pouthier (2016) (dir.), *Passage à l'A.C.T.e. pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région ALPC*, Ubic : Bordeaux.

une démarche d'appropriation qui consiste à comprendre comment travaille l'autre et les référentiels au nom desquels il agit. Elle autorise - s'autorise - également une simplification des dispositifs des diverses instances et les adapte au territoire pour offrir des réponses singulières qui lui soient propre. Elle crée aussi des habitudes de travail grâce auxquelles on peut sortir de son auto centration et entrer en dialogue avec d'autres mondes sociaux, d'autres réalités institutionnelles, d'autres pratiques professionnelles. À ce titre, un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle n'est pas sans générer des « bénéfices collatéraux ». Il peut devenir l'épine dorsale d'un projet culturel de territoire qui rassemble les opérateurs et mutualise les moyens et les énergies.

Ces contrats territoriaux s'intègrent également dans les Projets Educatif Territoriaux (PEDT). Les PEDT formalisent une démarche permettant aux collectivités territoriales de proposer à chaque jeune un parcours éducatif avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs<sup>35</sup>. La quasi-généralisation, au niveau national, des projets éducatifs territoriaux (PEDT), outils de collaboration locale qui rassemblent, à l'initiative d'une collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation pris dans son acception la plus large, a rappelé s'il en était besoin, que le temps éducatif ne se réduisait pas au temps scolaire. Parallèlement, le socle commun de compétences de connaissances et de culture définit les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité. Il renforce cette approche globale, propose une mise en système et en synergie des savoirs et des disciplines au profit de cinq domaines de formation qui s'en nourrissent et les transcendent : les langages pour penser et communiquer ; les méthodes et outils pour apprendre ; la formation de la personne et du citoyen ; les systèmes naturels et les systèmes techniques ; les représentations du monde et l'activité humaine. Il pose une double cohérence, verticale, progressive, curriculaire, avec des paliers en jalonnant la maîtrise, et horizontale, en invitant aux prolongements et en s'en nourrissant, par une reconnaissance et une validation des compétences travaillées à l'école mais renforcées en dehors.

## ► Pour une formation des amateurs et des professionnels

Initiés en 2019, les ateliers de pratiques en amateur cirque du CRABB portent, dès l'origine, l'ambition d'un espace d'enseignements et de formations artistiques dédiés. À l'instar des ateliers qui avaient prévalu à la naissance de l'association, il existe un **lien évident entre la valeur individuelle d'émancipation** par la formation des personnes et la valeur collective de « faire grandir » le territoire sur des **principes de solidarité et de rigueur** que promeut le cirque.

35 Le PEDT, consulté la dernière fois le 25 janvier 2022. [http://cache.media.education.gouv.fr/file/12/50/2/2013\\_projetEducatifTerritorial\\_245502.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/12/50/2/2013_projetEducatifTerritorial_245502.pdf).

Le cirque, c'est l'ouverture à tous les possibles. Je salue tout ce que j'ai pu apprendre d'eux et avec eux. Le cirque offre des géométries variables et les enfants peuvent par leurs pratiques se réapproprier leurs corps.<sup>36</sup>

#### ► PROPOSITION N° 4 : Enrichir les pratiques artistiques en amateurs

### *Les amateurs*

Le développement de cette pratique amateur est construit en partenariat avec Komono Circus. L'association gère une école à La Teste de Buch (33) qui réunit presque 200 adhérents par an. La demande est forte. Mais pour y répondre, il convient de disposer d'un lieu dédié pour une pratique hebdomadaire, de l'intégrer au contrat territorial CAF et de construire un partenariat avec les PEP 40 à l'image du stage estival « Du cirque... aux étoiles » organisé pendant le festival Rue des Étoiles (complet en 2022) pour enrichir l'offre sur les périodes de vacances scolaires, de Pâques à la Toussaint. Les activités développées à l'année sur l'ensemble du territoire pourraient alors trouver leur point d'orgue lors de la rencontre du « Mai des amateurs »<sup>37</sup> en accueillant les activités circassiennes amateurs départementales et régionales.

#### ► PROPOSITION N° 5 : Partager des formations continues de « niche »

### *Des formations professionnalisantes*

La formation professionnelle aux arts du cirque est récente en France.<sup>38</sup> Si le cirque est intégré dorénavant aux enseignements artistiques professionnels et s'inscrit pleinement dans le processus européen de Bologne (1999)<sup>39</sup>, compagnies et professionnels jugent encore les réponses apportées comme parcellaires<sup>40</sup>. Certes, avec trois écoles supérieures (le CNAC de Châlons-en-Champagne, l'Académie Fratellini à Saint Denis et l'Esacto'Lido à Toulouse) habilitées à délivrer le Diplôme national supérieur professionnel (DNSP), le maillage est existant. D'autant qu'il est complété par plusieurs

36 Entretien avec Madame la Maire de Biscarrosse, mai 2022.

37 Voir supra p.

38 Voir supra p.

39 Le processus de Bologne est un mécanisme qui vise à renforcer la cohérence des systèmes d'enseignement supérieur en Europe. <https://education.ec.europa.eu/fr/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/bologna-process>, consulté la dernière fois le 22 juillet 2022.

40 Table-ronde professionnelle la formation professionnelle circassienne du 18 juillet 2022, Rue des Étoiles, Biscarrosse.

établissements agréés par la Fédération Française des Écoles de Cirque qui délivrent des formations de préparation aux écoles supérieures, à l'exemple de l'École de cirque de Bordeaux. Le projet porté par le CRABB ne permet pas d'envisager en l'état une quelconque inscription dans ce schéma d'enseignement artistique national.

En revanche, des modules complémentaires ou subsidiaires ont été évoqués lors de la table ronde professionnelle organisée par le CRABB le 18 juillet dernier ou lors des entretiens effectués dans le cadre de l'étude d'opportunité :

- ▶ accueil d'un module de formation du DE Cirque à Biscarrosse en lien avec les Écoles supérieures et notamment le CNAC de Châlons-en-Champagne ;
- ▶ formation et renforcement des capacités à destination des enseignants des écoles amateurs du territoire départemental pour l'obtention du Titre d'Initiateur aux Arts du Cirque (TIAC)<sup>41</sup> délivré par la FFEC ou du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation et du Sport (BPJEPS) délivré par Jeunesse et Sports ;
- ▶ formation continue des enseignants de l'Éducation nationale du primaire et du secondaire dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle ;
- ▶ partage de contenus avec le Cirque Le Roux (projet d'association artistique) qui porte un projet de Maison du cirque à Soustons (entraînement et formations costumes et scénographiques) ;
- ▶ diplôme ou certificat universitaire à construire avec les universités de Bordeaux, Artcena, l'Afdas, Uniformation, voir le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, pour une meilleure connaissance de l'environnement social, économique et politico-administratif du cirque en France et en Europe<sup>42</sup> ;
- ▶ accueil de la Cie Crazy R pour la formation au trapèze volant.

Enfin, une réflexion spécifique demanderait à être engagée sur la reconversion des artistes professionnels du cirque à l'image de celles portées par les institutions chorégraphiques françaises ou certaines villes et départements, à l'image du dispositif PLACE en Gironde<sup>43</sup>.

Il est clair qu'aussi bien régionalement que nationalement, il faut agir sur la professionnalisation des compagnies et des circassiens. Cela peut se faire par des mises en réseau et des résidences mais il y a aussi une nécessité à mieux former les acteurs à tous les aspects de leurs métiers.<sup>44</sup>

41 <https://www.ffec.asso.fr/se-former/devenir-initiateur-aux-arts-du-cirque/>, consulté la dernière fois le 18 août 2022.

42 Voir note X, p.

43 <https://www.gironde.fr/acteurs-jeunesse/les-actions/place-soutien-lemploi-artistique>, consulté la dernière fois le 18 août 2022.

44 Entretien avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine, février 2022.

## ► Pour des coopérations européennes voire internationales

Considérée comme la capitale française de l'Hydraviation, Biscarrosse organise tous les deux ans un festival dédié qui réunit les passionnés du monde entier. La ville est par ailleurs engagée de manière dynamique dans des jumelages avec le Landkreis Forchheim en Allemagne et la ville de Pombal au Portugal. Au travers de ces deux axes, le CRABB pourrait engager des coopérations tout aussi bien européennes qu'internationales.

- Dans le cadre du festival de l'Hydraviation, le CRABB pourrait proposer des formes musicales et circassiennes relevant de la « prouesse ». Ces propositions artistiques pourraient être le fruit de commande ou le résultat de résidences artistiques.
- La collaboration avec les villes jumelées pourrait être enrichie d'échanges de jeunes praticiens entre les établissements scolaires ayant une pratique circassienne et/ou les pratiquants amateurs. Des temps de rencontres lors des événements existants comme Rue des Étoiles à Biscarrosse ou le Zirkart Festival organisé en septembre dans le Landkreis Forchheim<sup>45</sup> mettraient en valeur la coopération européenne et les jumelages de la commune.

► **PROPOSITION N° 6** : Des programmes d'échanges avec les villes jumelées (Erasmus+) et la francophonie

### *Des mobilités européennes via Erasmus+*

Ces collaborations européennes pourraient alors se prolonger par des projets de mobilité pour les jeunes dans le cadre du programme européen Erasmus+. Dans le cadre de cette action, des organisations et des groupes informels de jeunes peuvent bénéficier d'un soutien pour mener à bien des projets rassemblant des jeunes de différents pays pour leur permettre d'échanger et d'apprendre en dehors de leur système éducatif formel. Mais Erasmus+ ne se limite pas aux seuls praticiens en amateurs. L'accueil et l'échange de jeunes équipes artistiques portugaises et allemandes sont susceptibles également de construire une nouvelle forme de partenariat permettant à la fois de valoriser les jumelages et d'organiser des circulations à l'échelle européenne comme régionale<sup>46</sup>.

45 <https://zirkart.de>, consulté la dernière fois le 18 août 2022.

46 Voir à ce titre la cartographie du cirque contemporain au Portugal. [https://cartografiacirco.com/location/portugal/?grid=grid1&pfg\\_orderby=&pfg\\_number=&page=1&from=topmap&ohours=undefined](https://cartografiacirco.com/location/portugal/?grid=grid1&pfg_orderby=&pfg_number=&page=1&from=topmap&ohours=undefined), consulté la dernière fois le 11 juillet 2022.

► **NOTA BENE : L'école de cirque Chapitô à Lisbonne**<sup>47</sup>

L'école de cirque Chapitô à Lisbonne est à la recherche de nouveaux partenariats internationaux. Cette école, au cœur du quartier historique de l'Alfama à Lisbonne développe un axe d'apprentissage du cirque social à destination des jeunes dans une démarche inclusive de socialisation (échanges de pratiques, mobilité des jeunes, co-productions, résidences artistiques et mobilité internationale). Un rapprochement avec le LABA<sup>48</sup>, pôle de compétences spécialisé dans les financements européens qui intervient dans le secteur des industries créatives et culturelles, pourrait s'avérer fructueux.

### *Cirque et Francophonie ?*

Entre l'école de cirque Galapini de Capbreton, l'École nationale de Cirque de Châtelleraut, l'École supérieure de Bruxelles ou l'École nationale de Montréal, les artistes du Cirque Le Roux ont expérimenté de manière internationale l'offre de formation circassienne. Même si le parcours de la compagnie est aujourd'hui éloigné des enseignements québécois, un axe de réflexion et d'accueil de l'École nationale de cirque de Montréal à Biscarrosse pourrait être étudié au regard de l'intérêt du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour promouvoir la francophonie et intensifier des échanges entre les acteurs, à l'image du Francophonéa<sup>49</sup> qui regroupe, sous l'égide de la Région, les universités de Nouvelle Aquitaine.

---

47 <https://chapito.org>, consulté la dernière fois le 11 juillet 2022.

48 <https://lelaba.eu/>, consulté la dernière fois le 11 juillet 2022.

49 Un volet culturel existe dans ses axes programmatiques.

## ► Conclusions intermédiaires et propositions

À l'orée de la constitution d'un Pôle Cirque à Biscarrosse, la deuxième partie de l'étude d'opportunité avait pour objet la définition des cadres d'actions et du périmètre du projet. Ce dernier ne s'est pas écrit à partir d'une « feuille blanche » mais à partir du « déjà là »<sup>50</sup> – l'existant et le cœur de métier du CRABB – comme sur les besoins et les carences identifiées par les interlocuteurs et partenaires. Ce périmètre ne manque pas pour autant d'ambitions. Toutefois, il nous est apparu « réalisable » (pour reprendre les termes des Articulés en Pays de Redon), d'une part, de s'appuyer sur les spécificités et les forces (encore ténues) de la Ville de Biscarrosse et de l'association, d'autre part de prendre et faire prendre conscience aux impétrants que le Pôle Cirque doit s'écrire comme un « projet » sur des valeurs communes, dans une durée moyenne, en respectant un calendrier et des phases différentes et les capacités de chacun à « traduire » ces orientations. Il reste donc bien entendu au CRABB à affiner et construire les propositions et à chacun à déterminer collectivement les priorités, à en évaluer processus et résultats et à amender les propositions émises.

Le projet est intéressant et semble être structurant y compris en termes d'aménagement du territoire (en lien avec le bassin d'Arcachon) et d'urbanisme (centre - lac). Il a vocation à s'inscrire dans le contrat Région qui démarre en 2023 et qui se conduira jusqu'en 2025 et qui peut aider à la fois en ingénierie et en investissement avec comme mots clés : jeunesse - coopération - formation, qui répondent à des besoins du territoire.<sup>51</sup>

Ce premier « cahier des charges » définit 5 orientations pour 6 propositions. Il ébauche également les liens partenariaux qu'il conviendra de valider et de construire. Sans surprise, il ne pourra faire fi d'un de nouveaux moyens en équipements, en fonctionnement et d'un nouveau mode de gouvernance, traduit suivant le scénario retenu, par d'autres formes de contractualisation ou une autre structuration juridique. C'est ce que à quoi s'attachera la troisième partie de notre étude d'opportunité.

50 Alexandre Chemetoff, *Patrimoine commun, leçon inaugurale de l'École de Chaillot du 26 janvier 2010*, Milan : Sylvana Editoriale, 2010, p. 12-80.

51 Entretien avec la chargée de mission territoriale, Région Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.

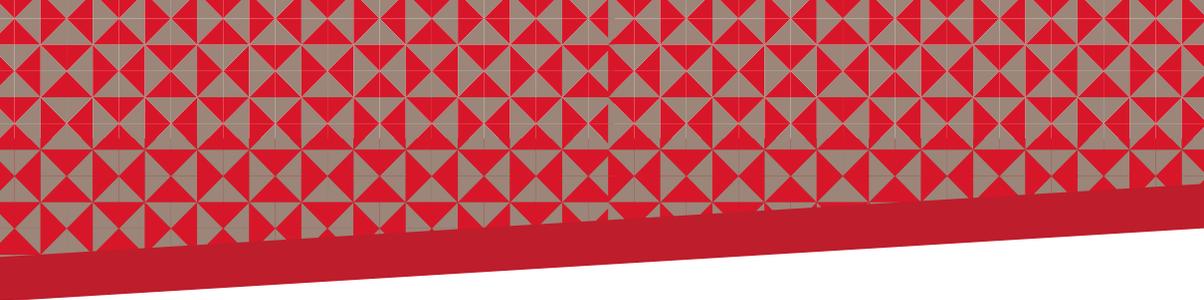




# ▼ **Chapitre 3**

## Les scenarri et la gouvernance





Notre imaginaire moderne conçoit l'Homme comme un être humain isolé qui détient en lui-même la capacité de son épanouissement. Pour l'atteindre, une « saine » concurrence qui s'autorégulerait serait en mesure de produire de l'intérêt général, conçu comme une addition bien comprise d'intérêts privés, individuels et particuliers. Par défaut, si les biens ne sont ni rivaux - l'utilisation par une personne n'empêcherait pas l'utilisation par d'autres -, ni exclusifs - un unique agent économique peut en empêcher l'usage - ils seraient publics. Cette représentation dualiste privés-publics de la modernité a engagé notre monde dans une logique dite de croissance (Stiegler, 2009). Et la culture n'y fait pas « exception » ! C'est pourquoi elle s'est différenciée, voire opposée, à la nature, et est devenue un objet soumis à notre « modernité ».

C'est en questionnant ces modèles libéraux ou redistributifs au regard des « communs »<sup>1</sup> que nous proposons d'aborder les scénarii en matière d'équipement, de fonctionnement et de gouvernance du Pôle Cirque.

Biscarrosse s'inscrit en effet dans un environnement naturel à préserver. Massif forestier, lacs d'eau douce, marais, cordon dunaire et littoral forment un cadre d'aménités (Cognard, 2010) qu'il s'agit de préserver. Les aménagements à effectuer en termes d'équipement sur le site Latécoère doivent donc être attentifs à valoriser les patrimoines culturels et naturels biscarrossais et à (ré)concilier nature et culture. Car au mieux nature et culture cohabitent, au pire les cultures humaines ont cherché à dominer la nature, voire à l'exploiter, avec des conséquences dorénavant bien connues, voire vécues à l'image de l'été 2022.

Il ne suffit donc pas pour le Pôle Cirque en constitution de s'inscrire seulement dans un développement durable mais bien dans un aménagement soutenable. Les scénarii qui suivent ont donc fait le choix de conjuguer les aménagements culturels à leur environnement naturel, notamment en privilégiant temporalité, matériaux et réversibilité des équipements, tout en construisant des coopérations humaines, publiques et associatives, durables. C'est pourquoi, au gré du développement du projet et d'autres projets portés par la Ville et de la nature de la coopération inter partenariale, d'autres bâtis existants pourraient être utilisés, des constructions temporaires démontées, des tests sans lendemain effectués.

Plus qu'un résultat, la présente étude d'opportunité propose donc un processus, un cheminement, qui au gré d'une coopération qui reste encore et toujours à construire, pourra s'amender continuellement sans hypothéquer des lendemains et conduire chacun à découvrir ce qu'il n'était pas venu chercher.

---

1 Voir Focus : « Entre public et privé, que sont les communs ? », p. 89.

## ▀ Les besoins en équipements : esquisse et plan masse

Une démarche éco-responsable cherchant à concilier environnement et culture ne contraint pas à l'immobilisme ou au retrait. Au regard du périmètre du projet proposé, des aménagements immédiats et progressifs se révèlent en effet nécessaires. Toutefois, plus que de proposer un bâti « irréversible », la première phase d'investissement et de travaux vise avant tout à rendre le site Latécoère aménageable, dans le respect de la charte Droit de Cité pour l'accueil des chapiteaux de cirque<sup>2</sup>.

### *Deux espaces chapiteaux de 60 x 60 mètres*

Afin de disposer d'un équipement susceptible d'accueillir tout autant programmation en saison inversée, résidences de création en complémentarité de l'Arcanson, ateliers de pratiques comme actions d'éducation artistique et culturelle, formations professionnelles, il est nécessaire de disposer de **2 espaces chapiteaux stabilisés et drainés** de 60 mètres sur 60 mètres susceptibles de porter une charge de 10 à 20 tonnes par mètre carré.

Le **premier** de ces espaces supporterait un chapiteau acquis par la municipalité de 500 à 600 places avec un gradin de 360°, pour un coût de 600 K€ à 800 K€ suivant les besoins techniques. Ce chapiteau serait installé comme ERP fixe. Il pourrait, sous condition de disposer des espaces de stockage et/ou de transport, être démonté durant la saison hivernale ou utilisé pour d'autres usages en d'autres lieux. Les différents cas d'école étudiés (École du cirque de Bordeaux et chapiteau fixe versus Cité Cirque à Bègles et chapiteau démontable) incite à installer à l'année le chapiteau biscalrossais.

Le **second espace** permettrait d'accueillir des chapiteaux temporaires appartenant aux compagnies résidentes ou en tournée et/ou prêtés par d'autres partenaires, comme la Cité Cirque à Bègles pour exemple. Il convient pour cela de compter entre 10 K€ et 20 K€ par montage-démontage.

### *VRD et acheminement*

Accéder aux espaces circassiens demande d'**aménager les accès** : un pour les **caravanes et semi-remorques** (40 T) avec une zone de retournement, les convois de 40 mètres n'étant pas rares dans le cirque. Les **bran-**

2 La charte a été signée par Arcena (centre national du cirque, de la rue et du théâtre), l'Association des Maires et des Intercommunalités de France (AMF, ADCF), la Fédération des Collectivités pour le Culture (FNCC), le ministère de la Culture, le Syndicat des cirques et des compagnies de création, la Fédération Française des Écoles de Cirque, Territoires de Cirque, le Centre International pour les Théâtres Itinérants (CITI)... [https://www.culture.gouv.fr/content/download/209237/file/Charte %20droit %20de %20cite.pdf?inLanguage=fr-FR](https://www.culture.gouv.fr/content/download/209237/file/Charte_%20droit_%20de_%20cite.pdf?inLanguage=fr-FR).

**chements en fluides** (eau et électricité 250 A<sup>3</sup>) et assainissement sont également à envisager afin que les raccordements soient sécurisés, conformes et facilités, sans oublier les bouches à incendies nécessaires aux Établissements Recevant du Public, même temporaires (débit de 63 m<sup>3</sup>/h).

► **PRÉCONISATION N° 1** : Un aménagement soutenable des espaces

### *Bâtiments annexes : bureaux, sanitaires, catering et loges*

Ces bâtiments annexes peuvent être conçus de manière fixe ou sous forme de préfabriqués en semi-stables. Dans tous les cas, fluides, assainissements et stabilisation des sols sont nécessaires. Ils doivent comporter des **loges, des sanitaires (douches comprises) et un espace catering** à destination des compagnies et des personnels (Établissement Recevant des Travailleurs) disposant d'eau chaude et d'un espace cuisine. Des **toilettes publiques** sont également nécessaires afin de pouvoir répondre aux spectateurs. Inutile de rappeler ici que les accès doivent non seulement être conformes à la législation en vigueur (handicap et genre) mais aussi conformes aux usages. Trop de pentes pour les personnes en situation de handicap ont été ainsi conçues en conformité tout en ne répondant pas à leur usage à moins d'en faire un skate parc !

Enfin, cet espace doit aussi permettre d'accueillir les **bureaux du CRABB**.

### *Des scenarii évolutifs*

Concernant les bureaux du CRABB, il est préconisé des bungalows susceptibles d'être revendus si l'association intègre les locaux de l'école de musique (et si ces derniers sont conservés !).

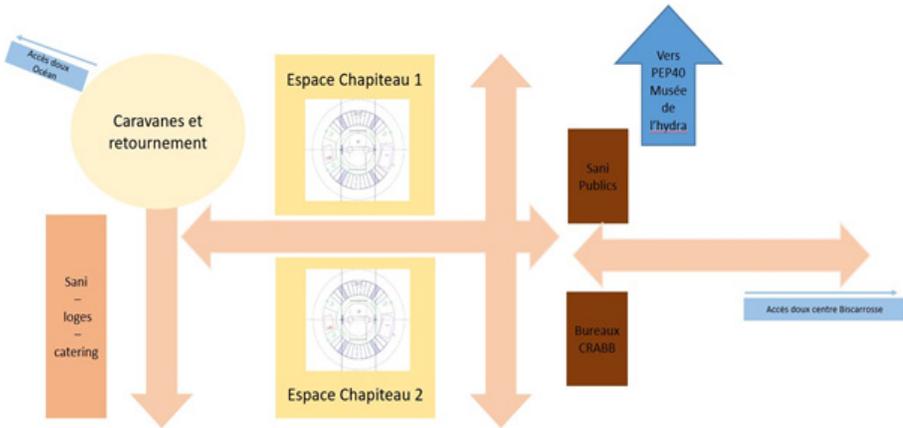
En attente des espaces et du chapiteau, les locaux des PEP40 peuvent être utilisés pour les ateliers de pratiques en amateur dans la limite de leur hauteur. Dans un troisième temps (déménagement du Musée de l'hydraviation), il conviendra d'effectuer une étude complémentaire pour envisager de récupérer le hangar-musée actuel pour ateliers et résidences, sous réserve des charges autorisés au sol et en accrochage<sup>4</sup>.

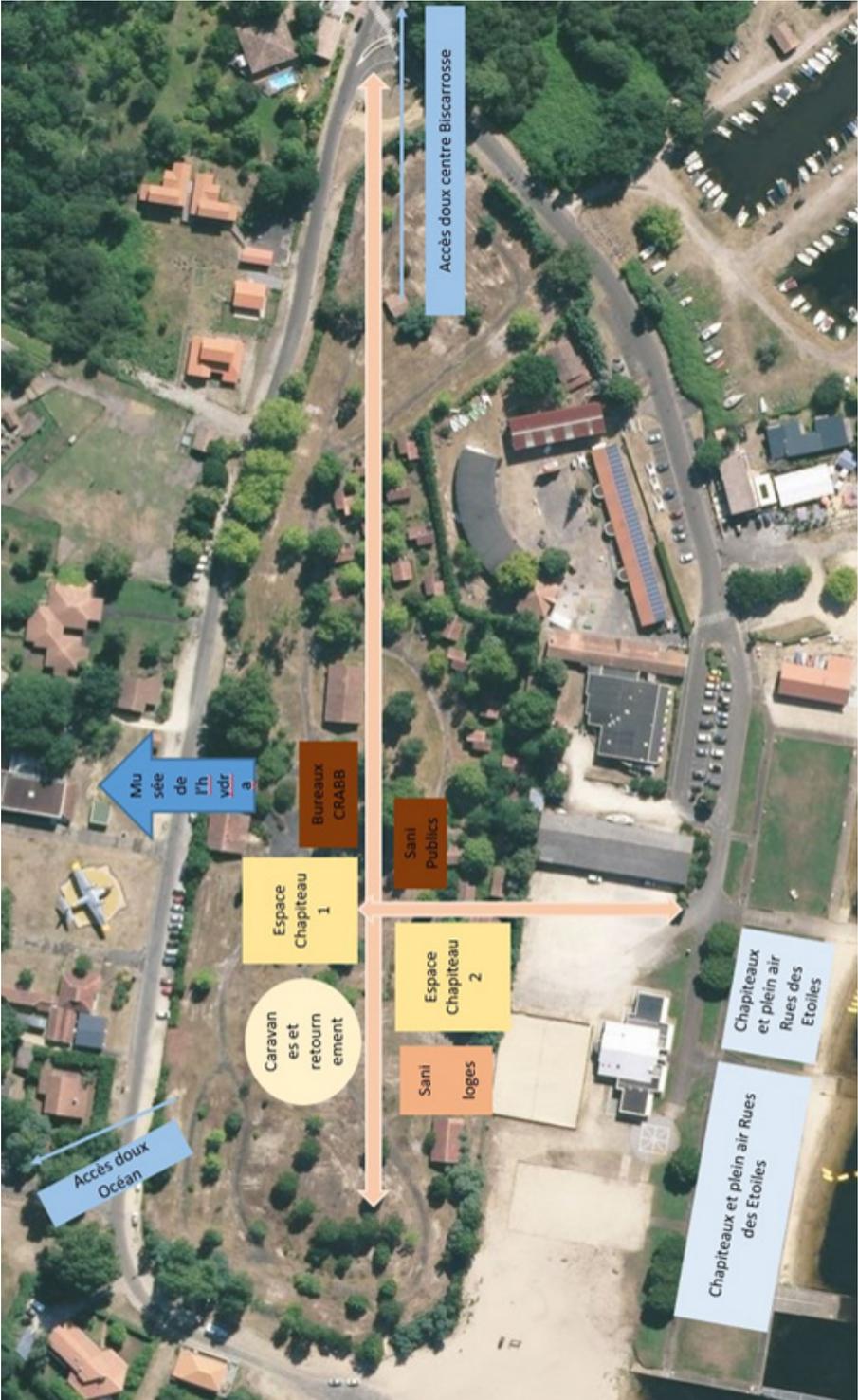
Enfin, si le chapiteau fixe s'avère dans la durée contraignant ou renouvelable, il sera toujours possible sur le même espace d'édifier un stable, un semi-dur ou un bâtiment définitif (coût envisagé aux environs de 2,5 millions d'euros).

3 125 A Téra, 63A Téra, 32 A Téra.

4 Les plans ne nous ont pas été fournis. Nous ne sommes donc pas en mesure d'envisager concrètement cette hypothèse.

Les scénarii proposés souhaitent concilier environnement et demeurer agiles dans leur utilisation. Ils présentent également l'avantage de pouvoir se réaliser sous le délai raisonnable de trois ans.





## ▀ Les ressources humaines et financières

### *L'organigramme idéal-type et son phasage*

Les moyens humains financiers dont disposent le CRABB sont aujourd'hui limités avec trois salariés permanents (direction, administration, animation) pour 2,25 ETP. L'association fait appel pour « Rues des Étoiles » et certains spectacles à l'Arcanson à des personnels techniques intermittents. Elle peut compter également sur une centaine de bénévoles lors du festival qu'il convient néanmoins d'encadrer et de manager. Ses ressources humaines, déjà très limitées au regard du volume d'activités, ce qui, entre autres, explique la fragilité de ses missions d'éducation artistique et culturelle, sont insuffisantes au regard des ambitions du périmètre du projet comme de la gestion d'une « structure en ordre de marche » en saison inversée.

À ce titre, et pour la seule activité circassienne, nous préconisons un organigramme tenant compte des nouvelles temporalités de l'établissement et de l'approfondissement ou du déploiement de ses missions :

#### ► PRÉCONISATION N° 2 : Un organigramme en adéquation avec les missions

- **Une direction de l'établissement.** Chargée des ressources humaines et de la relation partenariale et budgétaire, la direction assure la responsabilité juridique, financière et sociale de l'établissement devant les tribunaux. La personne doit être titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacle de catégorie 1, 2 et 3. Elle assume également en coopération tant intra qu'extra associative, la responsabilité de la programmation artistique<sup>5</sup>. Ce poste est pourvu par le Directeur actuel.

Le CRABB doit rester autonome car nous sommes arrivés à la ville au bout de ce que nous pouvons faire en gestion directe. Si le CRABB n'exprime pas la volonté de continuer à porter Rue des Étoiles, la ville le fera, mais j'ai une grande fidélité pour Jean-Marc.<sup>6</sup>

5 Voir La charte des missions de service public pour le spectacle vivant, Lettre d'information du ministère de la Culture et de la Communication du 16 décembre 1998. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Documentation-juridique-textes-officiels/La-charte-des-missions-de-service-public-pour-le-spectacle-vivant>, consulté la dernière fois le 6 juillet 2022.

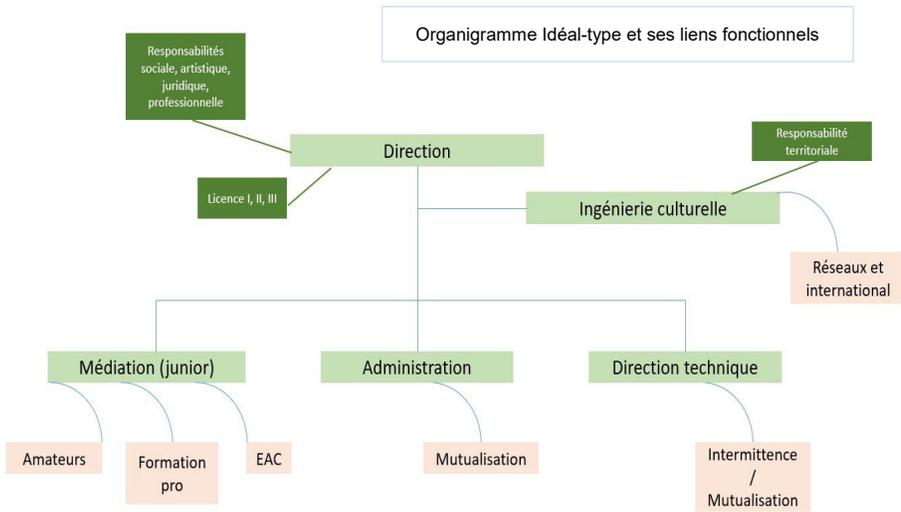
6 Entretien avec Madame la Maire de Biscarrosse, mai 2022.

► **Un.e chargé.e de développement coopératif et interterritorial.** Au regard des partenariats à approfondir avec les collectivités territoriales et notamment l'intercommunalité, mais aussi à multi niveaux avec des partenaires publics et associatifs (écoles de cirque, PNC, centres culturels de proximité à dominante circassienne, réseaux européens et internationaux...) et compte tenu de la charge reposant sur la direction, le CRABB, s'il souhaite amplifier son action et en trouver par là même de nouveaux moyens financiers, doit se doter d'un.e ingénieur.e en développement de projet culturel qui par délégation de la Direction assurent la responsabilité territoriale de l'établissement.

Il y a un portage à construire. Le CRABB est à un endroit de bascule. Il faut privilégier des projets qui s'emboîtent et l'association a besoin de s'emparer de tout cela.<sup>7</sup>

- **Une personne en charge de l'administration.** Elle assume le suivi budgétaire et en trésorerie, les bases de la comptabilité, le suivi administratif des financements publics et les conventions et contrats artistiques. Au regard de la saisonnalité de l'établissement, ce poste peut être, dans un premier temps, mutualisé. Un rapprochement avec un groupement d'employeurs ou une structure associée, comme Komono Circus pour exemple, pourrait être pertinent. Ce poste est existant mais non pourvu.
- **Un.e médiateur.trice.** Ce poste permettrait tout d'abord d'étoffer les programmes d'éducation artistique et culturelle dans l'optique du Contrat Territorial Global de la CAF, puis d'engager la structure vers un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle dans un second temps. Il couvrirait les besoins en matière de pratiques en amateurs : temps de regroupement, masters class, « classes vertes », partenariat avec les autres établissements de formation... Enfin, il pourrait se voir doter d'une mission en direction de la formation continue professionnelle, au fur et à mesure de son développement. Ce poste est à pourvoir et peut être ouvert à des candidatures « juniors » y compris sous forme, à court terme, de contrat en alternance.
- **Une direction technique ou a minima une régie générale.** Au-delà de la régie générale des évènements et notamment de Rue des Étoiles, sa mission est de veiller au bon entretien de la « structure en ordre de marche ». La personne doit disposer des habilitations nécessaires, notamment en électricité et gradinage ainsi que pour le travail en hauteur. Compte tenu des temporalités, ce poste peut être « intermittent » ou mutualisé avec la ville de Biscarrosse.

7 Entretien avec l'OARA, agence culturelle régionale Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.



Enfin, ce scénario en ressources humaines qui demande de passer de 2,25 ETP à 4 ETP a minima, doit prendre en compte les conditions actuelles de l'emploi du CRABB, des tâches à assumer non comptabilisées mais à répartir ainsi que des compétences :

- ▶ **Le rôle des bénévoles.** Une structure associative comme le CRABB repose beaucoup sur l'investissement humain et relationnel de la société civile et en premier lieu de celles et ceux qui forment bureau et conseil d'administration de l'association. Une attention particulière doit y être portée car il ne s'agit pas de les exclure par « professionnalisation culturelle », comme cela a pu être le cas dans les années 90 et 2000 lors de la « publicisation » de la culture en France mais bien de les y intégrer, non en lieu et place de salariés, mais en reconnaissant leur « capital social », leur « investissement bénévole », leur « participation volontaire » et plus simplement leurs « droits humains »<sup>8</sup>. Cette mission pourrait être confiée au poste de « passeur médiateur.trice », en lien avec la Direction pour ce qui est de la gouvernance associative, à condition comme le rappelait Alain Lefebvre « de ne pas trop lui charger la barque »<sup>9</sup>.

Nous avons beaucoup de bénévoles ce que n'a pas la ville. Et on le voit avec le musée de l'hydraviation depuis que le musée est devenu municipal.<sup>10</sup>

8 Voir Focus : « Les associations en France », *supra* p. 83.

9 Alain Lefebvre, « La culture entre territoire et territorialité », in *Nouveaux territoires de la culture, nouveaux partenariats*, Marseille : Culture & Départements, p. 21.

10 Entretien avec le Bureau de l'Association CRABB, mai 2022.

- ▶ **Une mutualisation et des répartitions saisonnières.** L'organigramme préconisé ne prend pas en compte différents postes de travail qui, s'ils ne sont pas comptabilisés en raison des moyens et des ressources financières de la structure, doivent toutefois être assumés. En premier lieu, le Pôle Cirque devra communiquer sur ces activités. Cette communication peut être confiée à un des postes permanents (Direction, Ingénierie culturelle) en lien et en coopération étroite avec la ville de Biscarrosse, notamment pour ce qui est des publics : plaquette commune ou différenciée, billetterie mutualisée ou externalisée (billetterie dématérialisée pour exemple)... De même manière et compte tenu de la saisonnalité et des temporalités, certaines tâches demandent à être réparties entre permanents, des plus concrètes (ouverture et fermeture des établissements, gestion des hébergements et restauration, SSIAP...) aux plus stratégiques (développement du mécénat, présence dans les festivals et à l'international...).
- ▶ **Une « montée en compétences » de l'équipe.** Rappelons à ce titre toute la nécessité d'une formation continue « tout au long de la vie » permettant tant à des bénévoles (Passeport Bénévole) qu'à des salarié.e.s d'acquérir des compétences transférables. Ces sessions de formation peuvent être produites en interne sous forme d'accompagnement (gouvernance associative, dossiers européens...) qu'en externe (certifications universitaires ou non), suivant les besoins de chacun.e. Le CRABB adhère à la Convention collective des entreprises artistiques et culturelles. L'opérateur de compétences (OPCO) dont il relève - l'AFDAS - est en mesure de financer cette montée en compétences dans le cadre de ses missions d'accompagnement au changement des postes et postures de travail.

### *Les besoins financiers en fonctionnement*

Le déploiement du Pôle Cirque de Biscarrosse demande, en parallèle et en conjonction aux et avec les études et les investissements financiers immobiliers, de consolider la structure CRABB et engager la transition-accompagnement de ses équipes présentes et à venir. Dès 2023, **il est proposé qu'une première phase d'amorçage puisse s'engager**. Elle permet d'une part au Pôle Cirque de suivre les études et travaux à engager afin de bien configurer l'équipement au projet, et d'autre part, d'initier de premières coopérations et déploiements de projets dont le temps de réalisation ne peut se dissocier en amont d'un temps de conception et de construction mutuelle. Les ressources humaines préconisées doivent donc trouver leur place dès 2023 au sein de l'équipe même si leur arrivée peut être phasée. Les missions qui leur incombent :

- ▶ Suivre l'avancée des travaux et agir avec la maîtrise d'ouvrage pour (ré) infléchir ou non le projet : *Directeur - Directeur Technique - Ingénieur culturel* ;

- ▶ Envisager des premiers aménagements techniques provisoires mais qui « symboliseraient » la suite : *Directeur technique* ;
- ▶ Engager un premier développement de projet avec les partenaires circassiens régionaux : *Directeur - Ingénieur culturel* ;
- ▶ Produire de premières actions identifiantes<sup>11</sup> : aides à la résidence, regroupement des amateurs, renforcement de l'impact du festival dans la ville et au de-delà, approfondissement de l'éducation artistique et culturelle et des interventions dans l'espace public avec la communauté de communes : *Ingénieur culturel et toute l'équipe*.

Cette phase d'amorçage demande des recrutements humains avec des aides potentielles à l'emploi (contrat d'alternance) et la mise en perspective de temps parcellisés et annualisés. Elle requiert un effort à consentir par les collectivités, et notamment par la commune et l'État même si Région Nouvelle-Aquitaine et Département des Landes ne peuvent en être absents. Elle peut être garantie par une **convention d'objectifs et de moyens de trois ans**, signée par toutes les parties prenantes qui étayerait les aides apportées en investissement.

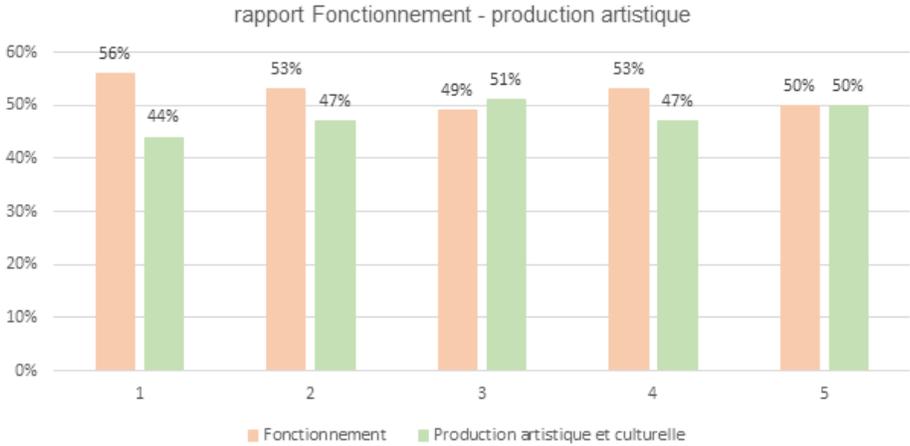
▶ **PRÉCONISATION N° 3** : Une convention triennale d'objectifs et de moyens 2023-2025



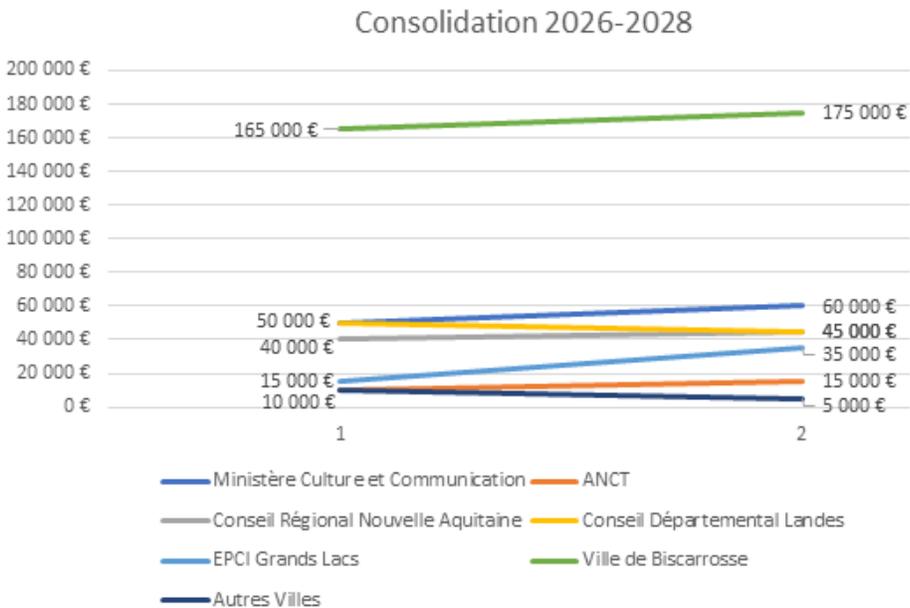
Au terme de ce cycle, l'objectif est que les investissements aient été réalisés, le déploiement du Pôle Cirque effectif, le tout a atteint une « vitesse de croisière » :

- ▶ Les recettes privées ont été multipliées par deux ;
- ▶ Les recettes publiques ont progressé raisonnablement (+15 % en moyenne) et sont stabilisées ;
- ▶ Le rapport fonctionnement / production avoisine les 50/50.

11 Au sens de « symbole qui établit l'identité de qui le porte ».



**Une nouvelle phase de développement 2026-2028 peut alors débiter.** Elle demeure aujourd’hui à l’état prospectif car habiter d’incertitudes, notamment en ce qui concerne le statut du Pôle Cirque et ses incidences en termes de statut des personnels et de la fiscalité s’y rapportant<sup>12</sup>.

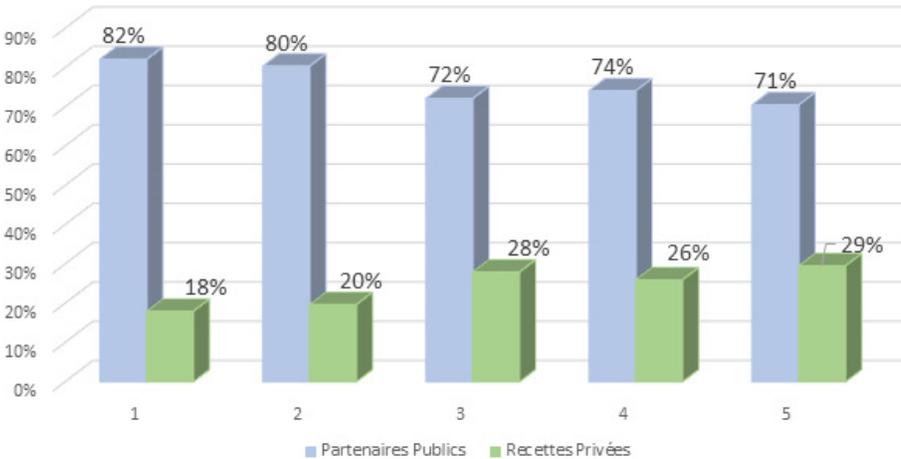


- ▶ En fonctionnement, l’équipe est en place et les éléments palliatifs (aides à l’emploi, intermittence, parcellisation et annualisation) ont disparu. Les frais de fonctionnement n’évoluent en revanche guère, la Ville prenant à sa charge directement les fluides et faisant jouer sa garantie décennale en cas de besoin.

<sup>12</sup> Voir *Supra* : « Le cadre juridique et la gouvernance », p. 80.

- ▶ Les financements publics connaissent des ajustements notamment par la signature d'une labellisation avec l'État et une prise de compétence forte de l'intercommunalité à la suite des élections municipales de 2026.
- ▶ Les ressources privées s'accroissent par rationalisation des projets, progression des recettes de formation et un nouveau dossier européen plus ambitieux.
- ▶ À moins qu'un nouveau bâtiment ne voie le jour, le Pôle Cirque après une année de transition liée à ses évolutions structurelles et juridiques, reprend son cheminement et retrouve dès l'année suivante son équilibre entre fonctionnement et production artistique et culturelle sous le regard attentif des parties prenantes publiques et des acteurs privés qui le gouvernent dans un cadre contractuel nouveau et pérenne.

Rapport financements publics - recettes privées



Tout en demeurant une structure culturelle de « petite et moyenne taille », le Pôle Cirque de Biscarrosse s'est inscrit durablement dans le paysage régional comme national. Sa souplesse, sa réactivité et son « hospitalité » culturelle et artistique qui était déjà sa « marque de fabrique » comme celle de la ville et du territoire se sont affirmées. Ses modalités de déploiement ont suivi la « feuille de route » établie à l'origine tout en l'amendant « en marchant » et en respectant l'environnement du vivant qu'il incarne et qui est au cœur de l'écosystème qui l'anime.

Pour cela, il aura pris garde de se doter des indicateurs d'évaluation partagée nécessaires dont il rend compte régulièrement à ses partenaires et qui s'appuie sur le *business plan* originel qu'il aura su réinterroger régulièrement. Celui-ci lui semble d'ailleurs dorénavant bien obsolète, voire anachronique.

Charges d'exploitation	Association de préfiguration			Evolution ou non du statut	
	ANNEE N (2023)	ANNEE N+1	ANNEE N+2	ANNEE N+3	ANNEE N+4
<b>FONCTIONNEMENT GENERAL</b>					
Charges de personnels	148 000 €	150 000 €	172 000 €	188 500 €	215 500 €
Rémunérations brutes	105 000 €	106 000 €	128 000 €	140 000 €	162 000 €
Cotisations	35 000 €	35 500 €	35 800 €	40 000 €	44 000 €
Déplacements	8 000 €	8 500 €	8 200 €	8 500 €	9 500 €
Autres charges de gestion	46 000 €	47 500 €	44 500 €	54 500 €	55 500 €
Locations	11 500 €	7 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €
Fonctionnement Général	7 500 €	7 500 €	7 500 €	9 500 €	9 500 €
Frais et petit matériel d'administration	2 500 €	2 500 €	3 500 €	5 500 €	5 500 €
Achat de marchandises	4 500 €	5 000 €	5 000 €	6 000 €	7 000 €
Communication	20 000 €	25 000 €	25 000 €	30 000 €	30 000 €
<b>TOTAL Fonctionnement général</b>	<b>194 000 €</b>	<b>197 500 €</b>	<b>216 500 €</b>	<b>243 000 €</b>	<b>271 000 €</b>
	56%	53%	49%	53%	50%
<b>FRAIS DE PRODUCTION</b>					
Production et diffusion artistique	125 000 €	140 000 €	170 000 €	160 000 €	203 000 €
Programmation	35 000 €	50 000 €	65 000 €	60 000 €	85 000 €
Festival	65 000 €	65 000 €	70 000 €	65 000 €	78 000 €
Résidences et Production	25 000 €	25 000 €	35 000 €	35 000 €	40 000 €
Formation & EAC	26 500 €	31 000 €	47 500 €	52 500 €	59 000 €
CTEAC	18 500 €	18 500 €	25 000 €	25 000 €	28 000 €
Pratiques en amateurs	8 000 €	12 500 €	15 000 €	15 000 €	16 000 €
Formations Professionnelles	0 €	0 €	7 500 €	12 500 €	15 000 €
Dossiers européens	3 500 €	3 500 €	5 000 €	3 500 €	7 000 €
Montage de dossiers	3 500 €	3 500 €	0 €	3 500 €	0 €
Prestations	0 €	0 €	5 000 €	0 €	7 000 €
<b>TOTAL frais de production</b>	<b>155 000 €</b>	<b>174 500 €</b>	<b>222 500 €</b>	<b>216 000 €</b>	<b>269 000 €</b>
	44%	47%	51%	47%	50%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>349 000 €</b>	<b>372 000 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>459 000 €</b>	<b>540 000 €</b>
<b>Produits d'exploitation</b>					
	ANNEE N (2023)	ANNEE N+1	ANNEE N+2	ANNEE N+3	ANNEE N+4
<b>FINANCEMENTS PUBLICS ETAT</b>					
Ministère Culture et Communication	45 000 €	48 000 €	50 000 €	50 000 €	60 000 €
ANCT	0 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	15 000 €
Fongep et autres aides à l'emploi	25 000 €	7 500 €	6 500 €	0 €	0 €
<b>TOTAL Financements publics</b>	<b>70 000 €</b>	<b>65 500 €</b>	<b>66 500 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>75 000 €</b>
<b>FINANCEMENTS PUBLICS COLLECTIVITES</b>					
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	30 000 €	30 000 €	40 000 €	40 000 €	45 000 €
Conseil Départemental Landes	45 000 €	45 000 €	50 000 €	50 000 €	45 000 €
EPCI Grands Laes	6 500 €	13 500 €	15 000 €	15 000 €	35 000 €
Ville de Biscarrosse	125 000 €	135 000 €	135 000 €	165 000 €	175 000 €
Autres Villes	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
<b>TOTAL Financements publics</b>	<b>216 500 €</b>	<b>233 500 €</b>	<b>250 000 €</b>	<b>280 000 €</b>	<b>305 000 €</b>
<b>FINANCEMENTS FONDATIONS</b>					
Mécénat	9 000 €	9 000 €	15 000 €	15 000 €	18 000 €
<b>TOTAL Financements Fondations</b>	<b>9 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>18 000 €</b>
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES</b>					
Billetterie	30 000 €	35 000 €	45 000 €	45 000 €	55 000 €
Restauration	12 000 €	13 000 €	15 500 €	15 500 €	19 500 €
Pratiques amateurs circassiennes	11 500 €	16 000 €	27 000 €	28 500 €	32 500 €
Formations professionnelles	0 €	0 €	12 000 €	15 000 €	34 000 €
Europe	0 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €
Autres ateliers			Neutralisés		
<b>TOTAL produits d'exploitation</b>	<b>53 500 €</b>	<b>64 000 €</b>	<b>107 500 €</b>	<b>104 000 €</b>	<b>141 000 €</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>349 000 €</b>	<b>372 000 €</b>	<b>439 000 €</b>	<b>459 000 €</b>	<b>539 000 €</b>

## ▀ Le cadre juridique et la gouvernance

### *Cadre général de l'analyse juridique*

#### **Contexte**

Le CRABB œuvre sous forme associative depuis plus de trente ans avec des partenaires publics *dans* et avec la ville de Biscarrosse et à l'échelle du territoire du Born, en partenariat avec les communes de Sanguinet, Ychoux et le lycée de Parentis-en-Born. Son action culturelle, dans sa dimension circassienne, repose également sur des coopérations avec des acteurs culturels et artistiques, publics et privés, extra territoriaux (Komono Circus à La Teste-de-Buch, la CitéCirque de Bègles, le Clap-Champ de foire de Saint-André de Cubzac, des compagnies et pôles cirques pour exemples) ainsi que sur des financements publics et para-publics départementaux, régionaux et nationaux (Conseil départemental, Région et son agence OARA, DRAC). Enfin, il dispose d'une activité commerciale non fiscalisée (billetterie, restauration, stages...) et reçoit le soutien de mécènes privés. Sa gouvernance repose sur une « économie d'échanges non monétarisés » (bénévolat, adhérents...). Les salariés de droit privé relèvent de la convention collective du spectacle vivant.

À ses côtés, la ville de Biscarrosse dispose d'équipements communaux (Arcanson, médiathèque...) sous statut public (services et régies) gérés par des personnels titulaires ou contractuels de la Fonction Publique Territoriale. Ces services publics peuvent recevoir une redevance (billetterie des spectacles, carte bibliothèque, location des espaces...)

#### **Les enjeux des parties-prenantes**

##### **-> Pour le CRABB**

- ▶ Maintenir et accroître le soutien financier des acteurs publics de la culture (la Ville de Biscarrosse en premier lieu mais également le Département, la Région et l'État) et approfondir la coopération publique entre ses partenaires.
- ▶ Développer de nouvelles sources de financements publics tant au local avec l'Établissement Public de Coopération Intercommunale du territoire que dans une dimension européenne (fonds structurels et/ou coopération européenne et internationale).
- ▶ Accroître sa valorisation monétaire par des recettes privées directes : services individuels à utilité sociale (billetterie des spectacles, tarification de ses ateliers et stages, actions de formations...) et cotisations sociales (adhésions, autres ventes et produits, prestations...).
- ▶ Maintenir sa logique d'échange réciproitaire peu ou pas monétarisée mais porteuse de capital humain et de lien social : relations non marchandes, mutualisation de savoir-faire, mise en commun de matériels, bénévolat<sup>13</sup>...

13 Entretien avec la Présidente et le Bureau de l'association CRABB, mai 2022.

- ▶ Envisager une logique d'épargne redistribuée : mises à disposition, valorisation des espaces, des services et des compétences, production déléguée...

-> **Pour la Ville de Biscarrosse**

- ▶ Affirmer une volonté politique et une posture publique culturelle en fournissant à ses habitants un « service universel minimum » de la culture dans son territoire.
- ▶ Accompagner et soutenir les éléments de différenciation et de rayonnement culturel communaux et extra communaux (cirque, hydraviation...).
- ▶ Inscrire la culture comme un outil d'aménagement du territoire communal et de lien sociétal pour générer « *des esprits éclairés et ouverts au monde (...). Le cirque, c'est l'ouverture à tous les possibles* » et « *s'associer avec et entre des professionnels et des amateurs de cirque, c'est apprendre d'eux et avec eux* »<sup>14</sup>.

-> **Pour les autres partenaires publics et privés**

- ▶ Accompagner une dynamique culturelle territoriale.
- ▶ Participer à déterminer un « *sentiment d'appartenance voire une identité du territoire (...) le cirque participe à une marque de territoire* »<sup>15</sup>.
- ▶ Soutenir les acteurs culturels et artistiques de la filière cirque dans et en dehors d'un territoire communal (mise en réseau des opérateurs à une échelle départementale, régionale comme nationale<sup>16</sup>, accompagnement de l'émergence et des « *jeunes sortant des écoles de cirque* », compagnies...) »<sup>17</sup>.
- ▶ Générer des bénéfices collatéraux pour d'autres politiques sectorielles : éducative et jeunesse mais aussi moteurs « *en matière d'aménagement des centres bourgs, d'habitat et de nouvelles formes de tourisme* »<sup>18</sup>.

### **Les problématiques juridiques du Pôle Cirque**

Une construction juridique traduit une volonté politique. Elle ne peut déterminer, par un volontarisme formel, des dynamiques qui n'existent pas chez les acteurs de terrain. Dans ces conditions, une structure juridique, dès lors qu'elle n'est pas purement formelle, peut avoir des effets vertueux. Elle offre un cadre de construction et de rénovation d'un projet en lui apportant des contraintes institutionnelles de nature à engager, parfois simplifier, l'agencement des positions de chacun des protagonistes : « *un dispositif*

14 Entretien avec Madame la Maire de Biscarrosse, mai 2022.

15 Entretien avec le DGS et le manager de territoire de l'EPCI des Grands Lacs, mai 2022.

16 Entretien avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle de Bordeaux, et la DRAC Nouvelle-Aquitaine, février 2022.

17 Entretien avec l'OARA, agence culturelle régionale Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.

18 Entretien avec le DGS et le manager de territoire de l'EPCI des Grands Lacs, mai 2022.

*juridique n'est pas uniquement un cadre mais il est aussi une ressource* »<sup>19</sup>. La structuration juridique du Pôle Cirque doit ainsi être interrogée au regard des questions suivantes :

- ▶ la structure juridique actuelle est-elle adaptée au déploiement d'un pôle cirque à Biscarrosse ? Offre-t-elle un paysage « sécurisé » ?
- ▶ sa taille est-elle suffisante pour s'inscrire dans le paysage politique actuel, culturel et artistique, du cirque dans les territoires néo-aquitains ?
- ▶ quels nouveaux partenaires agrégés ? Sous quelles conditions ?
- ▶ quels financements supplémentaires peuvent intégrer la structuration juridique actuelle ?
- ▶ quelles compétences peuvent être valorisées ou enrichies ? Quelles carences ?
- ▶ quelles « programmations » prospectives sont-elles à envisager ?

*De nouvelles formes de coopération publiques et privées : des communs ?*

### **L'association**

L'association est un regroupement de deux ou plusieurs personnes qui mettent en commun engagements, connaissances et compétences dans un but autre que de partager des « bénéfiques »<sup>20</sup> monétarisés<sup>21</sup>. L'objectif de l'association n'est donc pas l'enrichissement financier de ses membres où la réalisation d'objectifs commerciaux. Toutefois, l'association peut bénéficier de ressources financières qu'elles soient publiques (subventions, prestations, formations...) ou privées (cotisations, billetteries...). Elle peut également disposer de ressources en nature publiques comme privées : mise à disposition de biens publics, capital humain du bénévolat, prêt de matériel... Sous réserve d'un rescrit fiscal accordé par la Direction de l'Administration des Finances, au regard de leur intérêt public, l'association peut également recevoir des fonds de mécénat direct, en nature et/ou de compétences.

19 Aude Rouyère, *Dynamiques de territoire du Bassin de vie de Brive*, Ubic : Bordeaux, mars 2018.

20 Patrick Villeret entend ainsi la notion de « bénéfiques » dans son sens étymologique, soit celui de « bienfaits ».

21 Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, décret du 16 août 1901, loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014, article 63, décret n° 2011-773 du 28 juin 2011.

#### ► FOCUS 4 : Les associations en France

Les données constatent en France une progression constante des créations d'associations. Leur hétérogénéité est très forte : sur 1,3 millions d'associations, plus de 20 % ont un budget de moins de 1 000 € et plus de 80 % ne fonctionnent qu'avec des bénévoles. La fin des années 70 a connu une très forte accélération des créations d'associations culturelles qui ne s'est pas démentie jusqu'à aujourd'hui : ce sont 12 000 nouvelles associations culturelles qui se créent chaque année<sup>22</sup>. Si l'on ne peut estimer leur degré de mortalité, la forte croissance de ce nombre de création engendre un profond renouvellement du tissu associatif culturel qui semblerait avoir une durée moyenne de vie inférieure à celles des associations sociales ou de loisirs. Le secteur culturel compte environ 160 000 associations vivantes et actives sur le territoire national soit environ 20 % du nombre total d'associations en activités. Les associations assurent un rôle de relais de l'action des pouvoirs publics, notamment en assumant de nombreuses activités au niveau social et culturel. Elles ont été (et sont) parfois des substituts de l'État et des collectivités territoriales, soit directement en prenant en charge en lieu et place de l'administration certaines tâches (associations parapubliques dites aussi parfois associations « transparentes »), soit indirectement en relayant et déclinant par contractualisation une action publique et privée d'intérêt général. Dans le premier cas, la législation et la jurisprudence ont conduit le juge à rechercher et mettre en cause le pouvoir public qui « pilote » l'association. S'il démontre que le maniement des fonds publics n'est pas « autonome », la gestion de fait peut-être constatée. C'est dans cette perspective que le Haut Conseil à la Vie Associative a produit en février 2014 une charte d'engagements réciproques entre l'État, le Mouvement Associatif et les collectivités territoriales.

L'association recourt à l'engagement social et citoyen par le bénévolat. Un document d'orientation « le socle commun du bénévolat » a été établi par ce même Haut Conseil à la Vie associative. Il y a été intégré une logique de valorisation (possibilité d'intégrer le bénévolat dans une VAE depuis 2002, mise en œuvre d'un portefeuille de compétences, intégration dans les comptes associatifs par valeur de remplacement) allant jusqu'à un congé d'engagement dans lequel est préconisé une utilisation des possibilités de congés offertes aux bénévoles et aux responsables administratifs par leurs entreprises respectives.

Enfin, depuis de nombreuses années maintenant, les associations culturelles sont reconnues comme des acteurs sociaux et économiques. Leur poids dans la production de richesse est loin d'être négligeable. Cependant, l'apport des associations se situe ailleurs, dans une ma-

22 Viviane Tchermonog, *Le paysage associatif français, Mesures et évaluations*, Paris : Dalloz Juris Associations, 2013, réalisé en collaboration avec Lionel Prouteau, Muriel Tabariés, Henri Noguès, Édith Archambault, Hugues Sibille, Erika Flahault, Colas Amblard, Odile de Laurens, Brigitte Clavagnier et Matthieu Hély. Voir aussi : Lionel Prouteau, Viviane Tchermonog, « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, 2017/3 (n° 163), p. 531-542. DOI : 10.3917/rfap.163.0531. [www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2017-3-page-531.htm](http://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2017-3-page-531.htm).

nière différente d'intervenir et de faire de « l'économie autrement » avec d'autres objectifs que le résultat et les profits financiers. L'apport social et économique des associations culturelles ne se mesure donc pas en Produit Intérieur Brut mais en « Produit Intérieur de Bonheur »<sup>23</sup>, soit en qualité de vie, de relations sociales et d'utilité sociale, autant d'éléments pour lesquels les outils de mesure ne sont pas encore tous découverts mais qui font sens dans le(s) territoire(s).

Le CRABB de Biscarrosse est une association indépendante recevant des fonds publics par convention et percevant des recettes privées. Elle bénéficie d'un rescrit fiscal lui permettant d'œuvrer dans un cadre de mécénat. Sa simplicité et sa souplesse en font une entreprise de l'économie sociale qui répond bien aux exigences d'une association culturelle professionnelle avec les contraintes imposées par ses missions de services publics : bonne attribution des moyens sous convention et expertise comptable - commissariat aux comptes évaluant indépendamment les attributions. La fiscalité s'applique selon des règles de droit commun. Sa gouvernance associative est démocratique et ouverte, sans gestion de fait d'une part ou conventions réglementées douteuses d'autre part. L'association peut même apparaître comme insuffisamment sécurisée. Un conseil d'administration plus collégial serait à préconiser. Cela permettrait de garantir démocratiquement une représentation plus équilibrée de ses membres<sup>24</sup> et de conférer une place aux partenaires publics (le cas actuel de la Ville de Biscarrosse) tout en veillant à la bonne répartition des voix au conseil d'administration afin d'éviter une requalification en gestion de fait. Chaque adhérent et chaque partenaire auraient ainsi une place reconnue mais pondérée.

À noter enfin que le statut juridique associatif épouse aujourd'hui des représentations paradoxales. Entreprise de l'économie sociale et solidaire, l'association est prônée en raison de ses engagements citoyens et de ceux de la société civile dans un « intérêt général partagé » avec ses représentants publics (des « biens communs »). Mais elle souffre aussi d'une image négative représentante d'une structuration juridique « liée au siècle passé »<sup>25</sup>.

### **Des prolongements : sociétés coopératives et groupement**

#### **► La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)**

La SCIC associe des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale : « *les SCIC ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services*

23 Le « Bonheur National Brut » à l'agenda de l'ONU, *Les nouvelles. fr*, 26 juillet 2011.

24 Un adhérent = 1 voix à l'assemblée générale mais élitant un représentant par collège : le collège des artistes professionnels, le collège des amateurs, le collège des bénévoles festivaliers...

25 Voir *Mission de Transfert de l'action Nouveaux Commanditaires de la Fondation de France à la Société des Nouveaux Commanditaires en Arts et Sciences*, UBIC : Bordeaux, 2021.

*d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale* »<sup>26</sup>. Inscrites au Registre du commerce et des sociétés, soumises aux impôts commerciaux, les SCIC ne sont pas une forme commerciale spécifique mais déclinent sous un principe coopératif<sup>27</sup> soit une société anonyme (SA), soit une société par actions simplifiées (SAS), soit enfin une société à responsabilité limitée (SARL). Une SCIC est constituée de partenaires moraux (publics comme privés) et de personnes physiques individuelles. Une place spécifique est reconnue aux salariés (au moins un salarié doit siéger dans la gouvernance) mais aussi aux usagers et aux partenaires. Les subventions publiques sont sans limites. Les partenaires notamment financiers se sentent ainsi plus reconnus dans le projet et apprécient de soutenir un projet d'intérêt collectif même si certaines subventions peuvent être empêchées non pour des raisons juridiques mais en raison de l'incompréhension du statut coopératif. Les SCIC sont soumises aux impôts commerciaux et à la Contribution Économique Territoriale (CET) mais la structuration présente des avantages fiscaux. Les réserves sont ainsi impartageables et non imposables et les répartitions des excédents aux sociétaires fortement encadrés. À noter que le capital en SARL est seulement de 1 € et que les contraintes de détention de capital à hauteur de 51 % par les salariés n'existent pas au sein des SCIC.

#### ► **La Société Coopérative et Participative (SCOP)<sup>28</sup>**

Une place prépondérante est accordée aux salariés dans le projet d'une SCOP, sur les mêmes principes coopératifs que ceux envisagés précédemment. Les salariés doivent détenir au moins 51 % du capital social et les deux tiers des droits de vote. Le « gérant » est élu par l'assemblée des salariés. Les subventions sont *a priori* sans plafond mais certaines aides peuvent être empêchées ou les montants peuvent être plus faibles en raison de l'incompréhension d'un statut laissant la primauté aux salariés. Les partenaires publics risquent ainsi de se sentir moins reconnus au sein de la structure s'ils la perçoivent comme une association de salariés exerçant leur profession et gérant leur activité commerciale en commun. Les SCOP sont soumises aux impôts commerciaux mais exonérées de CET. La part affectée aux réserves est uniquement exonérée dans le cas où un accord de participation dérogatoire a été signé. La répartition des excédents aux sociétaires est plus favorable que dans les SCIC mais demeure fortement contrainte. Les réserves, impartageables et définitives – en moyenne 40 à 45 % du résultat – contribuent tout au long du développement de l'entreprise à consolider les fonds propres et à assurer sa pérennité.

#### ► **Le Groupement d'Intérêt Économique**

Le Groupement d'Intérêt Économique (GIE) est un groupement de personnes physiques ou morales. Son objet est de faciliter l'exercice de l'activité économique de ses membres par la mise en commun de ressources,

26 <https://www.les-scic.coop/presentation>.

27 Une voix : une tête, révision quinquennale et mise en réserve des bénéfices en limitant la capacité de redistribution aux sociétaires.

28 Historiquement nommée Société Coopérative Ouvrière de Production.

afin d'accroître les résultats économiques de cette activité. Le GIE relève du code du commerce : les membres du groupement sont tenus des dettes de celui-ci sur leurs patrimoines propres. Un GIE a donc un objectif – accroître les bénéfices et les ressources de ces membres – et présente un risque : les membres sont responsables indéfiniment et solidairement sur leur patrimoine propre. À noter que le cas des collectivités territoriales demeure complexe et hasardeux. Le code général des collectivités territoriales (Art. L.2253-1) indique ainsi que « sont exclues, sauf autorisation prévue par décret en Conseil d'État, toutes participations d'une commune dans le capital d'une société commerciale ou de tout autre organisme à but lucratif n'ayant pas pour objet d'exploiter les services communaux ou des activités d'intérêt général dans les conditions prévues à l'article L.2253-3 »<sup>29</sup>. Les questions culturelles n'y sont pas mentionnées.

### Les Établissements Publics

L'Établissement Public est une personne morale de droit public à vocation spéciale créée par une personne publique : l'État et/ou une collectivité. Il dispose d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend ; dans le cas présent et actuellement, cela pourrait être la commune de Biscarrosse. Trois principes animent les établissements publics :

- ▶ le *principe d'autonomie* se caractérise d'une part par une gouvernance spécifique (Présidence, Conseil d'administration, responsabilités de la Direction...), d'autre part, par un budget propre et autonome, détaché du budget général de la collectivité dont il dépend et cumulant des subventions publiques et des recettes privées ;
- ▶ le *principe de rattachement* à un niveau de l'administration (ici une commune) et à son contrôle ;
- ▶ le *principe de spécialité* qui se traduit par des compétences clairement énumérées et délimitées<sup>30</sup>. L'Établissement public ne peut donc employer ses biens et son patrimoine à d'autres activités sauf si elles concourent au service public qui lui est confié.

La plupart des établissements publics remplissent une mission de nature économique et/ou sociale. Ils sont donc très présents dans les domaines de la santé, de l'enseignement (les universités) ou de la culture (Le Louvre ou la Scène conventionnée Théâtre de Gascogne à Mont-de-Marsan). Les Établissements Publics peuvent revêtir deux formes, en fonction de la nature de leur activité :

- ▶ La majorité sont des Établissements Publics Administratifs (EPA) qui exercent une mission d'intérêt général (éducation et formation pour exemples). Leurs personnels sont essentiellement des agents relevant

---

29 Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, article III.

30 Décision du Conseil d'État du 19 juin 1961.

des Fonctions Publiques (État, Territoriale, Hospitalière). Ils disposent des mêmes règles publiques de recrutement de fonctionnaires. Toutefois, comme dans la fonction publique, des agents non titulaires contractuels de droit public en CDD ou CDIés peuvent être employés. Les Établissements Publics Administratifs épousent la comptabilité publique (budget et compte administratif), appliquent les règles des marchés et de la commande publique et doivent disposer d'un agent comptable public, habilité à manier des deniers publics avec la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable. La direction devient ordonnateur des dépenses et des recettes et la nomenclature comptable est celle du domaine public. Des régies d'avances et de recettes sont toutefois possibles comme dans l'administration publique.

- ▶ Au regard de trois critères<sup>31</sup>, les Établissements Publics peuvent revêtir un caractère Industriel et Commercial (EPIC). Les EPIC ont été créés pour faire face à un besoin qui, selon les partisans de l'interventionnisme économique, pourrait être assuré par une entreprise privée mais qui, compte tenu des circonstances, ne peut être ni correctement effectué ni soumis à la concurrence, obligeant ainsi Marchés et Délégations de Services Publics par exemples). Ils assument des activités, pour le domaine public, relevant du champ du commerce. Ils vendent des prestations (biens, services...) qui font l'objet d'une monétarisation (dans le domaine culturel : billetterie, stages, prestations ou « produits » culturels et/ou artistiques) et qui demandent un modèle d'organisation adapté. Ces éléments doivent être dominants dans leur économie. Leurs personnels sont majoritairement de droit privé soumis aux règles du code du travail. Les EPIC doivent ainsi s'assurer contre le risque chômage soit en adhérant de façon irrévocable au régime d'assurance-chômage, soit en s'auto-assurant même si la gestion peut en être confiée à Pôle Emploi. Ils peuvent toutefois employer des fonctionnaires mis à disposition (M.A.D.) ou détachés. Les EPIC utilisent les règles de la comptabilité privée avec compte de résultat. Il n'y a pas obligation à disposer d'un comptable public. Fournisseurs et prestataires sont à leurs libres choix sauf indications contraires de la personnalité publique à leur initiative.

### **Des prolongements : le Groupement d'Intérêt Public et l'Établissement Public de Coopération Culturelle**

#### **▶ Le Groupement d'Intérêt Public**

Le Groupement d'Intérêt Public dispose d'un statut de personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière. Il est constitué par convention, approuvée par l'État entre plusieurs personnes morales

---

31 L'objet du service (vente ou production de biens ou de prestations de services), l'origine des ressources (redevances et ventes de produits), les critères des gestion (modalités d'organisation et de fonctionnement du service). Le caractère industriel et commercial ne peut être retenu seulement si l'objet est assimilable à celui d'une entreprise privée (Jurisprudence du Conseil d'État du 26549 du 16 novembre 1956).

de droit public, soit entre l'une ou plusieurs d'entre elles et une ou plusieurs personnes morales de droit privé. Ces personnes y exercent ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à cet exercice. Leurs biens sont donc insaisissables et les voies d'exécution de droit commun ne sont pas ouvertes à leur rencontre. Ils offrent un cadre juridique plus souple que celui de l'établissement public. Ils sont une adaptation des GIE (groupements d'intérêt Économique), personne de droit privé, à l'intervention publique. Ils ne sont pas très éloignés de l'état d'esprit de l'association mais s'en distinguent par leur statut de personne morale de droit public. Les GIP ont été instaurés pour poursuivre des coopérations précises et des objectifs d'intérêt commun et général entre collectivités publiques et/ou des partenaires privés, les premiers demeurant majoritaires dans leurs représentations. Ils sont délimités par un périmètre géographique et politico-administratif précis. Leur durée de vie peut être limitée, avec possibilité de prorogation, ou illimitée avec possibilité de dissolution anticipée. Ils sont fort utilisés dans la coopération territoriale ou touristique. Les personnes publiques doivent disposer au sein du groupement de la majorité du capital et des droits de vote. Les personnels sont essentiellement constitués d'agents fonctionnaires que les membres mettent à disposition du groupement. Dans le même registre que celui des pouvoirs publics, des agents contractuels peuvent être recrutés. Le régime de droit public ou privé, applicable aux personnels des GIP correspond à la nature des activités de service public administratif ou industriel et commercial. Il doit être proposé aux agents transférés d'une entité de salariés de droit privé, un contrat de droit public à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires<sup>32</sup>. Le régime juridique applicable au personnel a été clarifié par la loi du 20 avril 2016 (n° 2016-483).

### ► *L'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)*

Les EPCC sont des établissements publics à caractère administratif (EPA) ou à caractère industriel et commercial (EPIC). Ils ont été créés par la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, dans un objectif de renforcement de la décentralisation culturelle, susceptible de garantir une certaine stabilité et pérennité dans la gestion des services publics culturels locaux<sup>33</sup>. Le code général des collectivités territoriales<sup>34</sup> leur confie pour objet la gestion d'un service public culturel, dès lors que celui-ci présente un intérêt pour chacun des partenaires et contribue « à la réalisation des objectifs nationaux dans le domaine de la culture ». Même si l'EPCC porte avant tout un projet de territoire - c'est pourquoi à l'origine il devait être constitué avec un Établis-

---

32 Le régime juridique applicable au personnel a été clarifié par la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016.

33 Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de Création, Architecture et Patrimoine dite LCAP.

34 Loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle.

sement Public de Coopération Intercommunale (EPIC) – son rayonnement peut déborder ce périmètre. Le statut d'EPCC vise donc à encourager la coopération publique entre plusieurs collectivités territoriales ou entre les collectivités territoriales et l'État, solidairement responsables. C'est une de ses principales mesures. La seconde concerne sa gouvernance. Chaque EPCC est administré par un conseil d'administration qui élit un.e Président.e. Le conseil d'administration doit être composé avant tout de chaque collectivité partenaire avec un écart entre le nombre des hommes désignés, d'une part, et des femmes désignées d'autre part, qui ne soit pas être supérieur à un. Il s'adjoint de personnalités qualifiées désignées par les collectivités, de représentants du personnel élus à cette fin et le cas échéant de représentants de fondations ou d'associations. L'établissement est dirigé par un.e directeur.trice. Cette personne est nommée par le Président pour un mandat de trois à cinq ans, renouvelable par période de trois ans. La Direction bénéficie d'un contrat d'une durée égale à la durée de son mandat et dispose d'une importante autonomie et responsabilité : elle doit élaborer et mettre en œuvre le projet artistique et culturel et rendre compte de son exécution au conseil d'administration, être ordonnateur des recettes et des dépenses, assurer la direction de l'ensemble des services, passer tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration, représenter l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile, et dans le cas d'un EPIC, elle recrute ses personnels et assume la responsabilité employeur. Si les EPCC ont été créés pour garantir coopération et autonomie culturelle et artistique, dans un fonctionnement souple et rigoureux, ils sont l'objet de diverses critiques pointant à la fois leur lourdeur, voire leur opacité, dans la prise de décision et les ingérences ou à l'inverse les désengagements potentiels des pouvoirs publics.

#### ► FOCUS 5 : Entre public et privé, que sont les communs ?

Depuis une dizaine d'années, études, ouvrages et groupes de travail s'enchaînent pour essayer de clarifier et traduire la notion de communs. Tour à tour énoncés comme « enjeux » (Negri & Hardt, 2004), qualifiés de « renaissance » (Bollier, 2014) ou de « retour » (Coriat, 2015), voire comme une « révolution du XXI<sup>e</sup> siècle » (Dardot & Laval, 2014), un « modèle alternatif pour habiter les territoires du XXI<sup>e</sup> siècle » (Michon *et al.*, 2019) ou « essentiels » (Culture & Démocratie, 2017), les communs impriment dorénavant leur marque dans le paysage tout aussi bien du droit, des sciences économiques qu'humaines. La notion n'est donc ni nouvelle, ni éthérée à défaut d'être stabilisée. Le droit romain distingue déjà les biens patrimoniaux de nature privée appartenant au chef de famille des biens extérieurs devant être partagés par la communauté. Dans cette catégorie juridique, Rome établit une distinction entre les biens relevant du domaine public (« *res publica* ») des biens relevant de ce qui appartient à toutes et tous, et les « *res communis* » soit littéralement les « choses communes », telles l'air ou l'eau, que nul ne peut s'approprier au détriment de l'autre. Si ce terme juridique s'est estompé dans le droit français, ou plus exactement a fusionné avec

le terme juridique latin « *communia* » pour donner naissance aux communes, le droit anglo-saxon l'a intégré sous le terme de « terre commune » (« *common lands* ») dont dérive le terme « communs » (« *commons* »). Ces « commons » anglo-saxons reconnaissent un mode d'organisation humaine qui, par son histoire et son esprit de groupe, gère des biens partagés qui ne lui appartiennent pas. Les êtres humains en ont en revanche l'usage et en définissent les modes de gestion afin de garantir à la communauté, la ressource nécessaire à sa survie.

Les communs reposent donc sur un fondement : la relation à la propriété avec l'enjeu de réfléchir le monde comme une « autre façon de posséder » (Grossi, 1977). « Les biens communs [*beni comuni* en italien] exigent une forme différente de rationalité, capable d'incarner les changements profonds que nous vivons et qui investissent la dimension sociale, économique, culturelle et politique. Nous sommes ainsi obligés de dépasser le schème dualiste, la logique binaire qui a dominé depuis deux siècles la réflexion occidentale : propriété publique et propriété privée »<sup>35</sup>. Les communs sont donc des biens ou des ressources qui n'appartiennent ni à une personne ni à une collectivité publique. Il peut s'agir de ressources naturelles, matérielles ou immatérielles, en un mot, culturelles. C'est pourquoi, économiquement, ces biens sont considérés comme non rivaux – leur usage ne prive pas une autre personne de l'accès aux ressources culturelles – et non exclusifs – il convient de veiller à ne pas en empêcher la circulation afin de ne pas priver d'autres personnes d'en bénéficier. Elinor Ostrom (2010), prix Nobel d'économie 2009, rénove la notion en la considérant comme une dynamique sociale entre des personnes qui exploitent en commun des biens. Dans son approche qualifiée de « nouvelle économie », elle dépasse le seul régime de propriété pour y adjoindre l'ensemble des règles qui le régisse et les mécanismes de coopération qui permettent aux personnes composant ce corps social de le faire mutuellement, contre la seule logique prédatrice fondée sur l'exploitation individuelle. Toutes ces entreprises ont alors en commun de favoriser le « capital social » en « constituant des liens qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel »<sup>36</sup>.

Autrement dit, selon Ostrom, des communs, ce sont d'abord des ressources identifiées, la constitution d'une communauté de personnes qui se donnent valeurs et enjeux partagés et qui se dotent d'un ensemble de règles, de normes et de sanctions négociées, contextualisées et applicables collectivement.

Les communs articulent une autre manière de posséder des ressources – « reconquérir le droit de la propriété » dit Fabienne Orsi (2015) –, une création sociale collective horizontale et une façon de les gérer qui peut prendre la forme d'une hybridité proprement éthique, démocratique et

35 Stefano Rodota, « *Il diritto di avere diritti* », Bari : Editori Laterza, 2012, p. 107, cité et traduit par Irène Favero (2017), *Culture et biens communs : un enjeu de démocratie*, in *Neuf essentiels pour penser la culture en commun(s)*, Culture & Démocratie, p. 9-40

36 Cité in Goéry Delacote & Christelle Morel, *Pour une économie du bien commun*, Paris : Manifestes Le Pommier !, 2012.

politique. Les communs demandent de se vivre et de s'éprouver. Ils sont inséparables d'une forme de réinvention, d'innovation et d'engagement (Nicolas-Le Strat, 2016). Ils relèvent d'une expérimentation, d'un processus éminemment constituant qui invente et s'invente tout au long de sa mise en œuvre, qui se questionne et s'évalue dans un jeu de réciprocité qui n'est pas sans combiner les temporalités, déployant les activités et les analysant simultanément en train de se faire. « L'activité alimente le commun en instituant les fonctionnements et en stabilisant les normes et réciproquement, par un jeu constant de réversibilité des dynamiques sociales, le commun ainsi constitué représente la meilleure ressource de l'activité, en lui offrant une antériorité possible et de multiples points d'ancrage »<sup>37</sup>. Vivre les communs, les mettre au travail, les éprouver, relèvent alors de la constitution d'un « imaginaire social instituant », qui correspond à ce que les personnes créent communément et d'un « imaginaire social institué », qui reprend les normes, les procédures et les règles (Castoriadis, 1989). L'approche par les communs s'inscrit dans la continuité des approches par les « ressources territoriales » (Courlet & Pecqueur, 2013) en mobilisant « le territoire en tant qu'intelligence collective tout en contribuant à le façonner »<sup>38</sup>. Leur équation d'économie politique n'est donc pas sans résonner avec celle du développement territorial.

► **PRÉCONISATION N° 4** : Une association de préfiguration avec une gouvernance adaptée

Dans un premier temps, il est donc préconisé de conserver à court terme le statut associatif. À moyen terme, après réévaluation du projet et premiers investissements, une potentielle évolution peut s'effectuer en deux directions : un statut coopératif si les ressources privées se développent et si le regroupement et la fédération des acteurs privés et publics sont efficaces ; un statut d'établissement public, si la coopération publique est renforcée et la mission de service public affirmée.

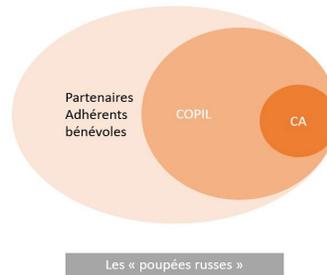
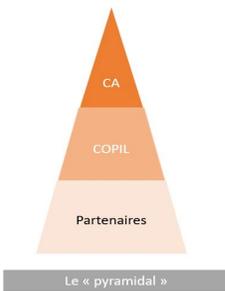
Cela n'obère pas, dès l'année à venir, tout aussi bien la révision des statuts associatifs du CRABB que la mise en place d'une gouvernance informelle. Dans le cadre d'une Assemblée Générale Exceptionnelle, l'association privilégiera une représentation des parties prenantes par collègues (les praticiens, les partenaires publics, les structures circassiennes professionnelles...). Ces collègues permettraient une meilleure représentation des parties prenantes tout en sécurisant la gestion associative. Leur rédaction peut s'inspirer des modèles de l'Économie Sociale et Solidaire (SCIC). Un règlement intérieur compléterait le dispositif.

37 Pascal Nicolas-Le Strat, *Le travail du commun*, Saint-Germain sur l'Île : éditions du Commun, 2016.

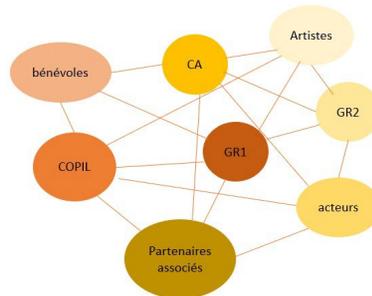
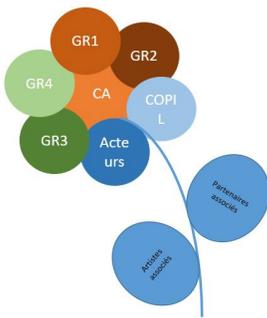
38 Léila Kébir & Frédéric Wallet Frédéric, *Biens communs et développement territorial : éléments de réflexion autour des enjeux de gouvernance*, 2019, in Perrine Michon (dir.).

Parallèlement, la coopération publique peut être renforcée au travers d'un « conseil de maison ». Cette gouvernance peut prendre plusieurs formes :

- ▶ Le « pyramidal » comme « les poupées russes » demandent la constitution d'un comité de pilotage tout en conservant à l'association son pouvoir exécutif et la « verticalité » de sa prise de décision. La variante « poupées russes » repose sur l'implication des partenaires publics dans un débat conjoint avec les personnes et les représentants artistiques et culturels présents dans l'association. Si cette participation peut se révéler chronophage, et conséquemment peu pratiquée, elle présente l'avantage d'engager une gouvernance plus horizontale où les partis pris, engagements, enjeux et politiques de chacun peuvent être mieux saisis et intégrés.



- ▶ Les gouvernances « en pétales » comme « la galactique » impliquent quant à elles des délégations de pouvoir plus importantes. Si dans la première le conseil d'administration demeure bien l'organe exécutif, il devient avant tout une « chambre d'enregistrement » qui a pour mission d'établir les priorités et de veiller à leur mise en œuvre. « La galactique », elle, établit une co-gestion pleine et entière dans un rapport en équivalence. La coopération y est obligée en veillant à ce que les interactions soient fécondes afin d'éviter tout risque d'isolement, voire de constitution de « fiefs ». Elle demande souvent un régulateur, en posture de tiers intercesseur, qui vérifie l'état d'avancement de chaque entité et, si possible, leur (ad)équation !



## Conclusion

L'étude d'opportunité avait mission, pour une part, de valider l'hypothèse de la constitution d'un Pôle Cirque à Biscarrosse en tenant compte des enjeux territoriaux et des actions et compétences associatives déployées. Car agir pour un développement territorial intégré implique qu'on organise la production en la répartissant entre acteurs privés et publics. Les valeurs développées sont territorialement situées et tirent leurs particularités non uniquement du produit dégagé mais aussi de l'organisation sociale de la production qui confère sa spécificité à la démarche engagée.

Sur la base d'une saison culturelle et d'un événementiel à fort retentissement, le Centre de Rencontres et d'Animation de Biscarrosse et du Born a démontré qu'il était devenu **un établissement important**. Territorialement, pour la Ville de Biscarrosse et ses territoires « complices », ses actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire et périscolaire, ses ateliers de pratiques en amateurs en temps extrascolaire, sa programmation événementielle comme en saison ont créé une valeur d'usage. Cette valeur intrinsèque (Greffé, 2006) au Pôle Cirque en préfiguration, démultiplie les lieux et espaces d'accès à des ressources et pratiques culturelles. Elle permet individuellement de s'en nourrir et de se construire, de s'enrichir de savoirs et de connaissances, d'accéder à ses droits et de disposer de la liberté de s'identifier ; elle favorise collectivement les temps de rencontre, ouvre de nouveaux espaces publics de proximité et engage des actions d'éveil et de sensibilisation, qui permettent, notamment aux plus jeunes de pratiquer et participer à des actions d'éducation artistique et culturelle.

Artistiquement, par les temps de travail offert aux artistes, par son soutien à la création artistique notamment par des résidences, le CRABB apporte également des aides à l'économie du cirque de création en région. Il s'inscrit dans des dynamiques partenariales, voire parfois même les anime. Si des points d'attention demeurent et doivent être traités, le CRABB offre des garanties sûres au bénéfice d'un déploiement d'un Pôle Cirque Permanent. L'implication de tous les partenaires impliqués tout au long de la présente étude d'opportunité, tant au travers de leurs entretiens qu'au sein des Comités de pilotage, démontre d'ailleurs leur soutien et de possibles coopérations.

Pour cela, l'étude d'opportunité propose un **premier « cahier des charges »**, reposant sur **cinq orientations** qui prennent en compte l'action présente, car il a été porté une grande attention à l'existant, et à construire, en identifiant les besoins et carences repérées par les interlocuteurs et partenaires. Elle

ébauche également les liens partenariaux qu'il conviendra de valider et de contractualiser. Ces cinq orientations sont conçues sur un « mode projet » qui propose un cheminement établi sur des valeurs communes, dans une durée moyenne, en respectant un calendrier et des phases différentes et les capacités de chacun à « traduire » ces orientations. Bien évidemment, Il reste au CRABB, avec tous ses partenaires, à approfondir les axes, construire les propositions et à déterminer collectivement les priorités.

Sans surprise, le **déploiement d'un Pôle Cirque permanent ne pourra se réaliser sans moyens en équipement et en fonctionnement**. C'est à quoi nous nous sommes attachés dans une dernière phase. Pour les investissements, il a été proposé de retenir le site Latécoère et d'y réaliser des aménagements structurels qui prennent en compte les espaces du site et leurs spécificités. Les propositions faites en équipements sont réversibles et peuvent paraître modestes tout en hypothéquant pas de nouvelles phases d'investissement. En fonctionnement tant humain que financier, l'étude d'opportunité propose un organigramme et une projection financière sur cinq ans (3 ans d'amorçage et 2 ans de prospective) afin que chaque co-acteur puisse se positionner sur la réalité de son engagement, sans pour autant « vitrifier » la posture de l'opérateur CRABB. La dernière proposition porte d'ailleurs sur un nouveau modèle de gouvernance qui pourra évoluer vers d'autres formes de structuration juridique suivant les scénarii proposés.

L'étude d'opportunité conclue que le CRABB est une ressource territoriale au sens de l'économie de la proximité (Courlet & Pecqueur, 2013). La ressource territoriale « contribue à une construction socioculturelle de ce dernier [le territoire]. Les ressources territoriales peuvent alors être considérées comme des construits économiques, qualifiant et différenciant des produits et services, et comme des construits territoriaux de « biens communs » participant au sens et à son attractivité »<sup>39</sup>.

Le Pôle Cirque devient alors une composante essentielle d'un projet de territoire justifiant le « consentement à payer » des personnes qui l'habitent ou le fréquentent : il devient lisible et visible pour le territoire : il « socialise » ; il participe à entretenir une fierté, une réputation et un sentiment d'appartenance ; enfin, il pose des éléments prospectifs et stratégiques à partir du capital social et relationnel du territoire. Voilà pourquoi le « consentement à payer » pour un Pôle Cirque permanent à Biscarrosse prend tout son sens d'existence, qu'il convient de formaliser et construire en « communs » dans les années à venir.

---

39 Janin Claude et al., « L'approche par les ressources : pour une vision renouvelée des rapports entre économie et territoires », in Torre André & Vollet Dominique (dir.), *Partenariats pour le développement territorial*, Versailles : éditions Quae, 2016, p. 150.

# ► Calendrier des propositions et préconisations

	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Missions</b>					
Saison inversée	Communication	Animation de réseau	Marsan - Olympia	Tournée régionale	Fonds de production
					Tournée régionale
					Marsan - Olympia
Création et Résidences		Résidence sous chapiteau	Résidence Hiver	Résidence Hiver	Résidence Hiver
			Résidence sous chapiteau	Résidence sous chapiteau	Résidence sous chapiteau
			Tournée petites formes	Tournée petites formes	Tournée petites formes
EAC	Inscription CTG	Renforcement pratiques Komono	Signature CTGAC		
Formations		Ateliers Amateurs PEP40	Convention Komono	Ateliers Amateurs	
	Communication	1ère formation pro (relocalisée)	Accueil formations professionnalisantes		
international		Dossier Erasmus+	Jumelage Erasmus +	Europe creative	Europe creative
<b>Investissement</b>					
Inscription Contrat Territorial Région					
AMO Avant Projet Sommaire					
Réunion des Partenaires publics					
Travaux de mise en conformité du site					
Investissement Chapiteau et équipements					
Première Inauguration					Exploitation
<b>Organigramme</b>					
Ingénierie culturelle					
médiation					
Administration					
Technique					
<b>Convention d'Objectifs &amp; Moyens</b>					
Ministère Culture et Communication		45 000 €	48 000 €	50 000 €	50 000 €
ANCT			10 000 €	10 000 €	10 000 €
Fongep et autres aides à l'emploi		25 000 €	7 500 €	6 500 €	
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine		30 000 €	30 000 €	40 000 €	40 000 €
Conseil Départemental Landes		45 000 €	45 000 €	50 000 €	50 000 €
EPCI Grands Lacs		6 500 €	13 500 €	15 000 €	15 000 €
Ville de Bécarrosse		125 000 €	135 000 €	135 000 €	165 000 €
Autres Villes		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
<b>Juridique et gouvernance</b>					
Statuts Crabb	AGE	Collèges			Révision du statut ?
			COPI		
			Conseil de Maison		



## ▴ Liste des personnes rencontrées

- ▶ Roseline AUBERT, Adjointe au Maire Affaires culturelles, Communication, Animation et Relations publiques, conseillère communautaire, Ville de Biscarrosse, juillet 2021 & suivants.
- ▶ Adrien BABBY, Chargé de mission spectacle vivant, Service spectacle vivant unité sud, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.
- ▶ Valentin BÉCASSE, Chargé de l'animation du territoire, Fédération française des écoles de cirque, juillet 2022.
- ▶ Joël BROUCH, Directeur de l'OARA, agence culturelle régionale Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.
- ▶ Gladys DELANDE, Chargée d'instruction spectacle vivant, Service spectacle vivant unité sud, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, mai 2022.
- ▶ Nadine DUBLANC, Présidente, association CRABB, mai 2022.
- ▶ Gaétane DUPONT BAUVERIE, conseillère territoriale Landes et Pyrénées-Atlantiques, Drac Nouvelle-Aquitaine, février 2022.
- ▶ Frédéric DURNERIN, Directeur du PNC, Agora de Boulazac, décembre 2021 & suivants.
- ▶ Antoine GARRIEL, Directeur du Théâtre de Gascogne, scène conventionnée, mai 2022.
- ▶ Kevin GIBAUD, Coordinateur Réseau 535, janvier 2022.
- ▶ Julie GIRARD, Chargée de mission du Développement culturel, Développement et action culturelle du Département des Landes, mai 2022.
- ▶ Gwenaëlle GROUSSARD, conseillère théâtre et cirque, Drac Nouvelle Aquitaine, février 2022.
- ▶ Jean-Marc HELIES, Directeur, association CRABB, mai 2022.
- ▶ Hélène LARREZET, Maire de Biscarrosse, conseillère départementale, Ville de Biscarrosse, mai 2022.
- ▶ Mathilde LE ROCH, Chargée de mission territorial, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, avril 2022.
- ▶ Daniel LESBATS, Manager de territoire, Communauté de communes des Grands Lacs, mai 2022.

- ▶ **Nathalie LEURET**, Directrice adjointe à la culture, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, mars 2022.
- ▶ **Aurélien LIRONCOURT**, Komono Circus, mai 2022.
- ▶ **Didier LUMALÉ**, Directeur Général Adjoint, Ville de Biscarrosse, mai 2022.
- ▶ **Clémence MARGUET**, Komono Circus, mai 2022.
- ▶ **Nadège POISSON**, Programmatrice Cité Cirque, Ville de Bègles, décembre 2021.
- ▶ **Véronique RUMOLINO**, Secrétaire, association CRABB, mai 2022
- ▶ **Alexandra SAINT-YRIEIX**, Responsable du pôle ingénierie et ressources territoriales, iddac, agence culturelle départementale de la Gironde, février 2022
- ▶ **Philippe SANCHEZ**, Directeur, iddac, agence culturelle départementale de la Gironde, février 2022
- ▶ **Laurent TASTET**, Directeur technique La Cite Cirque, Ville de Bègles, juin 2022
- ▶ **Gilles TESTUD**, DGS, Communauté de communes des Grands Lacs, mai 2022
- ▶ **Léa DE TRUCHIS**, Administratrice, Cirque Le Roux, mai 2022
- ▶ **Raphaël VIGIER**, Administrateur général, Fédération française des écoles de cirque, mai 2022
- ▶ **Marion VILLEREAU**, Responsable d'Unité spectacle vivant, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, mars 2022
- ▶ **Arnaud WERLUNG**, Directeur du service culturel, Ville de Biscarrosse, mai 2022
  
- ▶ **Table ronde « Formations cirque en Nouvelle-Aquitaine »**, juillet 2022. *Komono Circus, École de Cirque de Bordeaux, Crazy R, Centre national des arts du cirque de Chalon en Champagne, Fédération française des écoles de cirque, Compagnies artistiques programmées Rue des Étoiles, PNC Agora de Boulazac, DRAC Nouvelle-Aquitaine, Région Nouvelle-Aquitaine, Ville de Biscarrosse.*

## ▲ Bibliographie, sitographie & documents

L'A & ARSCENA, *Le cirque en Nouvelle-Aquitaine, quelles réalités ? Quels enjeux ?* Les dossiers de l'A, octobre 2017.

ARTCENA, *Panorama thématique du cirque contemporain*, octobre 2021.

David BOLLIER, *La renaissance des communs, pour une société de coopération et de partage*, Paris : éditions Charles Léopold Mayer, 2014.

Benjamin CORIAT (dir.), *Le retour des communs : la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris : Les Liens qui Libèrent, 2015.

Marie-Christine BORDEAUX & François DESCHAMPS, *Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires*, Toulouse : éditions de l'Attribut, 2013.

Myriam CAZEMAJOR-MONGAY, *La planification du littoral aquitain : l'héritage de la MIACA à l'épreuve du temps*, Thèse de Doctorat, soutenue le 7 janvier 2019.

*Charte des missions de service public pour le spectacle vivant*, Lettre d'information du MCC du 16 décembre 1998, consulté la dernière fois le 6 juillet 2022. <https://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Documentation-juridique-textes-officiels/La-charte-des-missions-de-service-public-pour-le-spectacle-vivant>.

*Charte Droit de Cité pour le cirque*, consulté la dernière fois le 6 juillet 2022. <https://www.culture.gouv.fr/content/download/209237/file/Charte%20droit%20de%20cite.pdf?inLanguage=fr-FR>.

100 % EAC, consulté la dernière fois le 25 janvier 2022. [www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Reussir-l-objectif-100-EAC-a-l-ecole](http://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Education-artistique-et-culturelle/Reussir-l-objectif-100-EAC-a-l-ecole).

*Circulaires EAC des 3 mai 2015, 10 mai 2017 et « À l'école des arts et de la culture » du 17 septembre 2018*, consultés la dernière fois, le 25 janvier 2022. [www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo18/MENE1311045C.htm?cid\\_bo=71673](http://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo18/MENE1311045C.htm?cid_bo=71673) - [www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723](http://www.education.gouv.fr/l-ecole-des-arts-et-de-la-culture-11723).

Françoise COGNARD, « *Migrations d'agrément* » et nouveaux habitants dans les moyennes montagnes françaises : de la recomposition sociale au développement territorial, l'exemple du Diois, du Morvan et du Séronais, Thèse de Doctorat en géographie soutenue le 2 février 2010.

- Claude COURLET & Bernard PECQUEUR, *L'économie territoriale*, Paris : PUG, 2013.
- Pierre DARDOT & Christian LAVAL, *COMMUN, essai sur la révolution du XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris : La Découverte, 2014.
- Goéry DELACOTE & Christelle MOREL, *Pour une économie du bien commun*, Paris : Manifestes Le Pommier !, 2012.
- Philippe ESTÈBE, *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris : PUF, Coll. ville en débat, 2015.
- Irène FAVERO, *Culture et biens communs : un enjeu de démocratie*, in *Neuf essentiels pour penser la culture en commun(s)*, Bruxelles : Culture & Démocratie, 2017.
- Xavier GREFFE, « La mobilisation des actifs culturels de la France : de l'attractivité culturelle du territoire... à la Nation naturellement créative », *Rapport de synthèse sur l'attractivité culturelle*, Document de travail du DEPS n° 1270, 2006.
- Adrien GUILLOT, *Étude d'opportunité du positionnement du LIDO dans un pôle d'enseignement supérieur*, Toulouse : Vialarue, 2015.
- , *Midi-Pyrénées - Terre de cirque. Identification de la filière cirque*, Toulouse : Vialarue, 2013.
- Bernard KAYSER, *La Renaissance Rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Paris : Armand Colin, 1990.
- Pierre-Antoine LANDEL, « Comment l'intercommunalité culturelle régénère-t-elle l'idée de coopération », *L'Observatoire, la Revue n°59*, 2019, p. 93-95.
- Alain LEFEBVRE, « La culture entre territoire et territorialité », in *Nouveaux territoires de la culture, nouveaux partenariats*, Marseille : Culture & Départements, 2003.
- Françoise LIOT, *Rapport de synthèse de la 1<sup>re</sup> Université de l'éducation artistique et culturelle des 25 et 26 septembre 2014 à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon*, janvier 2016.
- Perrine MICHON (dir.), *Les biens communs. Un modèle alternatif pour habiter nos territoires au XXI<sup>e</sup> siècle*, Rennes : PUR, 2019.
- Mission de Transfert de l'action Nouveaux Commanditaires de la Fondation de France à la Société des Nouveaux Commanditaires en Arts et Sciences*, UBIC : Bordeaux, 2021.
- Pascal NICOLAS-LE STRAT, *Le travail du commun*, Saint-Germain sur l'Île : éditions du Commun, 2016.
- OPALE, *L'école des arts du cirque*, Fédération Française des Écoles de Cirque, 2019.
- Jean-Marc OFFNER, in « Quel horizon pour les petites villes », *Le Un Hebdo*, 10 novembre 2021.
- François POUTHIER & Christophe MIQUEU, *La fabrique territoriale de l'EAC cinq ans de pratiques partagées dans les intercommunalités engagées de Nouvelle-Aquitaine*, Sarrant : La Librairie des Territoires, 2019.

Aude ROUYÈRE, *Dynamiques de territoire du Bassin de vie de Brive*, Ubic : Bordeaux, mars 2018.

Dominique SAGOT-DUVAUROUX, « Comment mesurer la valeur vaporeuse de la culture ? », *Place publique* n° 27, 2011, p. 49-52.

Bernard STIEGLER, *Pour une nouvelle critique de l'économie politique*, Paris : Galilée, 2009.

LA TERRASSE, *L'impact d'une politique culturelle en faveur du cirque*, 11 novembre 2014.

Viviane TCHERMONOG, *Le paysage associatif français, Mesures et évaluations*, Paris : Dalloz Juris Associations, 2013.

**-> Documents et Études du territoire Biscarossais**

AID, *Au défi des pratiques commerciales de demain, Diagnostic et premier enjeu*, 26 mai 2021.

ANCT, *Observatoire des Territoires*, consulté la dernière fois le 15 décembre 2021. [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr](http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr).

*Analyse des besoins sociaux du CIAS des Grands Lacs et du CCAS de Biscarrosse*, septembre 2021.

INterland, PhytoLab, In Extenso & Artelia, *Aménagement durable des stations et des territoires littoraux*, Comité de Pilotage du 10 février 2022, Ville de Biscarrosse - GIP Littoral.

INSEE, [www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-40046](http://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-40046), consulté la dernière fois le 15 janvier 2022.

*Inventaire National du Patrimoine Naturel*, [www.inpn.mnhn.fr](http://www.inpn.mnhn.fr), consulté la dernière fois le 15 janvier 2022.

Projet Éducatif du Territoire de Biscarrosse 2021-2024.

Statuts initiaux et document de présentation du CRABB, 2018.



# ▴ UBiC et ses Chercheurs

## ▾ Présentation d'UBiC - Université Bordeaux Montaigne

**UBiC** (Universités Bordeaux Inter-Cultures) est une Cellule d'Innovation Sociétale, plateforme de collaborations entre l'Université et le monde socio-économique sur le champ « culture, économies créatives et territoires ». L'objectif est d'accompagner les acteurs de la culture et des industries créatives dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de leurs projets, en mettant à disposition les savoirs et savoir-faire universitaires. Au cœur des mutations culturelles, dans une démarche d'innovation sociale, UBiC déploie 3 principaux modes d'action et de collaboration :

- ▶ **partager** : en tant que plateforme, UBiC assure une mutualisation des données universitaires et professionnelles relevant de son champ de compétence ;
- ▶ **accompagner** : une offre d'accompagnement sur mesure, au cas par cas, est proposée aux acteurs socio-économiques, afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes ;
- ▶ **former** : dans une logique de recherche-action qui s'appuie sur des projets concrets, UBiC propose des modules d'acquisition de compétences adaptés aux acteurs.

UBiC est porté par **ADERA** qui, depuis trente ans, accompagne les laboratoires universitaires publics dans leurs projets de Recherche-Action & Développement. Soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine, ces transferts de technologie ont pour objectifs de répondre aux besoins des entreprises et de la société civile en valorisant les savoir-faire universitaires, dans un enjeu d'innovation sociétale. Quelques projets en assistance à maîtrise d'usages (Open Labs) par UBiC depuis cinq ans :

- ▶ (2022), *La contribution des orchestres à l'école au développement culturel territorial, Étude évaluative et prospective 2019-2022*, UbiC : Bordeaux.
- ▶ (2021), *L'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, Un pôle de ressources Culture & Justice*, UbiC : Bordeaux.
- ▶ (2021) *Le village de l'illustration de Sarrant (Gers), un projet culturel de territoire en « communs »*, UbiC : Bordeaux.
- ▶ (2020) *Habitat Flottant le Levain. Analyse contextuelle et culturelle du "territoire" des Bassins à Flots de Bordeaux*, UbiC : Bordeaux.

- ▶ (2019) *et al.*, *Les cercles de la culture, la culture à Mérignac en 2030*, Ubic : Bordeaux.
- ▶ (2018) *et al.*, *(re)prendre l'initiative, étude évaluative et prospective du schéma linguistique Iniciativa*, Ubic : Bordeaux.
- ▶ (2018) *et al.*, *Vers un projet culturel de territoire, communauté de communes Convergence Garonne*, Ubic : Bordeaux.
- ▶ (2017) *et al.*, *Signer un PACTe Pour un Projet Artistique et Culturel de Territoire. Ville d'Aytré (Charente Maritime)*. Ubic : Bordeaux.
- ▶ (2017) *et al.*, *Culture et lien social, une boussole pour le développement territorial. Un an de capitalisation en Aveyron*. Région Occitanie, Ubic : Bordeaux.

## ▼ L'équipe

### Adrien GUILLOT > Ingénieur d'Études

Adrien Guillot est ingénieur culturel. Il a créé et géré le Centre National des Arts de la Rue en Poitou-Charentes (Niort) de 2004 à 2010. Depuis, il accompagne et conseille les collectivités et les services de l'État dans la restructuration de leurs politiques culturelles et pour la création d'équipements dédiés à la création artistique. Il intervient également auprès des opérateurs culturels et des artistes en tant que chargé de développement, en France et à l'étranger (Haïti, Vietnam, Maroc, Rwanda, Bénin, Togo, Burkina-Faso). Depuis 2004, il intervient dans les Universités de Bordeaux et de La Rochelle, ainsi qu'à l'École Internationale de Théâtre du Bénin sur les notions d'ingénierie de projets, d'économie culturelle, d'art dans l'espace public et de mobilité internationale. Il a accompagné récemment :

- ▶ (2021) Création du Pôle professionnel Spectacle Vivant en Pays de la Loire ;
- ▶ (2018-2020) Restructuration du Centre chorégraphique de Cotonou ;
- ▶ (2018) Création de l'École de Cirque de Cotonou - Circo Bénin ;
- ▶ (2017) Diagnostic des Lieux Intermédiaires en Occitanie ;
- ▶ (2017) Développement partenarial de l'École Internationale de Théâtre du Bénin (EITB) ;
- ▶ (2012-2016) Création du Centre de Création des Arts de la Rue et Cirque de Marrakech ;
- ▶ (2015) Diagnostic du spectacle destiné à l'enfance-jeunesse Pyrénées Atlantiques (64) ;
- ▶ (2015) Habilitation du Lido, École municipale de Cirque de Toulouse, à délivrer le DNSP ;
- ▶ (2013) Diagnostic de la filière cirque en Midi-Pyrénées et schéma régional ;
- ▶ (2012) Étude de faisabilité pour la réhabilitation de La Vacherie (Blanquefort - 33) ;
- ▶ (2012) Étude de faisabilité de l'Institut international des arts du mime (Périgueux - 24).

**François POUTHIER** > Professeur associé Bordeaux Montaigne

François Pouthier est docteur en Aménagement du territoire et urbanisme. Il est professeur associé des Universités, responsable du master Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels (IPCI) de l'Université Bordeaux Montaigne et chargé de cours à Sciences-Po Bordeaux. Il est chercheur associé au Laboratoire Passages CNRS. il a publié récemment :

- ▶ (2021) « La présence artistique dans les Parcs naturels régionaux », in Bonin H. & Favory M. (dir.), *La géographie en action ou les territoires des géographes*, Bordeaux : MSHA.
- ▶ (2021) *Les Parcs Naturels Régionaux, générateurs de « communs » dans les territoires*, NECTART, n° 12, Hiver 2021.
- ▶ (2020) *Recompositions territoriales : vers des projets culturels de territoire ?*, NECTART, n° 10, Hiver 2020.
- ▶ (2019), *La fabrique territoriale de l'éducation artistique et culturelle, cinq ans de pratiques partagées dans les intercommunalités engagées de Nouvelle-Aquitaine*, avec Christophe Miqueu, Sarrant : La Librairie des Territoires.
- ▶ (2019), *Les projets culturels de territoire dans les intercommunalités, quand la frontière n'est pas la limite mais la zone de l'échange*, Revue de l'Observatoire, n° 54, été 2019.
- ▶ (2018) « L'art de grandir ensemble, quand les rythmes scolaires interrogent les territoires et les partenariats », in Liot F., Ruby S., *Ouvrons l'école, quand la réforme des rythmes scolaires interroge les territoires et les partenariats*, Bordeaux : éd. Carrières Sociales.

Il collabore régulièrement avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, UBiC, le labo des cultures, l'Agence culturelle Grand Est et l'INET-CNFPT à travers différentes formations, accompagnements à maîtrises d'usages, animations de séminaires territoriaux et publications.

 **UBIC ADERA**

**Alexandre PÉRAUD**  
Directeur scientifique

**Marieke DOREMUS**  
Responsable et coordinatrice  
des projets

Tél. 05 57 12 62 59

ubic@u-bordeaux-montaigne.fr  
ubic.u-bordeaux.fr



**Direction du système d'information et du numérique**

Pôle production imprimée

Mise en page - Impression - Octobre 2022





Biscarrosse est une ville de 14 000 habitants au nord-ouest du département des Landes. Si la commune n'était encore qu'un bourg dans les années soixante, sa population s'est démultipliée sous l'influence des loisirs balnéaires et des unités urbaines et métropolitaines du Bassin d'Arcachon et de l'agglomération bordelaise.

Depuis le début des années 90, l'association CRABB (Centre de Rencontres et d'Animation de Biscarrosse et du Born) reçoit le soutien de la commune et, en lieu et place, a assumé durant près de 30 ans la programmation spectacle vivant du territoire. Au fil des années et de l'évolution des contextes locaux comme nationaux, le CRABB s'est investi dans le cirque de création qui est devenu la « marque de fabrique » de Biscarrosse. C'est pourquoi la ville a souhaité confier aux chercheurs d'UBiC - Université Bordeaux Montaigne, Adrien Guillot et François Pouthier, une étude d'opportunité afin d'envisager la constitution d'un Pôle Cirque Permanent à Biscarrosse en tenant compte des enjeux territoriaux et des actions et compétences associatives déployées.

L'étude d'opportunité démontre toute la validité d'un Pôle Cirque Permanent. Elle s'attache à en délimiter le périmètre et sa déclinaison, en matière d'équipement au travers d'un plan masse, et de fonctionnement humain et financier, tout en respectant le cadre naturel du site Latécoère. L'étude se conclut sur des propositions de gouvernance et des projections de développement, à moyen terme, à l'échelle de l'intercommunalité, du département des Landes comme de la Région Nouvelle-Aquitaine.

## Contacts

**Alexandre PÉRAUD**  
Directeur scientifique

**Marieke DOREMUS**  
Responsable et coordinatrice  
des projets

Tél. 05 57 12 62 59  
ubic@u-bordeaux-montaigne.fr  
ubic.u-bordeaux.fr

Composition : **Christine JOUIN**